

2. Diagnostic et Etat initial de l'environnement

Révision du Plan Local d'Urbanisme
Approuvé par délibération du Conseil Municipal
en date du 15 septembre 2014
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal



SOMMAIRE

Préambule.....	7
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	9
A. CARACTERISTIQUES GENERALES	10
1 - La situation du territoire	10
2 - Le contexte intercommunal	11
3 - L'occupation du sol et la consommation de l'espace	15
B. L'ANALYSE URBAINE.....	17
1 - Les étapes de l'urbanisation	17
2 - Le patrimoine bâti urbain et architectural.....	22
3 - L'armature urbaine	31
4 - Analyse des potentiels de construction à l'intérieur des zones urbanisées	43
C. FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE	45
1 - Les équipements.....	45
2-Les transports et déplacements	50
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	55
A. LES CRESPIEROIS	56
1 - L'évolution de la population	56
1 - La structure par âge de la population	58
2 - Les caractéristiques socioéconomiques de la population.....	61
B. LES LOGEMENTS	66
1- Une augmentation régulière et modérée du parc de logements	66
2- Une faible production de logements ces dernières années	67
3- Une forte représentation de grands logements (5 pièces et plus)	68
4- Un parc de logements à forte dominante de maisons individuelles	69

5- Une part prépondérante de propriétaires en comparaison des locataires	70
6- Le logement social	71
7- L'accueil des gens du voyage sur le territoire communal.....	71
8- Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	72
9- Des besoins en logements à l'échelle de la commune	73
10- Les enjeux pour l'avenir	74
C. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET L'EMPLOI.....	76
1 - Les différents secteurs de l'économie locale	77
2 - Les établissements actifs	78
3 - Les activités commerciales et artisanales	80
4 - L'activité agricole.....	82
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	85
A. GEOGRAPHIE PHYSIQUE – CARACTERISTIQUES GENERALES	86
1 - La situation du territoire	86
2 - La géologie	89
3 - L'hydrogéologie et l'hydrographie	93
4 - Le climat	99
5 - Enjeux lié aux énergies renouvelables	101
B. LE CADRE NATUREL.....	103
1 - Les habitats et écosystèmes	103
LA FLORE COMMUNE.....	106
LA FAUNE COMMUNE	106
2 - Les outils d'inventaire de biodiversité	107
3 - La trame verte et la trame bleue	111
4 - Le paysage	114

C.	LES RISQUES ET LES NUISANCES	119
1 -	La qualité de l'air et de l'eau et les nuisances	119
2 -	Les nuisances sonores	120
3 -	Les risques naturels	123
4 -	Les risques d'origine anthropique	126
D.	LES RESSOURCES EN EAU ET LA GESTION DES DECHETS	129
1 -	La production et la distribution d'eau potable	129
2 -	Les eaux pluviales et l'assainissement	131
3 -	Les carrières	131
4 -	La gestion des déchets	134

Préambule

Les derniers chiffres officiels de l'INSEE nous indiquent que, pour l'année 2009, la population de la commune était de **1 601 habitants** pour un parc de **plus de 650 logements, dont 603 résidences principales**, et un nombre moyen de personnes par logement de **2,66**.

En 2013, on estime que la population communale a très peu évolué depuis l'année 2009 en raison du peu de logements construits et de la stabilisation du nombre moyen de personnes par logements dans la commune. **Ainsi la population communale s'est stabilisée à environ 1 610 habitants en 2013.**

Le diagnostic a été établi sur la base des perspectives de développement économique et démographique retenues qui sont les suivantes :

L'objectif fixé est une croissance démographique à hauteur de 1,5% par an, soit 1 925 habitants à l'échéance du PLU révisé c'est-à-dire à l'horizon 2025 (augmentation de 315 habitants par rapport à 2013).

Le taux d'occupation est aujourd'hui de 2,66 personnes par logement. Au regard du contexte, de la structure des logements et des tendances de ces dernières années, il devrait se stabiliser à peu près à ce niveau. Ainsi, cela signifie que chaque nouveau logement construit entraînerait directement une augmentation de la population. Pour accueillir 315 habitants à l'horizon 2025, il faudrait donc construire 118 résidences principales (soit 10 par an en moyenne).

Sur les sites de projet bien identifiés à court ou moyen terme, le potentiel de constructibilité permet de répondre facilement aux perspectives de construction définies d'ici 2025.

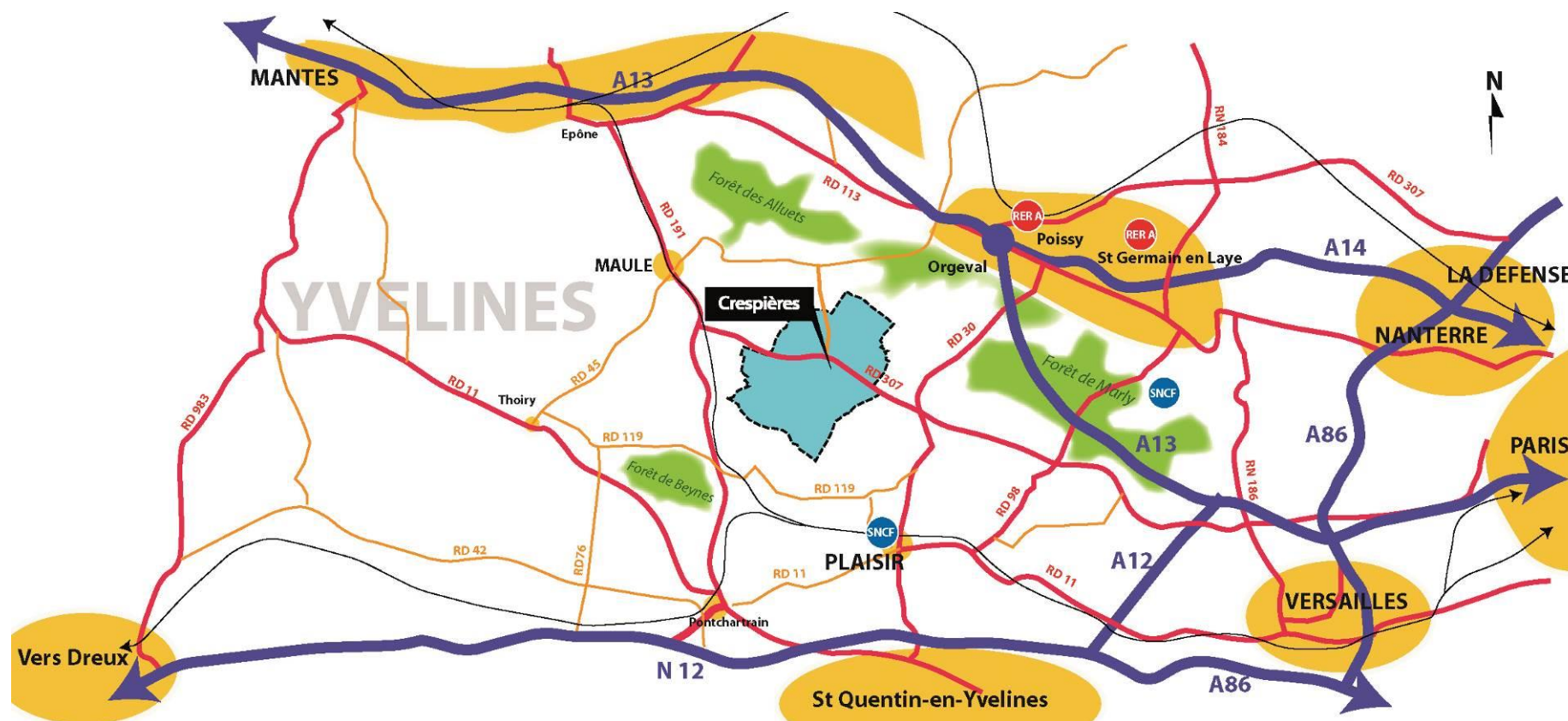
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A. CARACTERISTIQUES GENERALES

1 - La situation du territoire

Cresprières est une commune d'une superficie de 1 491 ha située au centre du département des Yvelines (78) à environ 25 kilomètres au nord-ouest de Versailles. Le territoire communal est traversé d'ouest en est par le réseau routier départemental (RD 307). Cet axe est lui-même relié à d'autres routes départementales nord-sud (RD 191, RD 30), permettant ainsi d'accéder facilement aux pôles d'attractivité économique de l'ouest parisien notamment la vallée de la Seine (Poissy / Mantes) au nord, Saint-Germain-en-Laye au nord-est et Plaisir / Saint-Quentin-en-Yvelines / Versailles / Vélizy au sud-est et également via l'échangeur A13 –A14 La Défense et Paris.

La commune, essentiellement résidentielle, a conservé son caractère rural avec une part importante d'espaces agricoles et naturels et a su préserver son patrimoine.



2 - Le contexte intercommunal

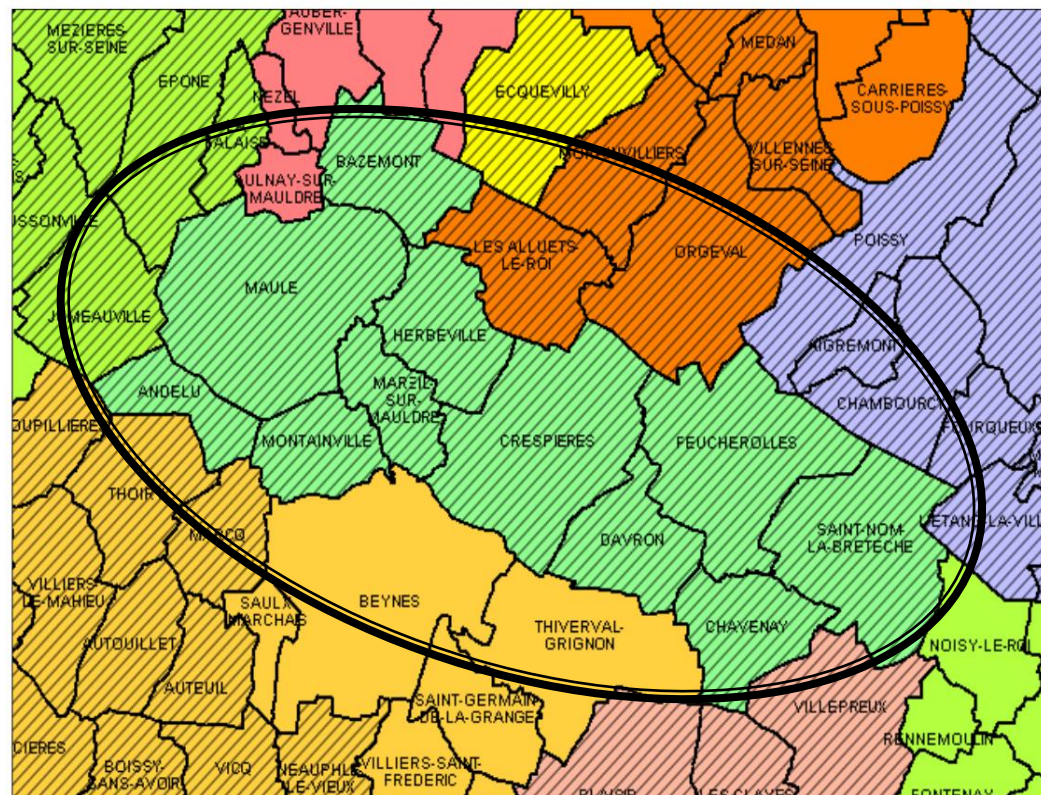
Crespières a intégré, depuis le 1^{er} janvier 2013, la nouvelle communauté de communes « Gally-Mauldre », dont le périmètre est presque similaire à celui du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Plaine de Versailles. La communauté de communes « Gally-Mauldre » intègre les 11 communes suivantes : Andelu, Bazemont, Chavenay, **Crespières**, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville et Saint-Nom-la-Bretèche.

La convergence des problématiques de ces communes et l'engagement commun existant dans l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (A.P.P.V.P.A) donnent un cadre intéressant de développement de projet intercommunal pour ces 11 communes.

Les conseils municipaux des 11 communes intéressées ont voté dès le mars 2010 une délibération d'intention visant à développer un projet d'intercommunalité sur ce territoire étendu de la Plaine de Versailles (du val de Gally jusqu'à la vallée de la Mauldre) afin de :

- Donner forme à une coopération pour porter des projets qui dépassent les limites des territoires communaux, partager certaines compétences afin de les exercer, à terme, au moindre coût, voire mutualiser les services municipaux dans la recherche d'une plus grande efficacité économique et d'une solidarité nécessaire ;
- S'engager plus concrètement pour conjuguer les ambitions des communes et être les acteurs incontournables dans la définition d'une échelle territoriale pertinente au regard d'un certain nombre de missions de services publics.

Périmètre de la Communauté de Communes « Gally-Mauldre »



Source : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Cette démarche de regroupement s'inscrit dans la volonté de préserver une identité propre devant la structuration d'intercommunalité au sein de grands territoires voisins.

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) adopté le 19 décembre 2011 a, par ailleurs, intégré le périmètre de la future intercommunalité telle que souhaité par les 11 communes membres de départ. Le 29 juin 2012, le Préfet des Yvelines a signé l'arrêté « portant création de la Communauté de Communes Gally-Mauldre au 1^{er} janvier 2013 ».

La prise en compte du SDRIF 2013

Le SDRIF 2013 a été approuvée le 27 décembre 2013. Il identifie :

- Des espaces verts : le domaine de la Croix-Marie et le camp de Frileuse
- Des espaces verts boisés à protéger : le secteur de la commune entre le Fond Baillou et le Bois de Villiers, en passant par la Forêt Départementale des Flambertins au nord de la commune, les bois entourant le château de Wideville à l'est et le secteur boisé entre le lieu-dit le Trou Pourri et la Fontaine de Boissy au sud-ouest du territoire communal
- Les espaces agricoles situés sur les deux-tiers sud du territoire communal et au nord de la Forêt Départementale des Flambertins
- Deux cercles concentriques blancs, mobilisant une infime partie du territoire communale au sud-ouest, qui déterminent la « limite de de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares »
- les cercles saumon correspondent à l'urbanisation existante
- Il n'y a pas de secteur d'urbanisation préférentielle identifié sur le projet de SDRIF 2013.

Un SCoT est actuellement en cours d'élaboration celui-ci. Lorsqu'il sera en vigueur, sera compatible avec le SDRIF, aussi le SCoT se substituera au SDRIF.



Extrait du SDRIF 2013 centré sur Crespières

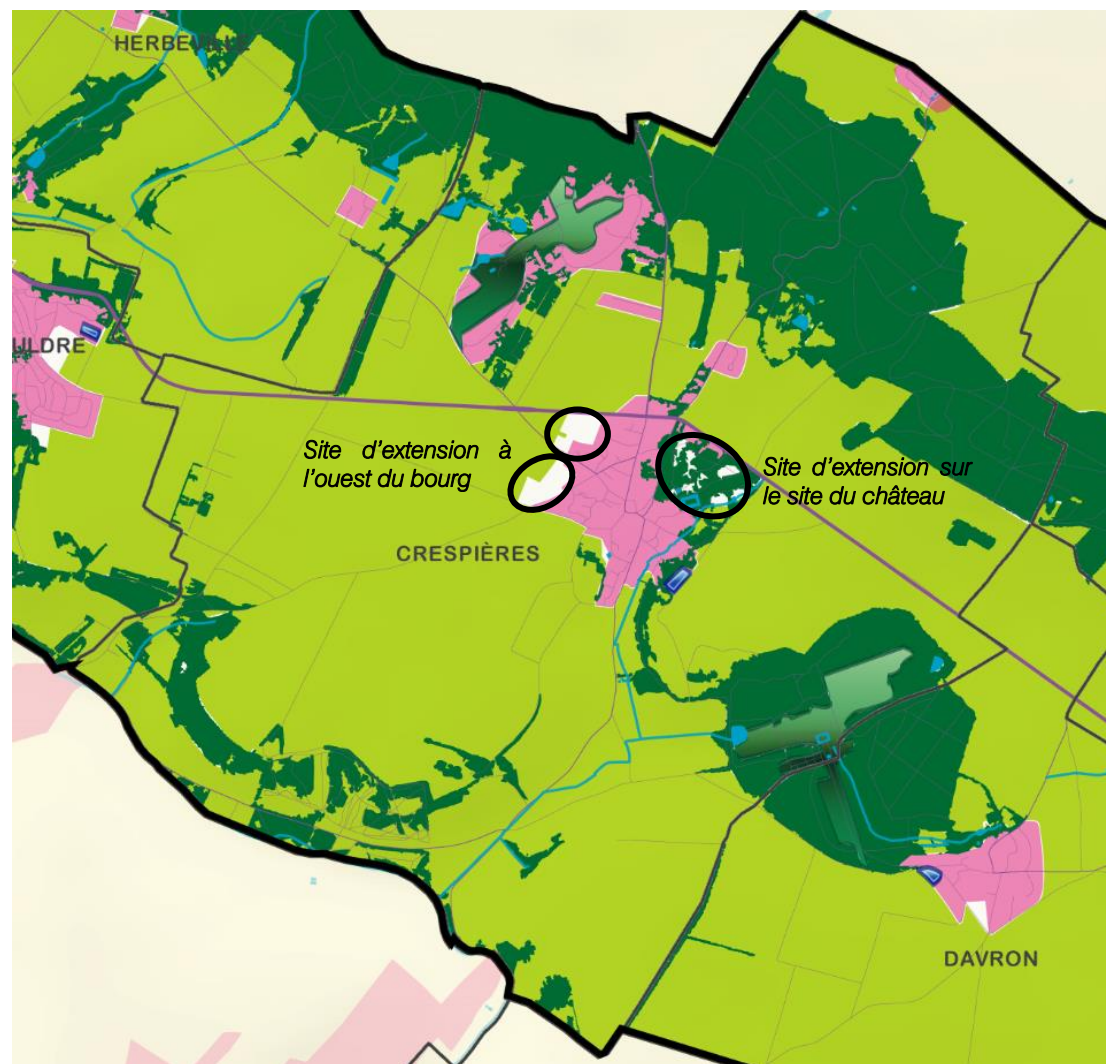
La prise en compte du projet de SCoT de la Plaine de Versailles

Le SCoT « Plaine de Versailles » a été arrêté le 3 mars 2014. Les objectifs de développement urbain portent sur l'ouverture à l'urbanisation de 60 ha à vocation de logements et 20 ha à vocation économique, à répartir sur l'ensemble du territoire.

Le SCoT préconise pour le territoire de Crespières :

- une limite de l'urbanisation autour du centre ancien
- des extensions urbaines à l'ouest du bourg
- une extension urbaine sur le site du château, à l'est du bourg, indépendamment du corridor écologique.
- un corridor écologique à l'est du territoire pour relier la vallée du ru de Gally au coteau boisé des Flambertins via le domaine de Wideville

Extrait du PADD du SCoT centré sur Crespières



Le schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines

Le Conseil général a élaboré en 2006 cet outil concourant à l'aménagement et au développement des territoires.

Le SDADEY s'articule autour de quatre grandes orientations :

1. Renforcer le développement d'envergure régionale (Saint-Quentin-en-Yvelines – Vélizy – Versailles et Poissy-Seine-Aval) et conforter les dynamiques locales à partir des atouts et des potentialités des territoires pour assurer un meilleur équilibre économique, social et urbain des Yvelines ;
2. Améliorer et compléter le maillage des Yvelines par l'achèvement des grandes liaisons régionales, routières et de transport en commun, nécessaires à l'amélioration de l'accessibilité des territoires et au renforcement de leur attractivité économique et résidentielle ;
3. Valoriser l'environnement comme élément constitutif de cadre de vie et facteur de d'attractivité des territoires ;
4. Polariser l'urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs afin de maîtriser l'étalement urbain et de mieux endiguer le phénomène de mitage des espaces naturels.

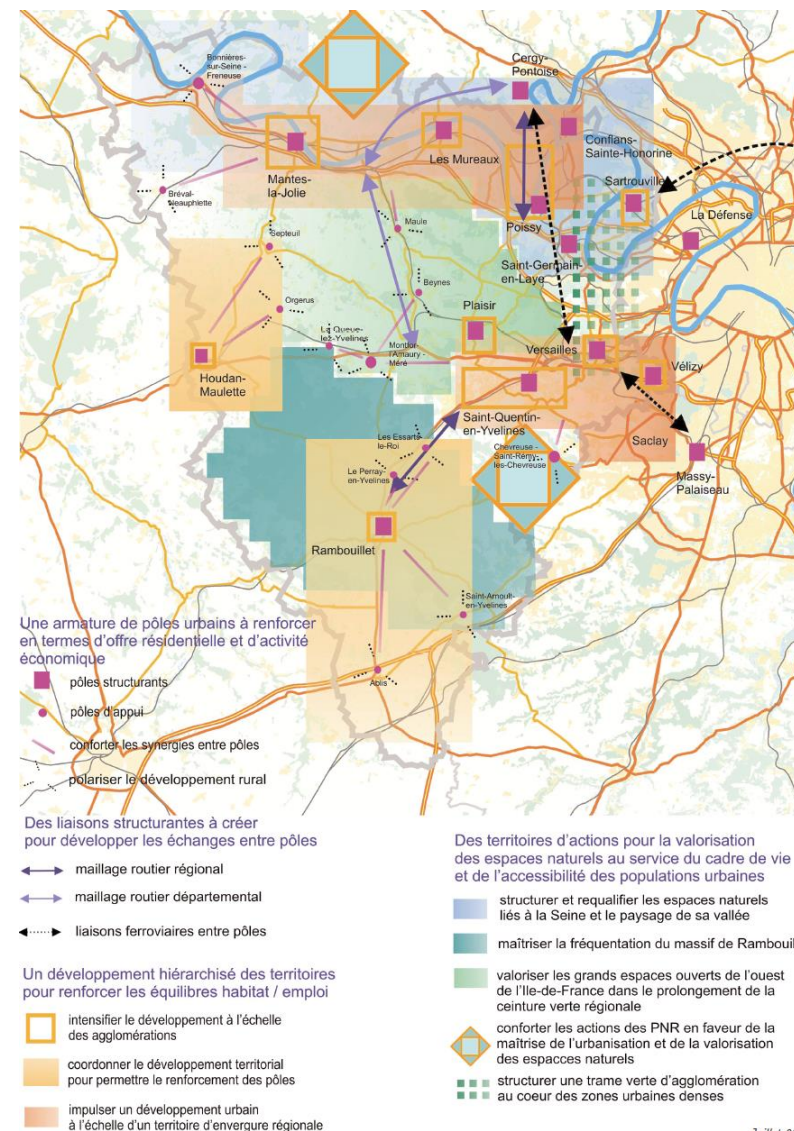
À l'échelle du territoire dans lequel s'inscrit la commune de Crespières, le schéma départemental poursuit plus précisément les orientations suivantes :

- la maîtrise du développement résidentiel de bourgs et villages tels que Crespières. Le SDADEY vise en effet l'objectif de développement prioritaire des territoires d'envergure régionale (pôles structurants de Versailles et de Saint-Quentin-en-Yvelines d'une part, de Poissy-Conflans-Sainte-Honorine et de Meulan –Les Mureaux en Seine aval d'autre part) et les pôles d'appui en secteur rural, tels qu'à proximité de Crespières, Beynes et Maule, qui ont vocation à structurer ce territoire accueil d'une offre nouvelle habitat, d'activités, d'équipements et de services ;

- une maîtrise de la croissance démographique de la commune de Crespières marquée par une hausse substantielle entre 1999 et 2009 (+ 9 %), qui doit être accompagnée d'une diversification de l'offre résidentielle (logements locatifs, accession à la propriété libre sociale), avec pour objectif de mieux répondre aux besoins de la population notamment des jeunes ménages et d'améliorer l'absence de logements sociaux sur la commune ;

- la maîtrise de la consommation des espaces agricoles et naturels en privilégiant le renouvellement urbain et l'urbanisation des espaces non construits au sein du tissu urbain ;

- la préservation et la valorisation des espaces naturels en assurant la pérennité des territoires agricoles (plaine de Versailles,...) ainsi que des espaces boisés (Forêt Départementale des Flambertins, Bois de Villiers, bois entourant le château de Wideville,...), et en facilitant leur accessibilité par le développement d'itinéraires de découverte et de loisirs (sentier équestre, vélo-



Juillet 2006

route, voies vertes...).

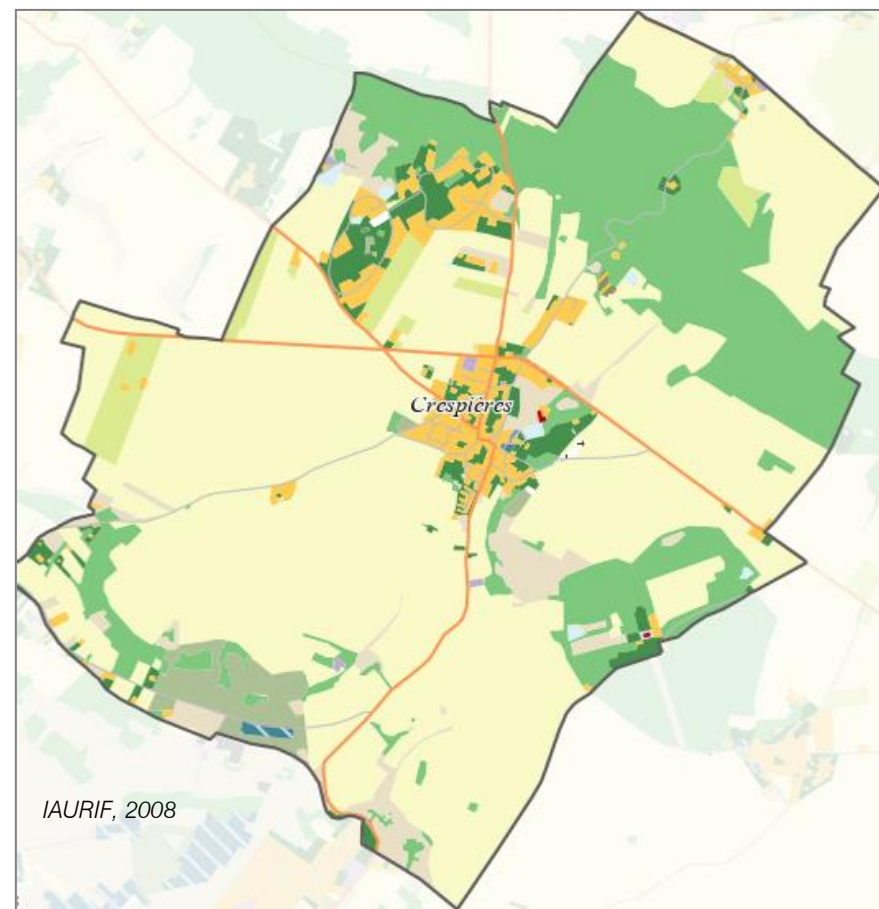
3 - L'occupation du sol et la consommation de l'espace

BILAN DE LA CONSOMMATION DES ESPACES ENTRE 1999 ET 2013

Ce bilan a été effectué à partir de l'occupation des sols 1999 et 2008 de l'IAU IDF ainsi que de la photographie aérienne et du cadastre de la commune.

- Espaces paysagers, agricoles et boisés en 1999: 1421,4 ha
- Espaces agricoles, paysagers et boisés en 2013: 1420,5 ha
- Bilan 1999 - 2013: 0,9 ha consommés soit environ 0,09 ha/an en moyenne
- Sur la période 1999-2013, l'espace urbain a progressé de 0,9 ha soit 0,06 % du territoire (en moyenne 0,709 ha/an) au profit notamment de la construction d'habitat individuel.

- Une très légère progression de l'espace urbain entre 1999 et 2013 (1 ha) Des opérations récentes en renouvellement urbain dans le centre et en extension du centre
- Pas de consommation d'espaces agricoles



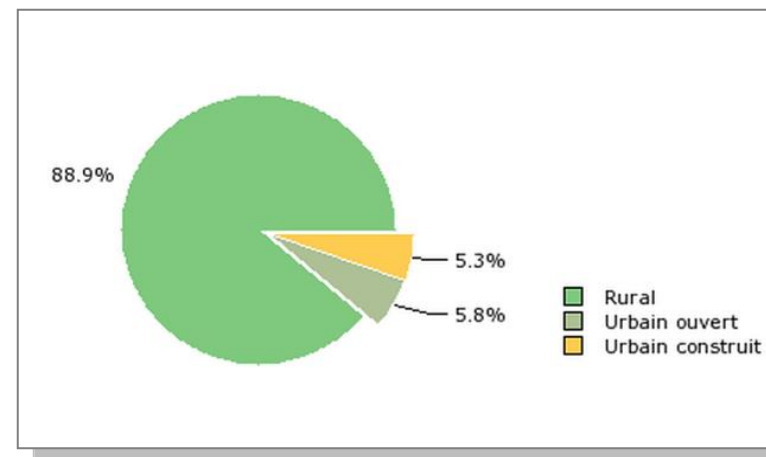
OCCUPATION DU SOL

Cresprières est un territoire rural d'une superficie de 1 491 ha, où les espaces agricoles et les espaces boisés prédominent (près de 95% de la superficie totale de la commune).

La densité est de 1,1 habitant par hectare, elle est environ deux fois moins importante que la densité moyenne du territoire de la Plaine de Versailles.

Les caractéristiques de l'occupation du sol des communes limitrophes de Cresprières sont similaires à celle de Cresprières, à savoir :

- une prédominance des espaces agricoles et boisés,
- un centre historique (village)
- un ou plusieurs hameaux
- des extensions urbaines à dominante pavillonnaire en périphérie



B. L'ANALYSE URBAINE

1 - Les étapes de l'urbanisation

Des origines au XIXe siècle

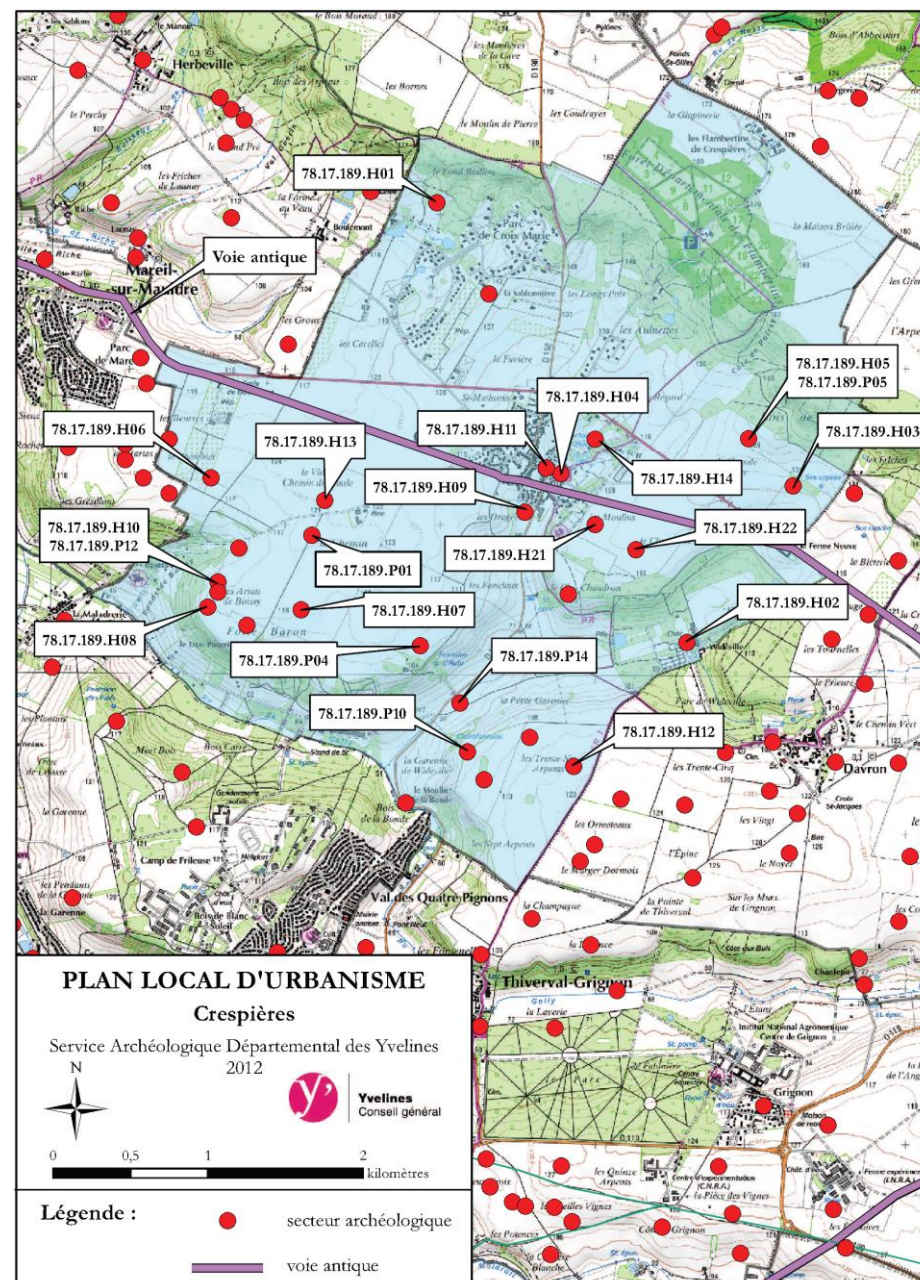
L'exposition du territoire, la présence de la forêt, l'abondance des sources ont été des facteurs favorables à l'installation humaine dans les temps préhistoriques. Cette présence humaine a conduit au défrichage de la forêt et au développement de l'agriculture.

Cette occupation humaine ancienne date des périodes de la Préhistoire comme en témoignent les 10 secteurs repérés comme sites archéologiques.

La préhistoire et l'antiquité : une origine gallo-romaine

Description succincte	Datation	Nom du site / adresse / commune	Code SADY
Enclos d'époque indéterminée	Indéterminé	Le Chemin de Boissy 2 Au nord du Vieux Chemin de Maule	78 17 189 H 13 Crespières
Structures d'habitat médiéval et aménagements de jardins d'époque moderne	Moyen Âge	Le parc du Grand Château Le parc du Grand Château	78 17 189 H 14 Crespières
Enclos quadrangulaire	Indéterminé	Les Moulins Les Moulins	78 17 189 H 21 Crespières
Enclos circulaire d'époque indéterminée	Indéterminé	Le Chemin de Paris Le Chemin de Paris	78 17 189 H 22 Crespières
Habitat non confirmé	Néolithique Préhistoire	Le Chemin de Boissy Le Noyer Vitry / au-dessus de la Fontaine de Boissy	78 17 189 P 01 Crespières
Occupation néolithique	Préhistoire indéterminée Préhistoire	La Fontaine d'Aulou / Les Huguenotes / Le Au nord-est de Rochefort	78 17 189 P 04 Crespières
Occupation néolithique	Néolithique Préhistoire	La Grande Pièce 1 Au sud-ouest du Bois de Villiers	78 17 189 P 05 Crespières
Industrie lithique : débitage et outillage	Préhistoire indéterminée Préhistoire	La Garenne de Wideville Au-dessus de la source de Clairefontaine	78 17 189 P 10 Crespières
Occupation néolithique	Néolithique Préhistoire	Les Ariats de Boissy 2 Au nord-ouest de la Folie Baron	78 17 189 P 12 Crespières
Occupation préhistorique	Préhistoire indéterminée Préhistoire	La Garenne de Wideville 1 À l'ouest de la Petite Garenne	78 17 189 P 14 Crespières

Source : service
archéologie préventive
CG 78



La période moyenâgeuse et Renaissance : un territoire dispersé et rural

Le territoire communal actuel était dispersé en plusieurs petites entités :

- le bourg avec la présence de l'abbaye Saint Benoît et son cimetière construite au XI^e siècle, l'église Saint-Martin et son cimetière. Ainsi que les trois domaines : le château de Sautour, le manoir de la Recette et le château des Marais
- Au XIV^e siècle fut construit le château Viudeville (Wideville) avec son parc à la française et son mur d'enceinte.
- Le hameau des Flambertins de Crespières
- les quelques constructions agricoles situées à Launay Ruiné, la Huguette et Garenne de Crespières

La route principale qui traversait le bourg de Crespières et contournait le domaine du château de Wideville a été remplacé par la route de Maule à Versailles (tracé de l'actuel RD 307)



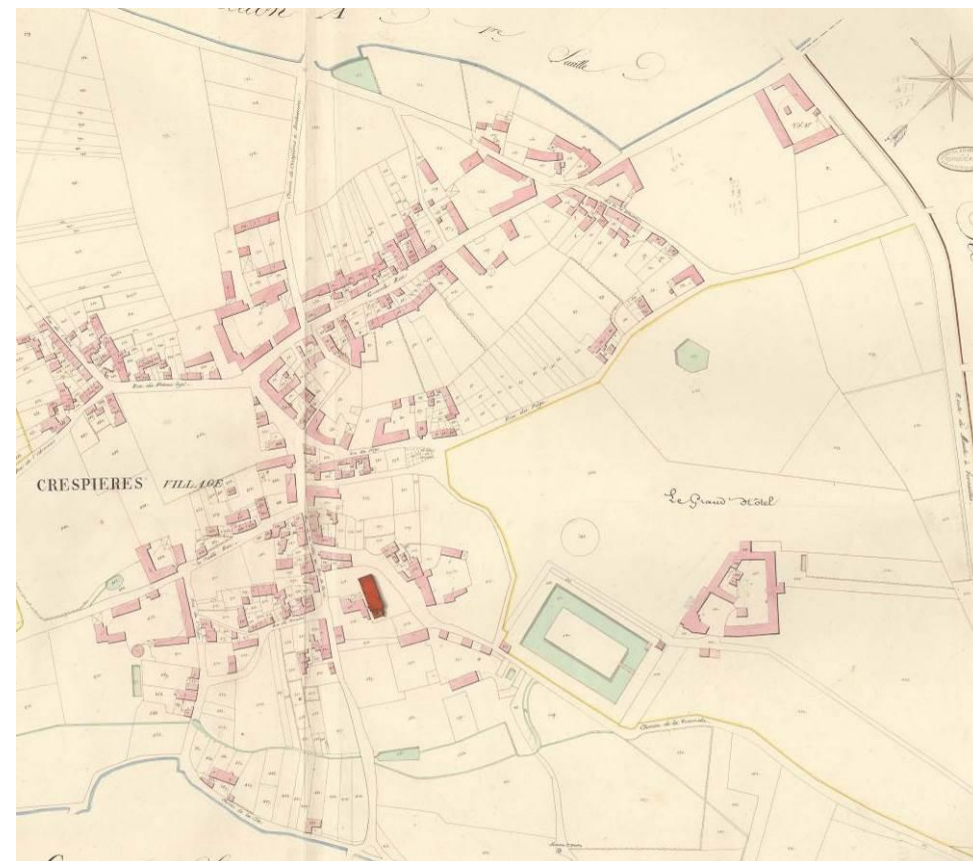
Source : Carte de Cassini 1750



Source : Plan d'intendance (1787)

Un territoire agricole et rural qui se maintient au XIXe siècle

Le territoire est essentiellement rural et forestier, le bourg de Crespières présente un grand nombre de fermes. Des maisons de village se développent progressivement dans l'enceinte du bourg sans extension notable de son périmètre notamment rue de Moncel, rue du Poteau Logé, rue de Neauphle et rue de la Filassière.



Source : Cadastre napoléonien (1821)





Du XIXe siècle jusqu'à 1960 : l'avènement de l'urbanisation

Jusqu'au milieu du XXe siècle, Crespières était encore un petit village agricole.

La fin du XIXème et le début du XXème siècle marquent un tournant décisif pour le territoire avec l'arrivée du chemin de fer et du tramway (1899), ainsi que l'ouverture de l'autoroute A13 en 1946 (première autoroute française).



La période industrielle : l'arrivée du chemin de fer

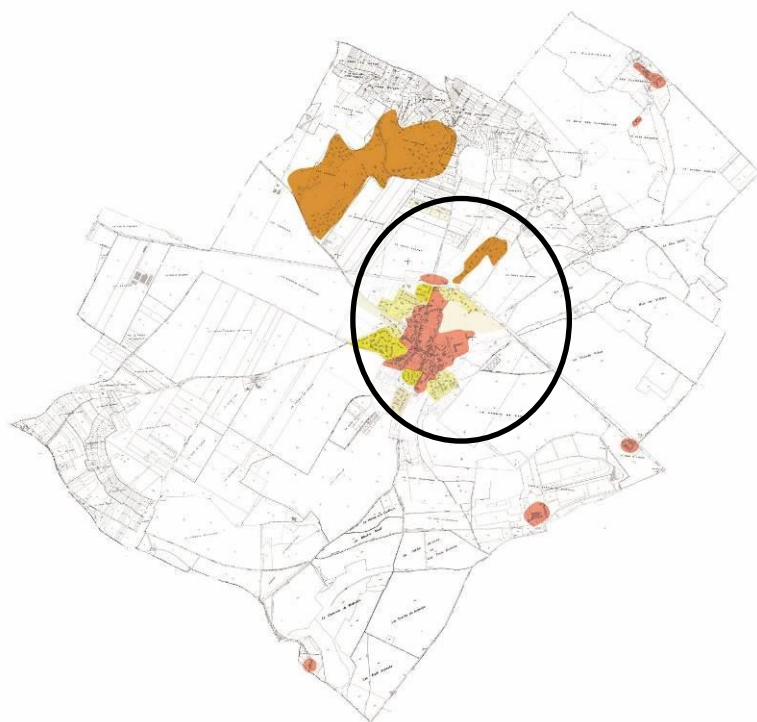
Le train-tramway est achevé en 1898 : il s'agissait de la ligne Versailles Rocquencourt-Crespières et qui via Maule, rejoint les Mureaux. Son tracé longeait l'actuelle RD 307. Cette liaison a permis de développer l'activité industrielle et le maraîchage.

Les marchandises transportées (charbon, betteraves, briques et engrais organique) ont permis le développement du village. Un service « passagers » était également assuré. Des liaisons directes existaient avec la briqueterie de Feucherolles et la sucrerie de Chavenay.

Le service marchandises continuera à fonctionner jusqu'en 1941.



La période récente (1960- 2012) : la construction de quelques résidences

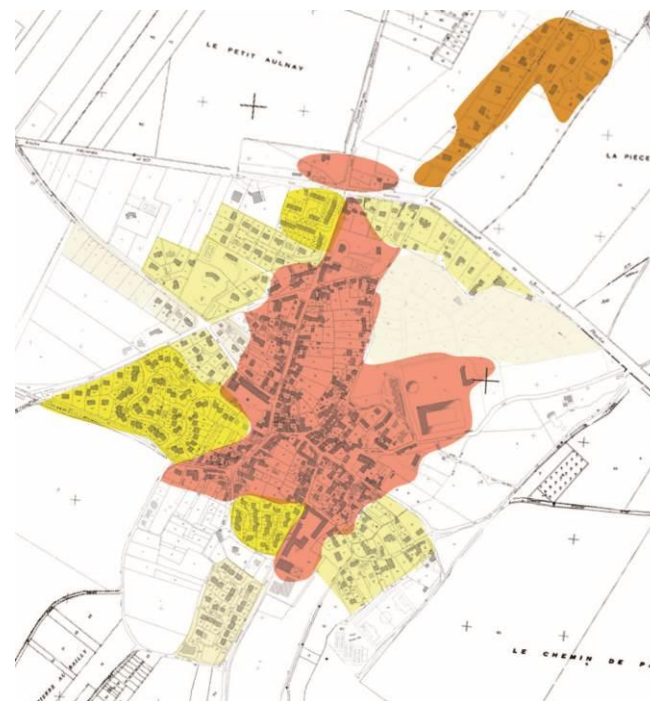
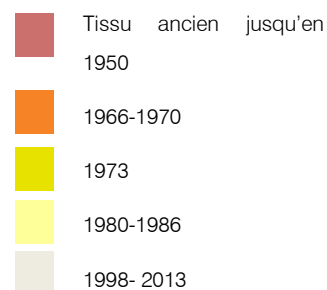


Le périmètre urbain de la commune de Crespières n'a pratiquement pas évolué avant les années 1960. A partir de cette période, le territoire s'est développé au coup par coup par de petites opérations de logements sous forme de lotissement pavillonnaire en extension du village ou en partie nord entre la RD 307 et le massif boisé des Flambertins notamment :

- la Croix Marie située au nord-ouest de la commune qui comprend 108 habitations implantées dans un vaste domaine paysager réalisé entre 1965 et 1976
- en 1969 un petit lotissement de 7 lots au lieu-dit La duchée situé au nord du village et de la RD 307
- le lotissement du Saut du Cerf qui comprend 27 lots situé au nord du village dans la partie sud-ouest du carrefour constitué par la RD 198 et la RD 307 (1973)
- le lotissement de Saint-Benoît qui comprend 70 maisons situées à l'ouest du village (1970-1973)
- le lotissement de l'abreuvoir qui comprend 19 maisons situées au sud du village (1973)
- en 1980 et 1986 le lotissement du Clos Saint Maturin qui comprend 20 maisons situées au nord-ouest du village
- la ZAC des Fonciaux qui comprend 21 maisons et 4 locaux d'activités située en limite sud du village (1998)

Quelques constructions récentes ont été réalisées rue de la Sablonnière, rue d'Herbeville, entre la rue Saint Martin et la ruelle des Bourbiers ; par ailleurs une cinquantaine de maisons sont prévus dans l'enceinte du parc du château du Sautour.

Malgré la réalisation de résidences pavillonnaires, Crespières a su conserver son caractère rural villageois grâce à la préservation de ses espaces agricoles et la protection de son patrimoine ancien bâti (centre bourg, hameau de Flambertin, fermes...)



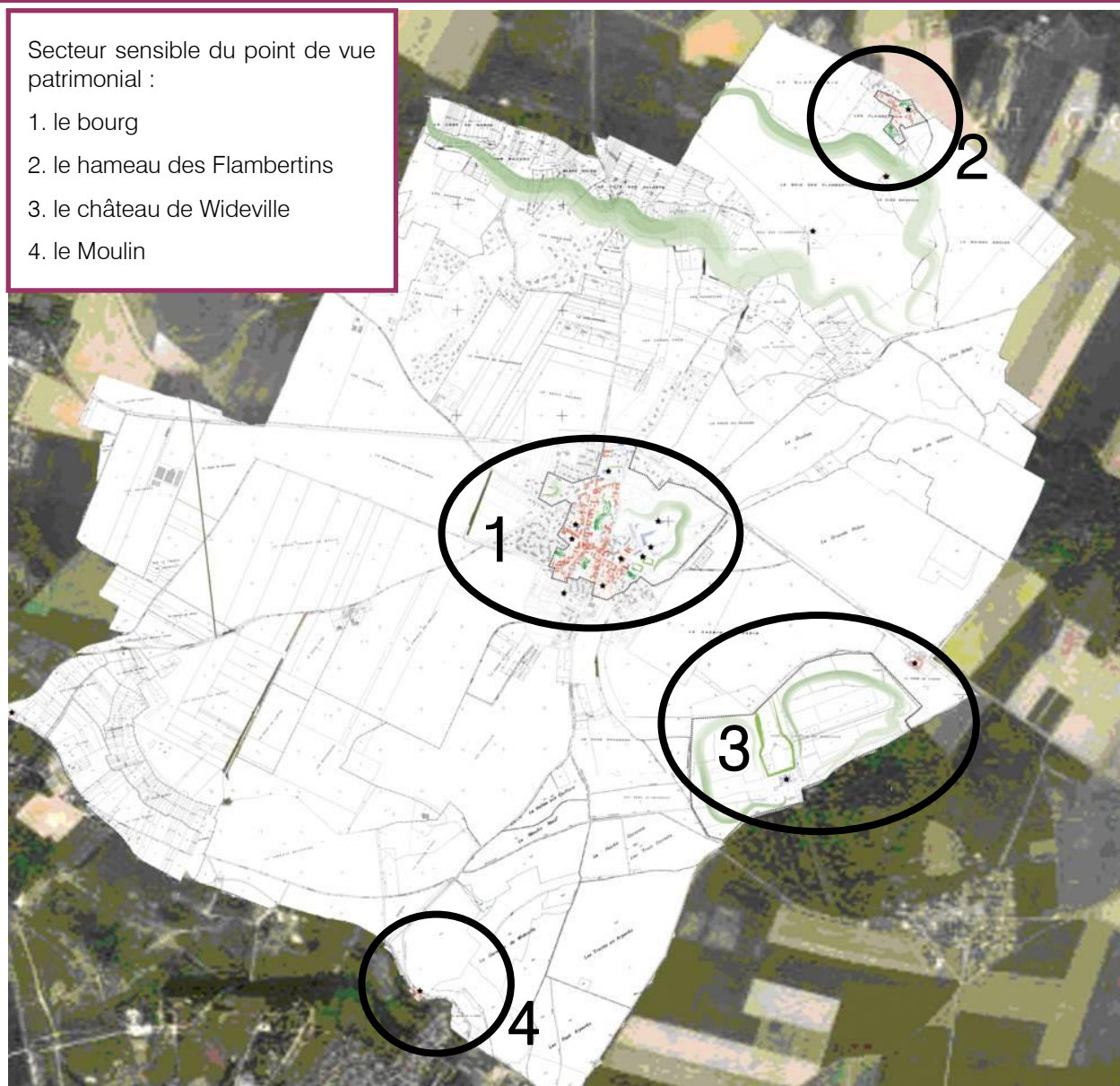
2 - Le patrimoine bâti urbain et architectural

La commune possède un important patrimoine bâti et paysager. Il est notamment présent dans :

- le bourg, mais aussi dans le hameau des Flambertins
- Une ferme isolée (la ferme Delaunay) est également présente en limite est du territoire en bordure de la RD 307
- Un moulin près du ru de Gally au sud du territoire fait de même partie du patrimoine local
- Le domaine de Wideville

Secteur sensible du point de vue patrimonial :

1. le bourg
2. le hameau des Flambertins
3. le château de Wideville
4. le Moulin

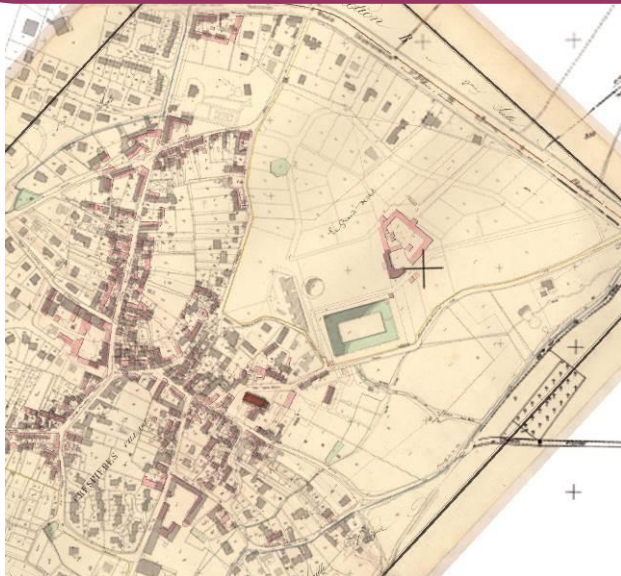


1. Le bourg ancien

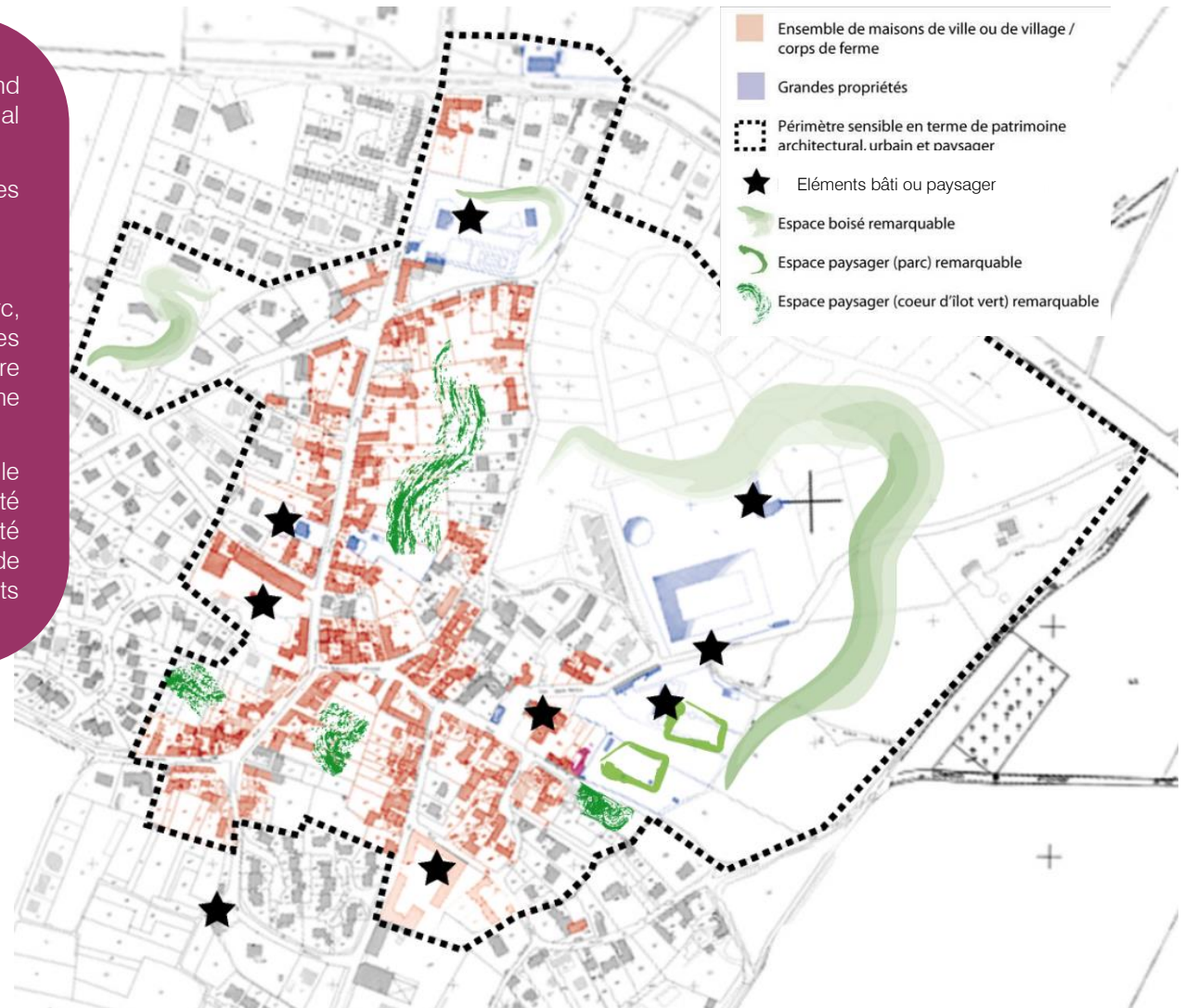
Le bourg comprend un patrimoine conséquent et varié avec un grand nombre de constructions remarquables du point de vue patrimonial notamment :

- l'église St Martin qui est inscrite au titre de la protection des Monuments Historiques,
- le presbytère
- des ensembles urbains tels que le château du Sautour et son parc, le château des Marais et son parc, la ferme de la Recette, les autres fermes et maisons de village, les sentes pavées et les murs en pierre ainsi que des constructions plus récentes datant du début du XXème siècle et le petit patrimoine lié à l'eau (mare, fontaine et abreuvoir)

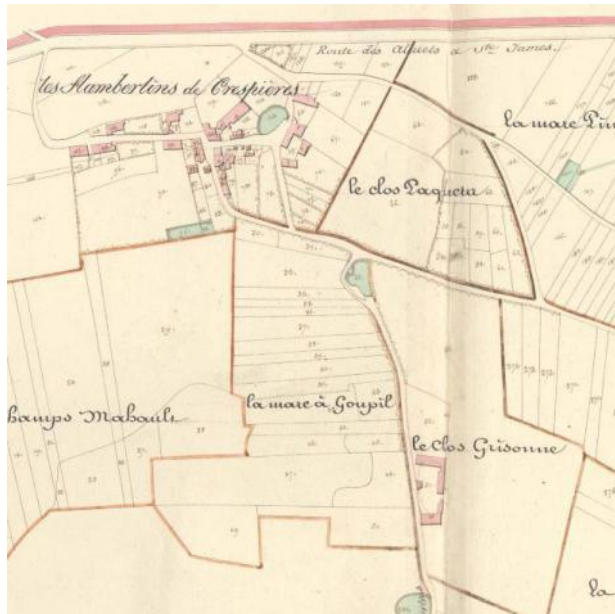
Par ailleurs, la superposition du cadastre napoléonien avec le cadastre actuel montre que le parcellaire du bourg a été particulièrement bien conservé avec un bâti à l'alignement implanté sur de grandes parcelles étroites et profondes permettant de conserver un certain nombre de jardins potagers et d'agréments constituant des cœurs d'îlots verts.



Superposition du cadastre napoléonien avec le cadastre actuel



2. Le hameau des Flambertins



Le hameau des Flambertins présente des murs de clôture en pierre de meulière, une structure viaire en étoile autour de la ferme et de la mare.

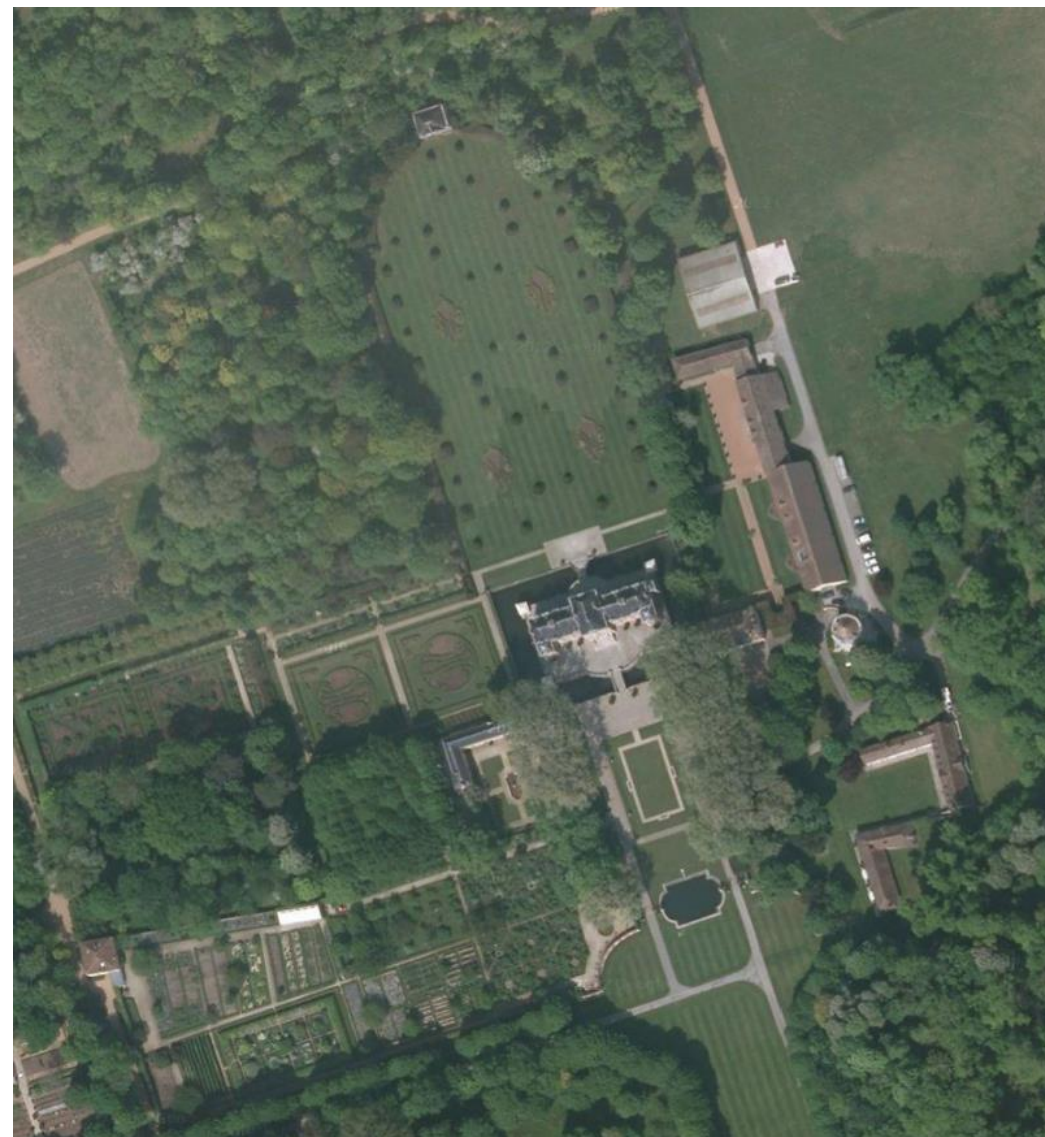
3. Le domaine de Wideville



Le château de Wideville est classé au titre de la protection des Monuments Historiques.

Le domaine de Wideville appartient au XVI^e siècle à René de Longueil, marquis de Maisons, gouverneur de Saint-Germain. Le domaine est vendu en 1579 par les héritiers de Pierre Picquet, trésorier de la reine de Navarre, à Benoît Milon, premier intendant des finances d'Henri III puis gestionnaire des finances de la Ligue. Il y fait construire le château actuel sur l'emplacement d'un ancien manoir, de 1580 à 1584, selon les plans des « maisons des champs » de Jacques Androuet du Cerceau, issus de son Livre d'Architecture. Le château est remanié en 1620 par Claude de Bullion, surintendant des finances de Louis XIII, qui fait redessiner et embellir les jardins en les agrémentant de fabriques. Un demi-siècle plus tard, Noël de Bullion agrandit le domaine et fait bâtir le colombier. Il fit construire également un nymphée décoré par Vouet.

En 1870, le château est la propriété du Comte de Galard, qui y entreprend des restaurations extérieures (ravalement des maçonneries) et intérieures (suppression de la vis, rénovations des peintures des solivages et faux enduits sur les murs et les voûtes), mais sans que soient modifiées les principales dispositions.



Le domaine comprend un important massif boisé, anciennes terres des chasses royales, un parc à la française avec pièces d'eau, un jardin potager ainsi qu'un grand nombre de dépendances (écuries...).

L'architecture : isolé sur une plate-forme ceinte de fossés cantonné de petits bastions en brique qui rendaient inutiles les ailes en retour et le mur de clôture traditionnel, Wideville est composé d'un corps de logis unique animé d'un haut pavillon central et de deux petits pavillons latéraux aux extrémités des deux corps longitudinaux plus bas, formule héritée de Jacques Androuet du Cerceau.

Le plan de l'édifice s'apparente à ceux de Du Cerceau, dans la disposition symétrique des appartements (deux à chaque étage de part et d'autre des vestibules et des salles du pavillon central).

Il s'agit d'une élévation d'une grande simplicité. Les façades sont composées d'un parement en briques et les chambranles harpées des fenêtres sont en pierre blanche de Crespières. Le seul ornement réside dans la façade arrière avec deux travées de niches des tableaux laissés nus entre les baies. Elles avaient été garnies en 1630 des statues des quatre éléments de Jacques Sarrazin.

Les combles sont éclairés d'oculi à bossages chanfreinés, d'un type courant chez Du Cerceau. Ils alternent avec des lucarnes à fronton, à base interrompues et ailerons.

L'entrée se présente sous la forme d'un portique, au dessin proche de celui que Philibert de l'Orme réalisa en 1550 à Saint-Léger-en-Yvelines.

Les jardins : L'ermitage, datant du XVIII^e siècle, est orné de boiseries de style Louis XV. Il ne reste des bâtiments des jardins anciens plus aucune trace, hormis la grotte, presque intacte, qui est le seul vestige visible. Les autres éléments ont été détruits, notamment en 1733. Grotte artificielle, l'une des dernières existantes, édifiée entre 1635 et 1636 par l'italien Thomas Francine, intendant général des fontaines du roi, dans un style proche de la grotte du palais du Luxembourg (1630). Son décor intérieur est en mosaïque de pierres et de coquillages, et des sculptures de stuc encadrant un plafond peint par Simon Vouet (Le Parnasse au plafond, Jupiter et Antiope sur les voussures...), restauré de 1970 à 1976. Les sculptures en stuc sont de Jacques Sarrazin et Philippe de Buyster. Les grilles en fer forgé à décor floral en tôle martelée qui en ferment l'entrée et les trois baies d'ouvertures sont l'œuvre du serrurier parisien François Marchand (1636). Les murs sont décorés de coquillages et cristaux polychromes. Elle se présente sous la forme d'un petit bâtiment sur plan carré avec une façade en arc triomphal. Elle est recouverte de congélation. Elle se trouvait à l'origine au fond d'un nymphée qui était composé d'un enclos carré aux murs creusés sur leurs faces internes de niches, dans lesquelles étaient disposées des statues de dieux et de déesses réalisées par Philippe de Buyster. Ce nymphée, probablement construit par l'architecte Lemer cier, enfermait en son centre un bassin carré. Détruit en 1819, seules sept statues ont été sauvées. Elles ornent aujourd'hui le tapis vert à l'entrée du château.

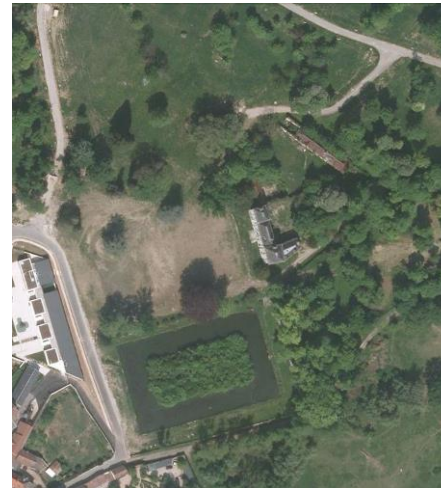


Les ensembles bâtis

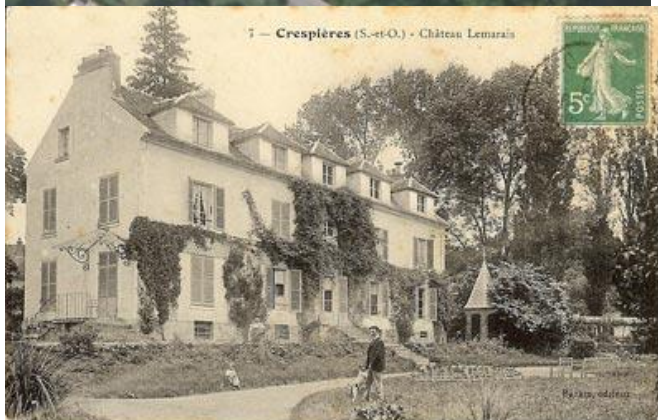
Les maisons du village, les maisons rurales du hameau des Flambertins ainsi que les porches, murs en pierre meulière et les sentes pavées



Les châteaux et leurs parcs



Indépendamment du domaine de Wideville, deux châteaux sont présents dans le bourg à savoir les domaines de Sautour et des Marais. Ces deux grandes propriétés sont mitoyennes avec des parcs agrémentés dont une roselière et pièces d'eau.



Le patrimoine rural, agricole

De nombreuses fermes sont présentes dans la commune notamment dans le village. Les fermes les plus importantes sont : la ferme de la Recette, les vestiges de l'Abbaye St Benoit, la ferme Delaunay, la ferme des Flambertins.



Les constructions remarquables



L'église St Martin située dans le village, seul monument inscrit au titre de la protection des Monuments Historiques

Le presbytère



Un patrimoine riche et conservé, mais qui est bien mis en valeur. Certains ensembles ont subi des transformations (crépi, couleur, ou volets, création de fermeture ou d'ouverture, proportion) qui ont quelque peu dénaturé les façades sur rue.

Les maisons de villégiature du début du XXème siècle



L'ancienne mairie-école



Le moulin



Le petit patrimoine vernaculaire dont le petit patrimoine lié à l'eau

La fontaine



L'abreuvoir



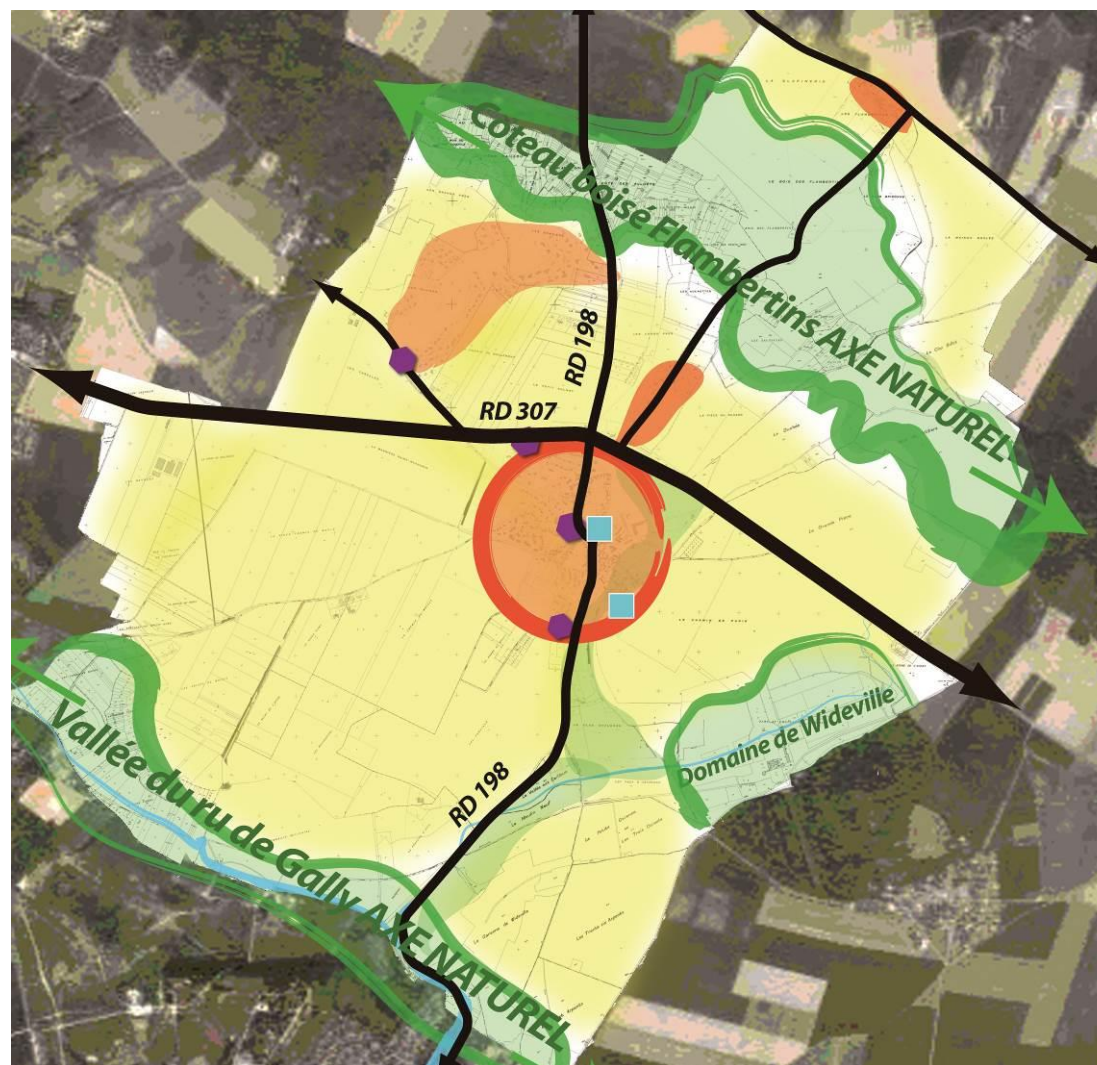
les anciens panneaux de signalisation



3 - L'armature urbaine



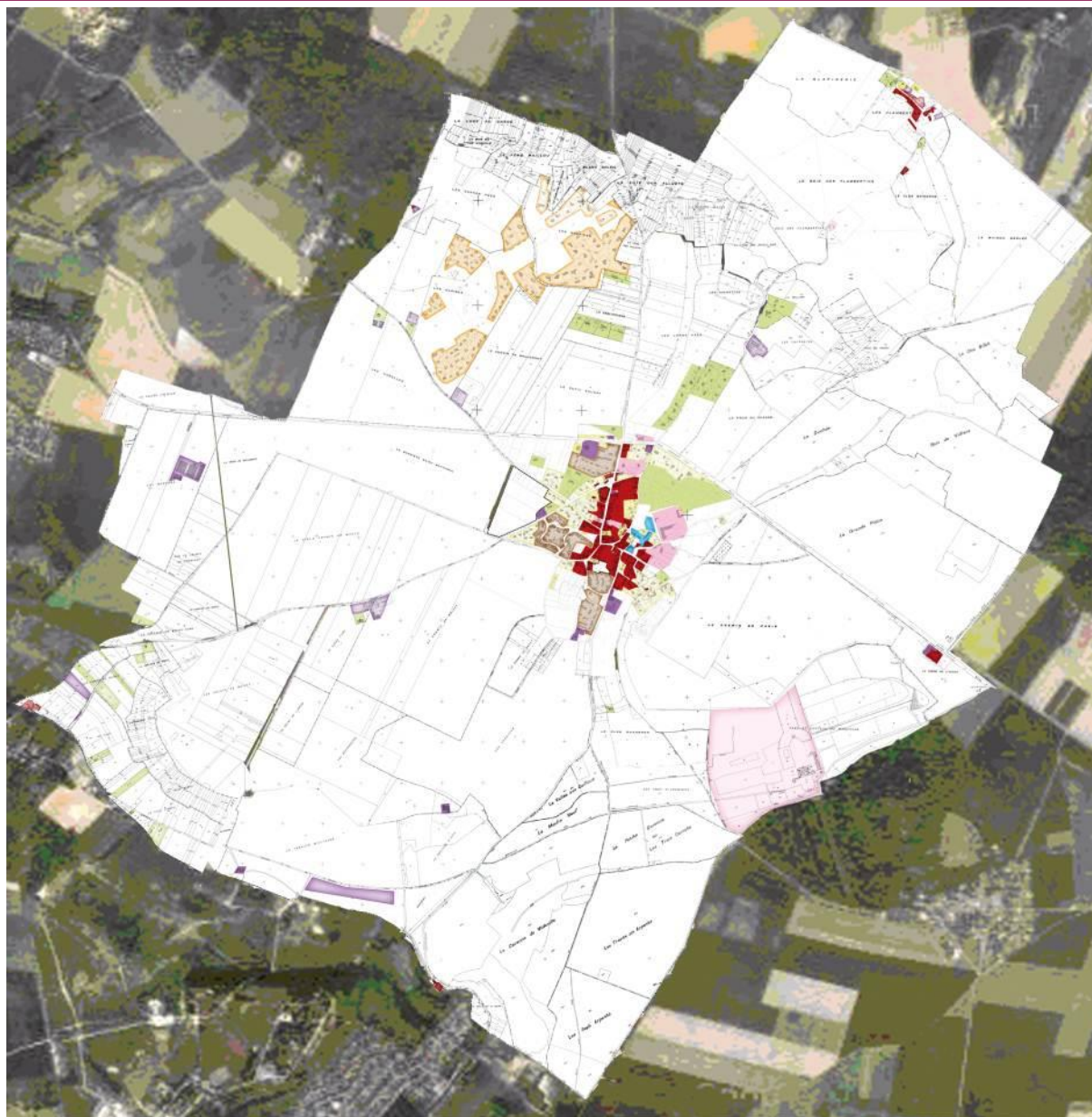
- Une commune agricole située dans la plaine de Versailles
- Un centre urbain à l'écart du principal axe routier de transit (la RD 307)
- Une commune à l'urbanisation regroupée autour de son centre, à l'exception du domaine de la Croix-Marie, du hameau des Flambertins et le long des axes routiers
- Un centre bourg qui remplit son rôle de pôle de centralité avec la présence de quelques commerces de proximité, d'équipements et de services
- Trois entités naturelles au nord (coteau boisé), au sud (vallée du ru de Gally) et à l'est (le domaine de Wideville)
- Des activités situées au sud du bourg, et près du domaine de la Croix-Marie



Les formes urbaines

- Maisons de ville ou de village / corps de ferme
- Grandes propriétés
- Habitat implanté de manière diffuse sur de grandes parcelles (en présence de bois ou espace agricole)
- Habitat implanté de manière diffuse
- Habitat groupé
- Le Domaine de la Croix-Marie
- Equipement

Hormis dans les tissus anciens historiques du bourg et du hameau des Flambertins, les formes présentes sont essentiellement composées d'habitat individuel. Des maisons ont été implantées soit selon un plan d'ensemble (c'est le cas de la grande majorité des constructions) soit de manière spontanée (en limite du bourg). Selon les secteurs, les densités urbaines sont différentes avec des tailles de parcelle variant de 300 à plus de 3000 m² ; cela est dû aux caractéristiques du parcellaire (ancienne parcelle agricole), à la situation des terrains et à l'époque de construction des résidences (les résidences réalisées entre 1960 et 2013).



Le centre

- Des rues bordées de maisons de village dont la qualité architecturale est remarquable
- Des extensions résidentielles de type individuel plus ou moins denses
- Quelques sites peu occupés situés en cœur de ville proche des commerces et des services du centre pouvant potentiellement faire l'objet renouvellement urbain, il s'agit notamment :
 - d'un ancien corps de ferme situé à l'entrée nord du centre au carrefour de la rue de Moncel et du chemin aux bœufs
 - d'un ensemble bâti ancien et son cœur d'îlot
 - d'un ensemble de deux maisons construites dans un espace boisé non entretenu et sans intérêt écologique
- Deux sites d'extension urbaine possible au nord-ouest du territoire en bordure du centre et de la RD 307

Enjeux :

- Une protection du tissu ancien de village avec une confortation des actions de mise en valeur et réhabilitation du bâti existant tout en permettant une évolution douce afin de répondre aux besoins des habitants
- Une conservation des cœurs d'îlots verts
- Un développement de l'habitat, des commerces et des activités nécessaires à l'animation et la vie du village



Les Flambertins



- Maisons de ville ou de village / corps de ferme
- Grandes propriétés
- Habitat implanté de manière diffuse sur de grandes parcelles (en présence de bois ou espace agricole)
- Habitat implanté de manière diffuse

- Un noyau ancien avec corps de ferme, mares, bosquets
- Une attention à porter aux gabarits et à l'insertion paysagère des hangars et locaux agricoles

Enjeux :

- une protection des formes existantes,
- pas ou peu d'évolution envisagée pour un hameau isolé par rapport à la vie du village



La Croix Marie

Ce quartier a été réalisé entre 1966 et 1976, il s'agit d'une résidence fermée comportant 2 accès contrôlés.

Le système viaire est concentrique relié par un accès entre les deux grandes entités

Les maisons sont implantées sur de grandes parcelles de part et d'autre des voies internes, en léger retrait, ce qui permet de dégager un important espace vert en cœur d'îlot. Le caractère paysager du quartier est assez marqué mais il est très peu visible et sensible depuis l'espace public.

Des équipements privés sont également présents à l'intérieur de la résidence.

Un statut juridique qui rend difficile toute évolution (règlement de copropriété des espaces commun).

Enjeux :

- Favoriser l'intégration culturelle et sociale des habitants dans la vie de village
- Permettre une évolution douce des constructions (extension, surélévation, vérandas...)?
- Envisager une évolution plus marquée par une extension du bâti et / ou des constructions nouvelles ?



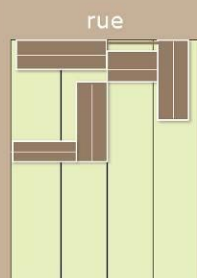
LE BATI ET TISSU TRADITIONNEL DE COEUR DE VILLAGE OU DE HAMEAU



Ce tissu se trouve dans le cœur du village et au sein du hameau des Flambertins. Le cœur du bourg s'est développé le long de la rue de Moncel, de la rue de Paris et de la rue de Neauphle. De nombreuses fermes se sont implantées le long de ces axes. Le hameau des Flambertins a une structure en étoile autour de la mare existante.



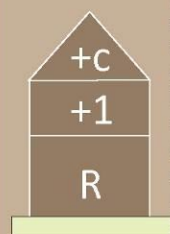
L'organisation :



Les constructions sont implantées en ordre continu, l'alignement sur rue est réalisé soit par du bâti, soit par une clôture.

De nombreux porches permettent d'accéder à des cours souvent arborées, fermées où le bâti s'organise en «U» autour de celles-ci

Le bâti :



Le caractère rural ancien reste très affirmé. La plupart des bâtiments agricoles ont perdu leur vocation première mais ils ont été réhabilités en logement ou activités. De nombreuses réhabilitations ont été faites avec soin et le bâti est généralement bien entretenu et bien mis en valeur. La hauteur n'excède pas R+1+Combles.

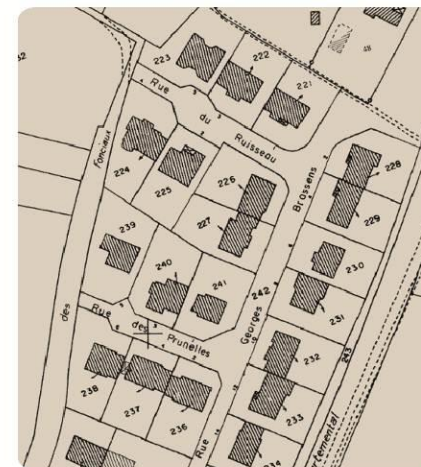
Les enjeux :

- La préservation et la mise en valeur liées à l'aspect patrimonial et identitaire du bâti.
- La réhabilitation de certains ensembles (anciennes fermes)
- Le devenir de quelques fonds de parcelle



HABITAT INDIVIDUEL ORGANISE

Cette forme d'habitat est l'une des plus représentée à Crespières. Ces résidences ont été réalisées entre les années 1970 et 1998. Elles sont présentes en extension du village et au nord de la RD 307.



L'organisation :

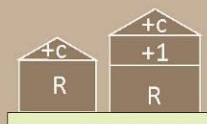


Le parcellaire, organisé autour d'une voie de desserte (cf schéma ci-contre) est constitué de parcelles entre 300 à 600 m² pour les plus petites opérations et 800 à 1500 m² pour les ensembles de plus grandes tailles



Le bâti est implanté en milieu de parcelle ou en retrait de 4 à 6 m de la voie.
Dans les opérations plus denses, les maisons sont implantées en limites séparatives.

Le bâti :



La particularité de cette forme urbaine est de présenter un bâti très homogène, (aspect extérieur, gabarit, forme) et généralement bas (R+C à R+1+C), ce qui donne une impression d'ordre et de régularité à l'ensemble.

Constat :

- Un cadre de vie agréable et de qualité

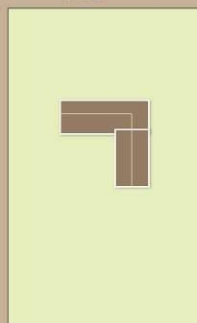
L'HABITAT INDIVIDUEL IMPLANTE DE MANIERE DIFFUSE SUR DE GRANDES PARCELLES

Ces grandes propriétés se trouvent dans le village et aux abords de la RD 307.



L'organisation :

rue



Les parcelles arborées font plus de 2000 m².

le bâti est généralement implanté en milieu de propriété, très en retrait des limites séparatives.

Le bâti :



Le bâti est assez diversifié et reste dans un bon état de conservation. Le bâtiment se développe généralement sur au moins 3 niveaux, avec un RDC en surélévation.

Les enjeux :

Quelle évolution pour l'avenir :

- Une protection des jardins ?
- Une évolution douce du bâti existant ?
- Une évolution plus marquée, extension, accueil de nouveaux logements ?

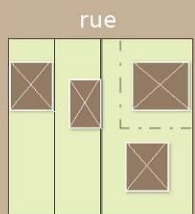


L'HABITAT INDIVIDUEL SPONTANE IMPLANTE DE MANIERE DIFFUSE

Ce type d'habitat est présent en extension du village. Il s'agit d'un habitat spontané implanté sur d'anciennes parcelles agricoles.



L'organisation :



Les parcelles sont de tailles et de formes variables mais on rencontre une dominante de parcelles de taille petite à moyenne (300 à 800 m² en moyenne). L'implantation du bâti se fait en retrait de la voie et sur 1 ou 2 limites séparatives.

Le bâti :



Le bâti est assez hétérogène. Généralement doté de toitures à pente, les maisons observent des hauteurs comprises entre R+C et R+1+C.

Constat et enjeux :

- Une cadre de vie de qualité
- Des évolutions douces possibles du bâti (extension, surélévation...)
- Quel devenir des fonds de parcelles ?
- Zones constructibles avec divisions parcellaires ?



Les sites potentiellement mutables

Quelques sites de par leur situation dans le territoire (entrée de ville, à proximité des équipements, dans le secteur urbain, en limite de l'espace urbain...) et par leurs caractéristiques (terrains en friches, espace déqualifié, fond de parcelle...) sont identifiés comme sites potentiellement mutables dans les années à venir.



Les sites d'extension



Ce site d'environ 1,5 hectare est situé au croisement de la rue du Chêne et du chemin aux Bœufs. Il est prévu comme site préférentiel d'accueil de nouveaux logements dans le cadre du SCoT de la Plaine de Versailles. En effet il présente des atouts pour accueillir ces nouveaux logements notamment sa position en entrée de bourg, son accès rapide au réseau départemental et sa proximité avec les équipements et services du centre-bourg.



Ce site d'environ 5 hectares situé en entrée de bourg en bordure de la RD 307 est actuellement cultivée. Il est prévu comme site préférentiel d'accueil de nouveaux équipements et nouvelles activités dans le cadre du SCoT de la Plaine de Versailles.



Les sites de renouvellement au sein du tissu urbain du village



Cet ancien corps de ferme (surface de la parcelle : 2 300 m²) situé au croisement du Chemin aux Bœufs et de la rue de Moncel n'est aujourd'hui plus en activité. Le bâti n'est pas occupé et présente des signes de vétusté. Cet ensemble situé en entrée du bourg présente un vrai potentiel de renouvellement en réhabilitation pour l'accueil de nouveaux logements.



Ce site d'environ un hectare comporte deux maisons implantées dans un ensemble boisé non entretenu assez vaste. Il présente un certain potentiel d'accueil de logements, au sein du bourg, près des commerces et services du village.

4 - Analyse des potentiels de construction à l'intérieur des zones urbanisées

- Le centre ancien traditionnel est déjà assez dense et présente un caractère patrimonial marqué qui mérite d'être conservé, il n'est donc pas envisageable de démolir des constructions anciennes pour densifier sauf cas de salubrité ou de sécurité.

Potentiel

Un potentiel théorique dans le bâti ancien peut être envisagé uniquement en réhabilitation des maisons rurales et des corps de ferme existants. Toutefois, compte-tenu de l'état du bâti, assez bien entretenu, ce potentiel est limité et ne représente qu'1% environ.

En dehors des réhabilitations, 2 secteurs potentiellement mutables ont été identifiés au sein du tissu urbain existant dans le centre ancien.

Il s'agit soit :

- de la réalisation du projet du centre-village sur les sites de la mairie et de l'école, qui prévoit la rénovation et l'extension de la mairie, la réalisation de petits commerces et de logements ainsi que la création d'une place piétonne
- d'un corps de ferme (à l'angle de la rue de Moncel et du chemin aux Bœufs) présentant un potentiel de construction et de réhabilitation des bâtiments existants en plusieurs logements

- Les différents quartiers périphériques correspondent à des formes urbaines très structurées, pour certains déjà assez denses, avec un habitat de qualité auquel les habitants sont attachés.

Potentiel

Un potentiel d'évolution existe dans les quartiers pavillonnaires, mais reste limité (moins de 5 %) en ayant pour objectif de conserver les gabarits et caractéristiques des quartiers. Ce potentiel pourrait être plus important si on permet une densification plus forte des quartiers (règles d'implantation plus souples, emprise au sol plus importante, augmentation du COS...) favorisant la division parcellaire. Par ailleurs, certains espaces notamment au cœur du village présentent un potentiel théorique mais qui est fortement limité par des contraintes environnementales et paysagères (jardins potagers, zones à fort caractère paysager et participant fortement au caractère rural et villageois de Crespières).

Au sein des quartiers pavillonnaires, 2 sites en continuité de l'urbanisation présentent un potentiel de construction plus important. Il s'agit d'un site aux abords de la RD 307 (site de la ZAC du Château) et d'un site localisé chemin aux Bœufs (sites des Tilleuls qui correspond à une ancienne friche). Ces secteurs dans le cadre d'un aménagement maîtrisé peuvent faire l'objet d'une intensification urbaine, tout en respectant les contraintes environnementales et paysagères fortement présentes à Crespières (préservation des bois et arbres remarquables, insertion des constructions sans dénaturation du paysage environnant et préservant les vues).

- Plusieurs petits sites d'activités économiques isolés dans le village ou dans les hameaux.

Potentiel

Compte-tenu des activités présentes, des locaux assez bien entretenus et de la densité des constructions ou des activités présentes au sein de ces sites, le potentiel de construction nouvelle est fortement limité.

C. FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

1 - Les équipements

Les équipements administratifs

L'ensemble des services est regroupé au sein de la Mairie située dans le centre-village, à l'angle des rues de Paris et Saint-Martin. La Mairie compte 17 employés au total.

Une Agence Postale Communale est présente à Crespières. Située au 6, rue de Moncel, elle est ouverte les lundis et mardis de 14h15 à 16h00, les jeudis et vendredis de 10h00 à 11h45 et de 14h15 à 16h00, et les mercredis et samedis de 10h00 à 11h45. Une employée communale y travaille.



Mairie



Agence Postale Communale

Les équipements de petite enfance et périscolaires

Dans le domaine du périscolaire, la commune dispose de l'Accueil de Loisirs de Crespières (ALC) – Les Zébulions. Ce centre de loisirs, qui prend place dans les nouveaux bâtiments de l'école Emilie du Châtelet, accueille les enfants de 3 à 11 ans. Il est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 8h50 le matin puis l'après-midi de 16h30 à 19h30, ainsi que le mercredi de 7h45 à 19h30. Le centre est également ouvert pendant toutes les vacances scolaires de la Toussaint et de Pâques, une semaine durant les vacances de Noël et d'hiver, et quatre semaines au cours de l'été. Le fonctionnement de la structure, sur des horaires étendus en semaine et durant la plupart des vacances scolaires, suscite le fort intérêt des Crespiérois et participe à sa réussite en termes de fréquentation, si bien que cet équipement connaît depuis quelques années une forte augmentation du nombre d'enfants inscrits.

Crespières ne comporte pas d'équipement de petite enfance. L'accueil de la petite enfance est géré par des assistantes maternelles agréées, au nombre de 6 à 7 dans la commune. Elles sont également nombreuses dans les communes voisines.

La commune porte néanmoins le projet de créer une micro-crèche d'une capacité maximale de 9 places, par construction nouvelle.

Les équipements scolaires

La commune comporte 1 établissement scolaire : l'école Emilie du Chatelet, allant du cycle « maternelle » au cycle « élémentaire ».

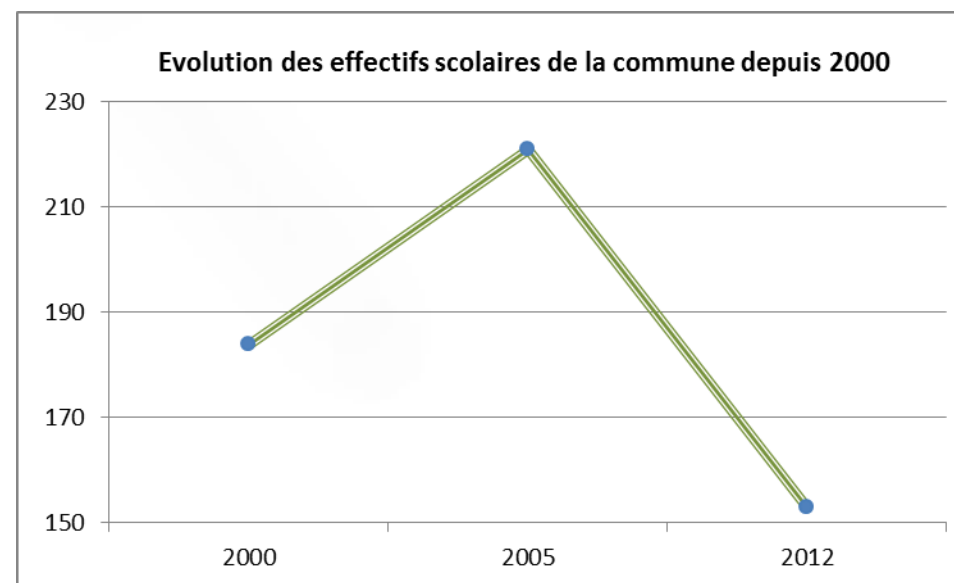
Crespières n'accueille ni collège, ni lycée. Le collège d'affectation des élèves de Crespières est le collège Jean Monnet à Feucherolles. Au total, plus de 100 jeunes Crespiérois sont inscrits dans les collèges du secteur (secteurs public et privé confondus). Les élèves continuent ensuite leur parcours scolaire soit dans les lycées publics de Marly-le-Roi (Louis de Broglie) ou de Villepreux (Sonia Delaunay), soit dans les collèges / lycées privés de Saint-Germain-en-Laye (Notre-Dame) ou du Chesnay (Blanche de Castille), soit au Lycée International de Saint-Germain-en-Laye.

L'école Emilie du Chatelet

L'école primaire s'est agrandie avec l'inauguration de nouveaux bâtiments d'enseignement en novembre 2010. Elle compte aujourd'hui 4 salles de classe et un dortoir dans ses nouveaux bâtiments (820 m² de superficie totale) et 4 autres classes dans l'ancien bâtiment (220 m² de superficie totale). A ce jour, seules 6 classes sont occupées, une classe ayant été fermée depuis 2008.

Depuis 2005, les effectifs scolaires de l'école primaire Emilie du Chatelet sont en baisse constante. Ce sont surtout les effectifs en maternelle qui ont baissé, après le pic des naissances observé au début des années 2000. Les prix de l'immobilier étant élevés, les jeunes ménages (en âge d'avoir de jeunes enfants) n'ont souvent pas la capacité financière d'acquérir un bien immobilier dans la commune.

En outre, il arrive que des familles quittent la commune lorsque les enfants grandissent, pour se rapprocher des établissements scolaires du second degré dans lesquels sont inscrits les enfants, et ce dès le cycle élémentaire de l'élève. Ainsi, 5 à 6 élèves sont inscrits en cycle élémentaire dans des écoles privées du secteur (école Saint-Erembert à Saint-Germain-en-Laye, école Sainte-Jeanne d'Arc à Orgeval).



Source : mairie de Crespières, 2012

L'ancien bâtiment ne présente pas de problème particulier de confort, de sécurité, etc. Seule la cantine, réalisée dans les années 1990, semble trop petite par rapport au nombre d'élèves qui la fréquentent quotidiennement. Cet ancien bâtiment ne présente aucune possibilité d'évolution, pas même pour la cantine, ce qui peut poser problème si la commune enregistre une hausse des effectifs scolaires à l'avenir.

L'école primaire compte une vingtaine de personnes salariées : 7 enseignants, 2 ATSEM, 2 personnes pour le ménage, 4 animateurs et 5 personnes pour la cantine.

Les équipements culturels

La Maison des Associations

La Maison des Associations, située rue de la Sansonnerie, a une superficie d'environ 200 m².

Cet équipement est mis à la disposition des associations locales. La Maison des Associations – voire l'église dans une moindre mesure – est le seul équipement de la commune accueillant les activités sportives en intérieur (danse classique et salsa, yoga, judo, gym) ainsi que les activités culturelles (anglais, expositions arts plastiques, etc.). La Maison des Associations est un lieu aujourd'hui inadapté (manque de place, sonorisation, pièces minuscules hormis la pièce centrale, rangement du matériel), saturé, avec peu de possibilités de stationnement. Il est difficile de développer les projets dans cet équipement. L'une des solutions pouvant être envisagée, serait la séparation des activités sportives et des activités culturelles. Ainsi les activités sportives se feraient dans un équipement communal à créer (de type salle polyvalente ou autre) et seules les activités culturelles resteraient dans la Maison des Associations.

La bibliothèque associative

La bibliothèque associative est également située rue de la Sansonnerie et dispose d'une superficie de 120 m². Cette bibliothèque de prêt est essentiellement fréquentée par des scolaires. Elle est parfois utilisée pour les cours d'anglais.

Le bâtiment, sous la forme d'un préfabriqué, fonctionne bien. Il est en bon état, sa dernière rénovation ayant eu lieu en 2011.



La bibliothèque associative

L'école de musique associative

L'école de musique associative se trouve dans la rue Saint-Martin, en annexe de la Mairie. Elle est d'une superficie d'environ 80 m². Cet équipement fonctionne très bien et accueille un nombre satisfaisant d'adhérents.

Le bâtiment de l'école de musique est en bon état, il a été récemment rénové.

A l'échelle de la Plaine de Versailles, les pôles culturels périphériques sont localisés à Beynes (beaucoup d'activités fréquentées par les Crespiérois) à Maule (cinéma), voire au Chesnay ou Poissy (complexe cinéma). A l'échelle intercommunale, il n'y a pas de projet connu d'équipement culturel.

Les équipements sportifs

Le plateau multisports

Le plateau multisports est situé chemin du Château Rouge, à l'écart du village.

Il se compose de plusieurs équipements sportifs : 1 terrain de football avec vestiaires, 3 courts de tennis avec club house et 1 terrain multisports. La présence de ces équipements permet de pratiquer plusieurs sports, parmi lesquels le football, le tennis, le basket et le handball. Ces équipements sportifs présentent un bon état général. Des travaux d'éclairage sont envisagés pour le terrain de football.

Situé à l'écart du village, le plateau multisports est relativement difficile d'accès pour les véhicules, seulement par la voie d'accès depuis le cimetière. Cette voie d'accès est par ailleurs étroite, ne permettant pas à deux véhicules de se croiser, et est dans un état de dégradation avancé. Il est néanmoins prévu de faire un enrobé pour que cette voie soit davantage carrossable. De plus, le croisement au niveau du cimetière, qui permet d'accéder au plateau multisports, est dangereux et non sécurisé. Il conviendrait dans ce cas précis d'élargir le carrefour pour sécuriser les déplacements non seulement vers le plateau multisports, mais aussi en direction de la RD 307.

Les centres équestres

2 centres équestres sont implantés dans la commune.

Il s'agit du centre équestre « Le centre équestre de la Mauldre », situé impasse des Fonds de Boissy et « Le Haras du Loup Pendu », route des Flambertins.

Par ailleurs, le domaine de la Croix-Marie dispose d'équipements sportifs privés : 1 piscine et 3 courts de tennis, dont peuvent jouir les copropriétaires du domaine.

Le niveau d'équipement culturel et sportif de la commune est plutôt bon.

Les équipements sportifs répondent globalement aux besoins des habitants. Seule l'absence de courts de tennis couverts est constatée dans la commune, toutefois une convention a été signée entre les communes de Crespières et Thiverval pour que les adhérents du Tennis Club de Crespières puissent fréquenter durant l'hiver les courts couverts de Thiverval.

Le niveau d'équipement culturel est satisfaisant pour une commune de la taille de Crespières. Aucun équipement de rayonnement intercommunal n'est cependant présent à Crespières (salle des fêtes), l'implantation d'un tel équipement pourrait être envisagée dans le contexte intercommunal par exemple.



Le plateau multisports



Le centre équestre de la Mauldre

Les équipements culturels

Un lieu de culte est présent à Crespières : l'église Saint-Martin, construite au XII^{ème} siècle et de style roman, classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1950.

On note également la présence du presbytère, à proximité de l'église, dont la fonction est restée religieuse.



Eglise Saint-Martin



Presbytère

Les équipements de santé

Les équipements de santé

Un **cabinet médical** est implanté dans la ruelle des Bourbiers, il accueille 1 médecin généraliste.

Plusieurs professionnels de la santé sont également implantés à Crespières en dehors du cabinet médical, parmi lesquels un kinésithérapeute, etc.

Il y a **une pharmacie** au sein de la commune, située rue de Moncel, au cœur du village.

Les hôpitaux les plus proches se trouvent à Plaisir (centre hospitalier Jean-Martin Charcot), et à Poissy (centre hospitalier intercommunal site de Poissy) distants d'une dizaine de kilomètres.



Pharmacie

Crespières dispose de quelques équipements de santé de proximité (cabinet médical, pharmacie) et se trouve proche de centres hospitaliers importants (Plaisir, Poissy).

Associations et vie locale

Le tissu associatif

Le tissu associatif de Crespières est assez développé et témoigne d'une vie locale dynamique. D'une part, de nombreuses et diverses associations ont été créées par les habitants.

D'autre part, plusieurs associations participent pleinement à l'animation du village dans des domaines tels que :

- Le sport avec les trois associations sportives de la commune ;
- La culture ;
- La nature et l'environnement ;
- La détente et les loisirs ;
- Les rencontres.

La vie locale

De nombreuses manifestations rythment la vie quotidienne de Crespières.

Outre les animations et fêtes qui reviennent chaque année, à l'image de nombreuses communes, telles que la fête du village, le carnaval des écoles ou encore le vide-grenier, Crespières est le lieu d'événements propres. Parmi eux nous pouvons citer :

- Des évènements sportifs au sein des équipements de la commune (tournois de tennis...) ;
- Des évènements culturels parmi lesquels le plus emblématique est le festival de la BD, l'un des plus importants du pays ;
- Des évènements sportifs et notamment, en dehors des tournois sportifs, la course à pied La Crespiéroise ;
- Des évènements qui génèrent un vivre-ensemble et des rencontres entre les habitants, tels que le pique-nique du village et la retraite aux flambeaux.

Crespières est une commune à la vie locale dynamique grâce à un tissu associatif important ainsi qu'à l'organisation de nombreuses manifestations.

Les animations sportives, culturelles, etc. ont lieu au sein des équipements existants (Maison des Associations, Ecole primaire...) ou en extérieur.

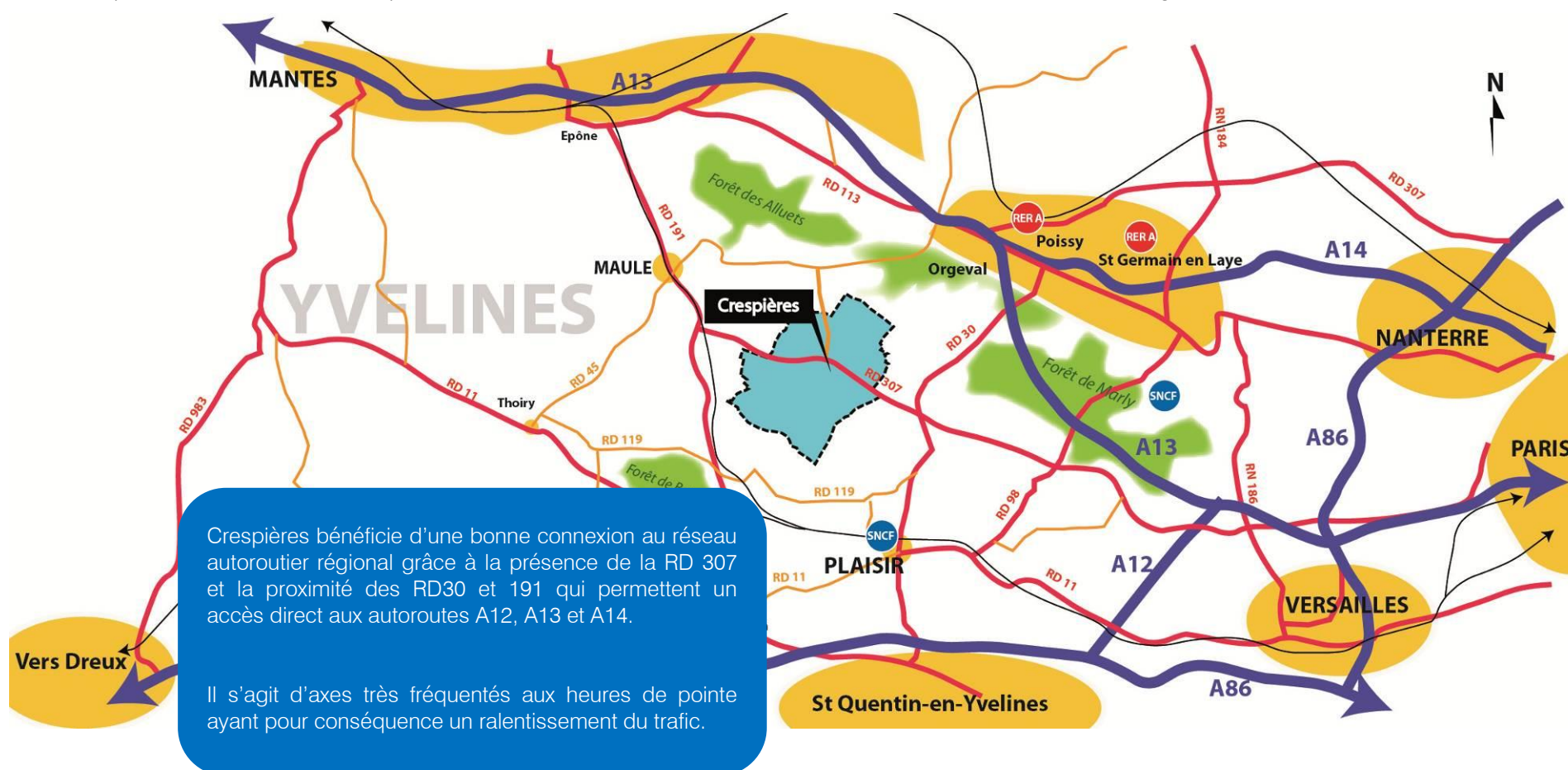
Une réflexion peut être menée sur la réalisation d'un équipement type salle polyvalente, plus importante que les équipements existants, notamment dans le contexte de la nouvelle intercommunalité.

2-Les transports et déplacements

Le réseau routier

Située à moins de 40 km à l'ouest de Paris, à proximité de 3 pôles urbains importants de l'ouest parisien (Poissy/St-Germain-en-Laye, Versailles et St-Quentin-en-Yvelines), Crespières bénéficie d'une bonne desserte routière grâce à la présence sur son territoire de :

- La RD307 qui permet de rejoindre, à l'est, l'A13 et Versailles.
- La proximité de la RD30, axe qui relie Saint-Quentin-en-Yvelines, Plaisir et l'A12, au sud, et Poissy, Saint-Germain-en-Laye, l'A13 et l'A14 au nord.
- La proximité de la RD 191, axe qui relie Saint-Quentin-en-Yvelines, Pontchartrain et l'A12, au sud, et Maule, Aubergenville et l'A13 au nord.





Le réseau interne s'organise autour de la rue principale de Crespières (rue de Moncel puis rue de Neauphle). Celle-ci traverse l'ensemble du village, permettant de relier la partie sud et la partie nord du bourg. Cette rue est relativement étroite (en particulier la rue de Moncel) ce qui amène quelques difficultés de circulation lorsque le trafic s'intensifie.

Le reste du réseau viaire est essentiellement composé de rues et impasses, desservant les résidences et quartiers pavillonnaires, qui se rattachent à cet axe principal. La rue d'Herbeville permet de rejoindre le domaine de la Croix-Marie.

Concernant le stationnement, on constate des difficultés pour accéder aux commerces (comme dans tout village). Néanmoins, l'offre s'est développée depuis la création récente de 15 places vers l'école et le cabinet médical.



Un réseau interne qui s'organise sous forme de rues et impasses rattachées à la rue principale du village.

Cette organisation a pour conséquence, malgré la déviation (RD307) qui évite le village, un engorgement de la rue principale aux heures de pointe en raison du rabattement de la circulation sur cet axe et de l'étroitesse de la rue, accrue par les possibilités de stationnement alternatif sur les deux côtés de la voie.

Les transports en commun

Aucune gare ne dessert la commune de Crespières. Plusieurs gares se trouvent à proximité. C'est le cas des gares de Saint-Nom-la-Bretèche (ligne Saint-Lazare), Mareil-sur-Mauldre et Beynes (ligne Montparnasse) ou encore Poissy et Saint-Germain-en-Laye (ligne A du RER).

1 compagnie de cars assure la desserte de la commune à travers 6 lignes dont certaines desservent les gares alentours.

lignes	Destinations et dessertes	Fréquence des passages
17	Maule SNCF – Versailles Rive droite (SNCF)	3 passages le matin (06h37, 07h17, 07h22) 6 passages le soir (de 17h15 à 20h28)
170	Crespières – Marly-le-Roi (Lycée)	2 passages le matin (07h39, 08h34) 3 passages le soir (16h48, 17h52, 19h12)
171	Crespières – Feucherolles (collège) - Noisy-le-Roi	2 passages le matin (07h43, 08h39) 2 passages le soir (16h36, 17h38)
172	Crespières - Noisy-le-Roi (collège, SNCF)	2 passages le matin (07h22, 08h27) 3 passages le soir (16h37, 17h42, 18h37)
511	Aubergenville – Saint-Germain-en-Laye (centre-ville)	2 passages le matin (07h07, 07h30) 2 passages le soir (17h27, 18h38)
512	Aubergenville – Saint-Germain-en-Laye (Bel Air)	2 passages le matin (07h07, 07h45) 3 passages le soir (16h50, 17h45, 18h47)



Arrêt de bus des lignes 170, 171 et 172

Ces lignes de bus permettent aux Crespiérois de se rendre dans les communes voisines, dans les villes proches (Versailles, Saint-Germain-en-Laye). En outre, elles desservent bien les équipements scolaires du cycle secondaire (collèges et lycées).

Le réseau de bus est assez développé à Crespières. Cependant, il est peu utilisé en raison de tracés, d'horaires et de fréquences qui ne répondent pas complètement aux attentes des habitants et au fait que ces derniers privilégient souvent l'automobile. Il est néanmoins privilégié et adapté pour les étudiants de l'enseignement secondaire, surtout depuis l'ouverture récente de la ligne desservant le lycée de Villepreux.

L'absence de gare sur le territoire même de la commune engendre la question du rabattement sur les gares les plus proches. Il y a donc un enjeu important à améliorer la desserte de ces gares en optimisant le réseau de bus existant afin d'inciter les usagers à utiliser davantage les transports en commun. Un développement du réseau de bus à l'échelle intercommunale est envisagé, notamment pour une meilleure desserte des gares.

Les liaisons douces

Cresprières bénéficie d'un réseau de liaisons douces important composé :

- De sentes piétonnes au sein de la forêt départementale des Flambertins.
- D'un maillage de sentes piétonnes au sein du village
- De quelques voies partagées entre véhicules motorisés et vélos

Les sentes piétonnes présentes dans la forêt ont un rôle de loisirs et sont utilisées essentiellement pour des promenades.

Les sentes piétonnes au sein du village permettent de rejoindre les équipements et commerces, notamment depuis les zones d'habitat de type pavillonnaire. L'aménagement d'une nouvelle sente piétonne dans le village est envisagé, entre la mairie et derrière l'école primaire.

Aujourd'hui, l'ensemble du réseau de chemins ruraux à l'échelle de la commune est public, ce qui facilite leur utilisation et leur assure une pérennité pour l'avenir.

Les circuits de randonnée pédestre

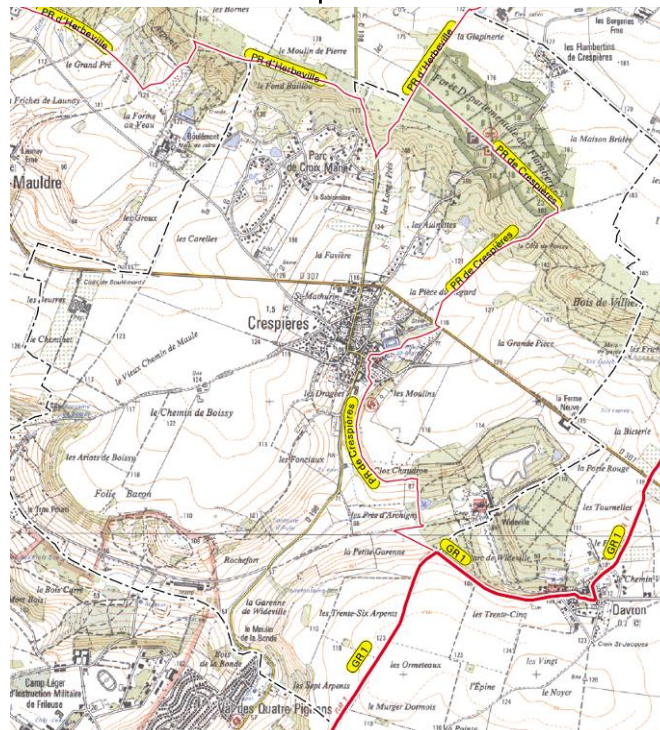


Schéma départemental de la randonnée pédestre

Les circuits de randonnée équestre

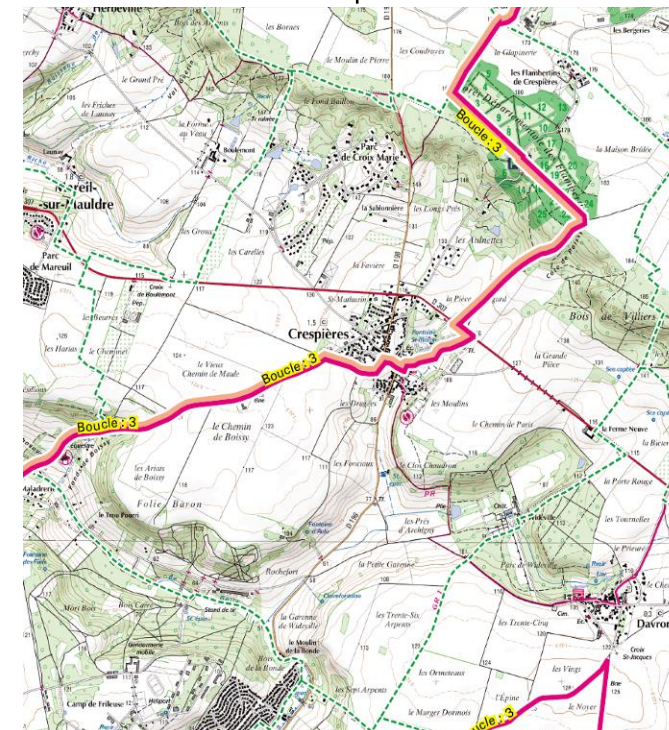


Schéma départemental de la randonnée équestre



Sentes piétonnes



au sein



Cheminement doux en forêt



Cheminement doux en forêt



Voie partagée au sein du village

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

A. LES CRESPIEROIS

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Une nouvelle méthode de recensement remplace le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans. Le recensement général de la population de 1999 a été le dernier recensement concernant toute la population en même temps. Le présent chapitre s'appuie sur le recensement 2008. Les résultats du recensement millésimé 2008 sont obtenus à partir du cumul des informations collectées lors de l'enquête de recensement de 2005, puis des données actualisées année après année jusqu'en 2009 (étant la dernière année de référence sur l'actualisation complète des données relatives au recensement de la population).

1 - L'évolution de la population

Une croissance démographique ralentie depuis 30 ans

La commune de Crespières compte environ 1 610 habitants (chiffre 2012).

La population municipale était d'environ 1 600 habitants à la fin des années 2000.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes sans abri et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire.

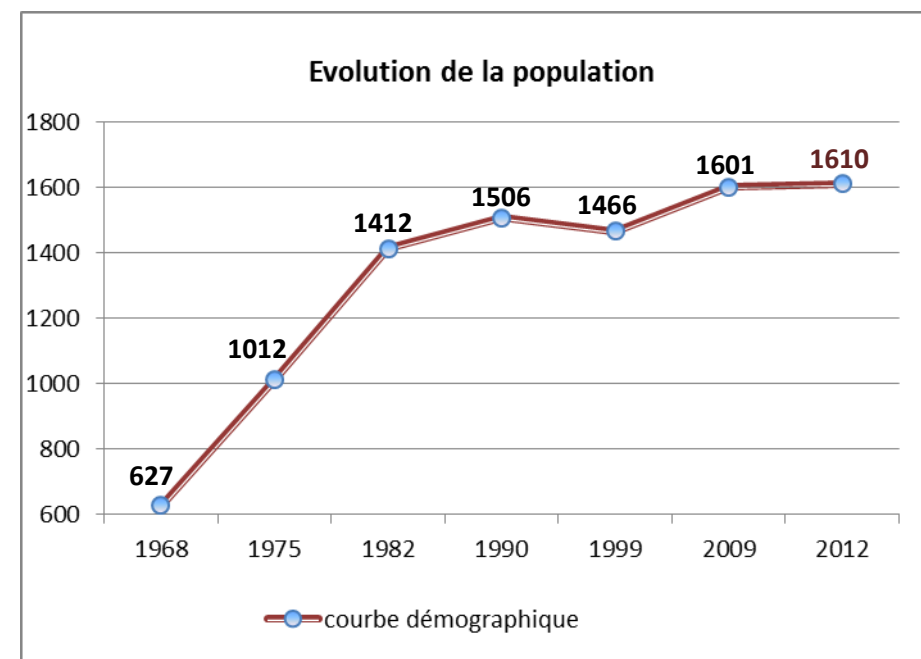
La population municipale sert de population de référence.

La population de la commune a été multipliée par 2,25 entre 1968 et 1982, via une évolution du nombre d'habitants de + 7.1% par an entre 1968 et 1975, puis de + 4.8% par an entre 1975 et 1982.

La croissance démographique s'est poursuivie ces 30 dernières années, de manière moins prononcée. La population s'est même stabilisée entre 1 400 et 1 500 habitants durant les années 1980 et 1990. La commune a enfin connu une évolution démographique de l'ordre de + 0,8% par an durant les années 2000, à savoir un accroissement de la population de 135 habitants.

Ce ralentissement de la croissance démographique fait suite à la période d'accueil important de population entre la fin des années 1960 et le début des années 1980, où près de 800 habitants nouveaux se sont installés dans la commune.

Depuis 2009, la croissance démographique de la commune est faible, en raison du peu de logements construits ces dernières années (3 logements entre 2008 et 2012).



Source : INSEE 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2009

Une croissance démographique qui repose globalement sur un solde naturel et un solde migratoire positifs

L'augmentation de la population peut être liée à deux facteurs : le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et de décès) et le solde migratoire (différence entre le nombre d'arrivées et de départs du territoire communal).

De manière générale, on observe que la croissance démographique enregistrée dans la commune depuis plusieurs décennies est majoritairement liée à l'excédent des arrivées de population sur les départs (solde migratoire).

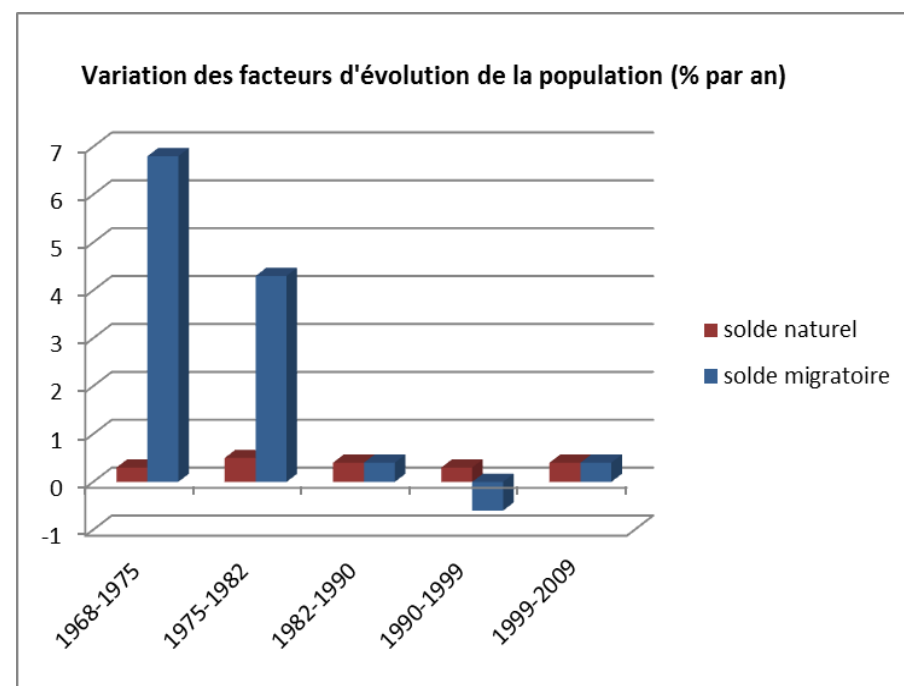
Le solde naturel est toujours resté positif, oscillant entre + 0,3% et + 0,5% par an. Il était plus important entre 1975 et 1982 (+ 0,5% par an), années qui ont suivi la forte croissance démographique de la commune. Ces dernières décennies, le solde naturel est resté positif et affiche un niveau stable (entre +0,3% et +0,4% par an), ce qui permet d'assurer à Crespières une base solide de croissance démographique.

Le solde migratoire a été fortement positif sur la période 1968-1982. Durant cette période, Crespières a accueilli environ 800 nouveaux habitants, soit la moitié de la population actuelle (1 610 habitants en 2012). Cet apport de population a essentiellement été généré par la construction de nombreux logements (aménagement du domaine de la Croix-Marie et réalisation de cinq lotissements supplémentaires jusqu'en 1980), occupés en majorité par des jeunes ménages avec enfants ou ayant l'âge d'en avoir. L'augmentation notable de ménages de ce type au début des années 1970 a entraîné par la suite (fin des années 1970 / début des années 1980) une hausse modérée du solde naturel (passé de 0,3% à 0,5% par an entre ces deux périodes).

Les années 1980 ont été une période de transition entre d'une part deux décennies d'accueil important de population, et d'autre part une décennie de déficit migratoire. Durant les années 1980, la croissance démographique, qui a tout de même été moins prononcée que la période précédente, a été portée à la fois par le solde migratoire (+0,4% par an) et le solde naturel (+0,4% par an).

Au cours des années 1990, on constate le passage vers un solde migratoire négatif (-0,6% par an), se traduisant par un excédent des départs sur les arrivées. Cette évolution provient probablement de la décohabitation de ménages arrivés sur la commune 20 à 30 ans auparavant, en particulier du départ des jeunes de leur domicile familial. Le solde naturel, un peu plus faible dans les années 1990 (+0,3% par an), n'a pas compensé le déficit migratoire plus important, ce qui a entraîné une légère diminution de la population crespéroise (-40 habitants au cours de la décennie 1990).

Depuis la fin des années 1990, le solde migratoire s'est redressé pour revenir au niveau des années 1980 (+0,4% par an), à la faveur de la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Fonciaux, de la construction de logements dans le centre-village et du renouvellement de la population. Le redressement du solde migratoire, associé au solde naturel positif, a généré à Crespières l'arrivée d'environ 150 nouveaux habitants depuis le début des années 2000.



Source : INSEE 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2009

1 - La structure par âge de la population

Une population en grande partie active

A Crespières, la part des habitants âgés de 30 à 60 ans est très représentée. Cette tranche d'âge regroupe près de 45% des Crespiérois. La part de cette population, en particulier les 45-59 ans, est plus forte à Crespières que dans les Yvelines.

La part prépondérante d'habitants en âge de travailler peut être liée à l'attraction qu'exerce la commune pour des cadres et professions intellectuelles supérieures. L'accès facilité et rapide vers La Défense ou Paris (via l'autoroute A 14) et surtout le cadre rural et villageois qu'offre Crespières, attirent fortement les actifs aisés de Paris et sa petite couronne.

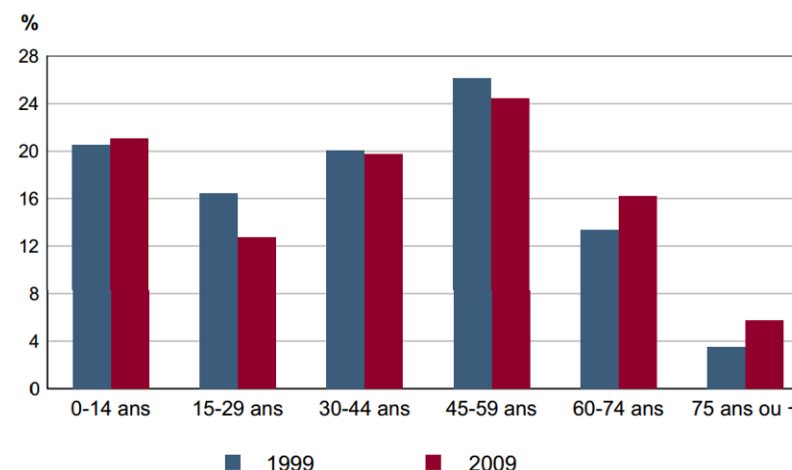
Il est à la fois constaté un déclin de la part des 45-59 ans mais au contraire une importante augmentation de la part des 60-74 ans, ce qui peut s'expliquer de plusieurs façons :

- on assiste naturellement à une tendance moyenne au vieillissement de la population résidente d'une décennie sur l'autre, de fait et à titre d'exemple la forte proportion des Crespiérois âgés de 45 à 59 ans en 1999 se situe désormais, en 2009, dans la tranche d'âge des 60-74 ans ;
- les nouveaux arrivants à Crespières sont essentiellement des actifs d'un âge déjà relativement avancé. Les primo-accédants sont peu nombreux en raison du prix d'achat élevé des logements, d'un niveau presque équivalent à celui des communes urbaines de la petite couronne parisienne.

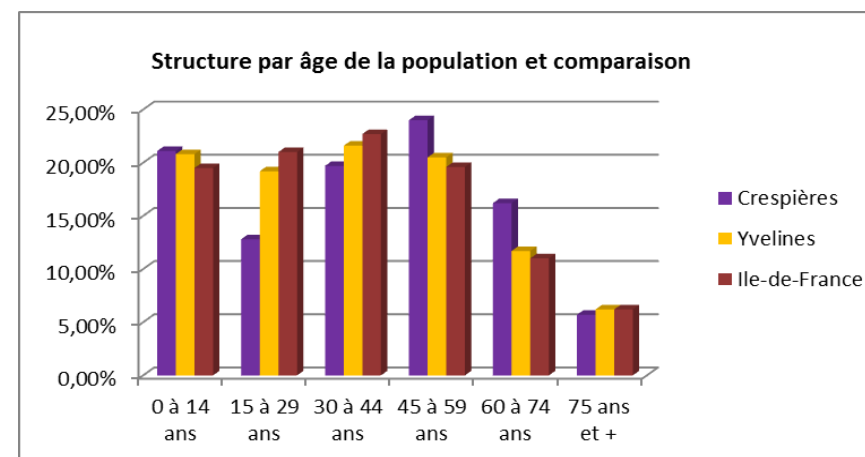
La population âgée de moins de 15 ans est également très représentée puisqu'elle concerne plus de 20% de la population communale. En comparaison du département, la part des moins de 15 ans est assez similaire à Crespières. Toutefois, on observe une baisse marquée de la proportion des 15-29 ans, justifiée par le fait qu'une fois lancés dans leurs études, les jeunes Crespiérois quittent le domicile familial pour se rapprocher du cœur d'activité et de vie de l'Ile-de-France.

On constate une augmentation de la proportion des classes d'âges de 60 ans et plus, traduisant une tendance au vieillissement.

La population de 60 ans et plus atteint aujourd'hui 22%, contre 17% à la fin des années 1999. L'augmentation notable de la part des personnes âgées à Crespières est en partie liée à la qualité de son cadre de vie et au tissu commercial de proximité présents, qui incitent ces personnes à passer leur retraite dans la commune.



Source : INSEE 1999, 2009



Source : INSEE 1999, 2009

Une baisse régulière du nombre moyen de personnes par logement

Le nombre moyen de personnes par logement est de 2,66 en 2009. Il s'inscrit dans la tendance des communes des Yvelines de même rang démographique.

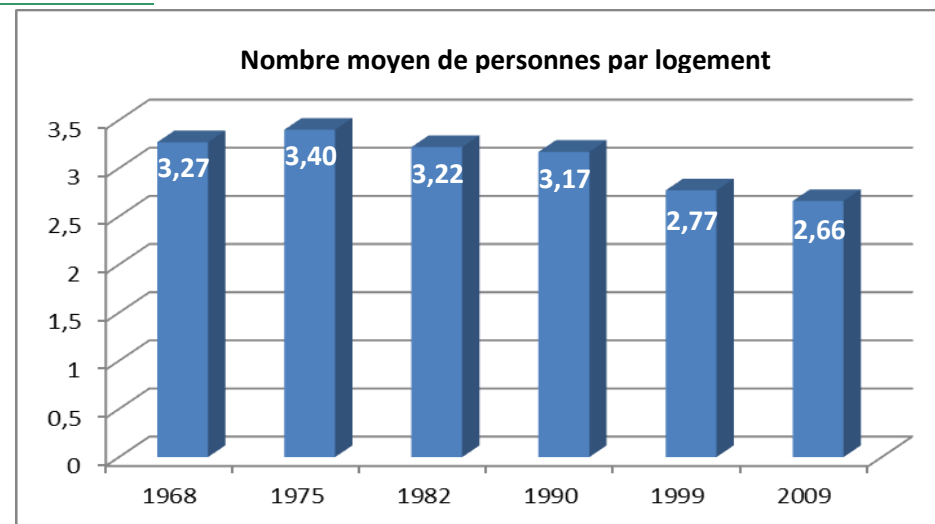
De manière générale, ce taux a connu **une forte diminution depuis 1990** puisqu'il était de 3,17 à cette période.

Cette baisse générale du nombre moyen de personnes par logement n'est pas propre à Crespières, cette tendance étant particulièrement marquée en Ile-de-France. Ce fléchissement s'explique notamment par la décohabitation (départ des enfants du domicile familial, séparations, veuvages) et l'allongement de la durée de vie.

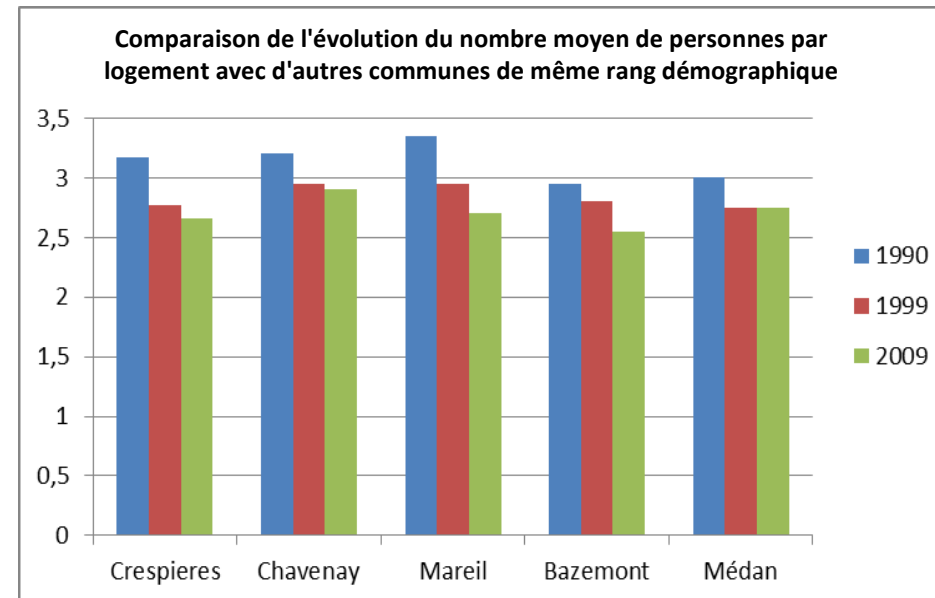
A Crespières, on observe par exemple un net renforcement du nombre de ménages de petite taille, au contraire du nombre de couples avec enfant(s) dont la part diminue.

Toutefois, **un épisode de redressement du nombre moyen de personnes par logement suivi d'une stabilisation a eu lieu entre la fin des années 1960 et la fin des années 1980**, sous l'effet d'une construction importante de grands logements au cours de cette décennie (domaine de la Croix-Marie et lotissements du centre-village). Les nouvelles populations installées durant cette période étant généralement des couples avec enfants, ce constat a favorisé le redressement du nombre moyen de personnes par logement.

Le fléchissement général du nombre moyen de personnes par logement est assez différent de celui des autres communes comparées. Sur la période 1990-2010, ce taux a fortement baissé à Crespières puisque chaque logement a perdu en moyenne 0,5 habitant. Seule la commune voisine de Mareil-sur-Mauldre suit cette tendance. En revanche, les autres communes comparées ont connu une baisse moins prononcée du nombre moyen de personnes par logement, généralement de l'ordre de 0,2 à 0,4 point.



Source : INSEE 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2009

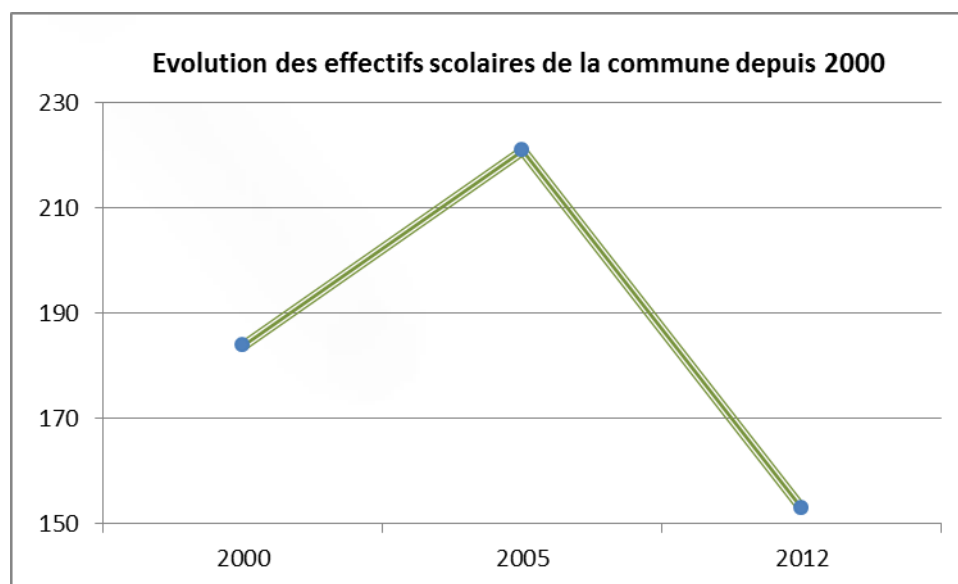


Source : INSEE 1990, 1999, 2009

Une baisse importante des effectifs scolaires depuis 2005

La commune de Crespières dispose d'une école primaire (école Emilie du Châtelet), située 11 rue Saint-Martin. Un nouveau bâtiment a été inauguré en novembre 2010, comprenant 4 salles de classe ainsi qu'un dortoir (pouvant être transformé en salle de classe en cas de besoin). Le bâtiment le plus ancien, toujours utilisé, accueille également 4 salles de classe. Ainsi à la rentrée 2012-2013, l'école disposait au total de 6 classes occupées (2 en maternelle et 4 en élémentaire) sur 8 disponibles.

Au total, l'école Emilie du Châtelet accueille aujourd'hui 153 enfants (rentrée scolaire 2012-2013).



Source : mairie de Crespières, 2012



En lien avec un pic des naissances au début des années 2000, les effectifs scolaires ont fortement progressé au début des années 2000 pour atteindre plus de 220 élèves en 2005. Le nombre d'élèves inscrits en primaire a ensuite connu une baisse progressive : environ 70 élèves en moins depuis 2005, soit une perte de 10 élèves par an en moyenne. Compte tenu de cette évolution négative des effectifs scolaires, l'école Emilie du Châtelet a perdu 2 classes depuis 2008. Cette forte baisse est essentiellement inhérente à la diminution du nombre de jeunes ménages dans la commune. De fait, ces ménages avec jeunes enfants (ou en âge d'en avoir) n'ont pas la possibilité de s'installer à Crespières malgré le souhait de certains d'entre eux. En revanche, la commune est attractive pour les ménages présentant une situation aisée, dont l'âge moyen est généralement plus avancé et ayant des enfants déjà en âge de fréquenter le cycle secondaire (collège et lycée).

Afin de ne pas subir de nouvelles suppressions de classe, il serait opportun de mettre en œuvre des dispositifs facilitant l'installation de jeunes ménages avec enfants. Les futures opérations de logements pourraient notamment comporter une part de logements aidés, à destination des jeunes ménages.

2 - Les caractéristiques socioéconomiques de la population

Un profil sociologique nettement orienté vers les cadres et les professions intermédiaires

Les catégories socioprofessionnelles (CSP) les plus représentées sont les cadres et professions intellectuelles supérieures (36%) devant les professions intermédiaires (32%).

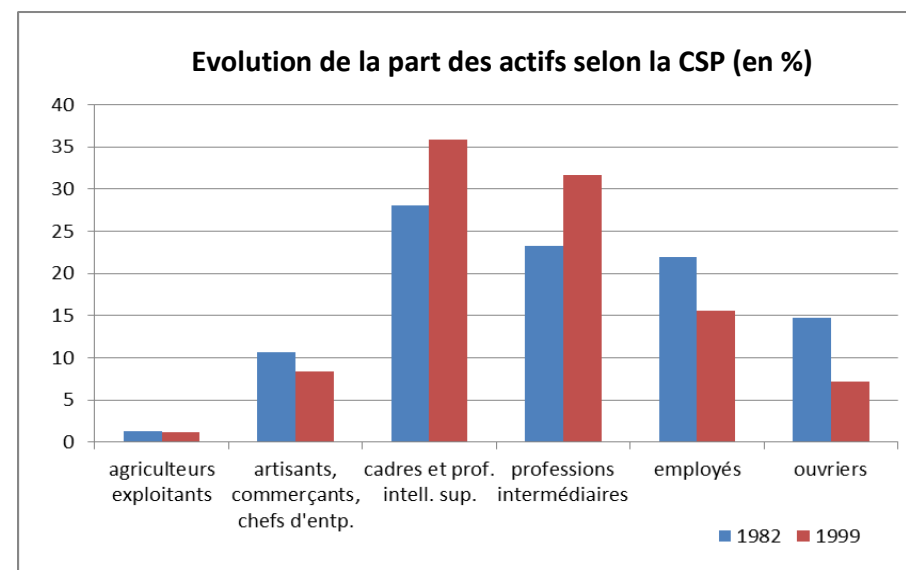
Les employés et les ouvriers représentent respectivement 16% et 7% de la population active résidente de Crespières.

En comparaison avec le département des Yvelines, Crespières comporte une représentation très importante de cadres (+ 13 points) et de professions intermédiaires (+ 5 points). De même, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise dans la population active est plus importante de 5 points à Crespières, en comparaison des Yvelines.

A l'inverse, la commune présente une forte sous-représentation des employés (- 13 points) et des ouvriers (- 9 points).

La situation géographique et le cadre de vie agréable qu'offre la commune, de par son environnement préservé et son cachet de village à l'architecture sauvegardée et mise en valeur, attire une population aux revenus importants ce qui explique la part importante des cadres et professions intellectuelles supérieures à l'échelle de la commune (le taux de personnes cadres ne dépassant que rarement les 20% d'actifs dans la plupart des autres communes). De plus, la mise en service de l'autoroute A 14 au milieu des années 1990, a révélé l'attractivité de ce secteur géographique pour les cadres exerçant leur activité à Paris ou dans la petite couronne (La Défense essentiellement).

La tendance observée sur la période 1982-1999 montre que **les catégories socioprofessionnelles qui progressent particulièrement** – en termes d'évolution du nombre d'actifs – **sont celles des cadres et des professions intermédiaires** (+ 8 points). Parallèlement, **la commune enregistre une baisse importante de la part des ouvriers** (- 7,5 points) et des employés (- 6,5 points), liée notamment au niveau élevé des prix de l'immobilier à Crespières qui les pousse à rechercher un logement dans des communes où les prix sont plus abordables, notamment celles situées à l'ouest de la Maudre. **La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise a également baissé, mais dans une moindre mesure** (- 2,3 points).



Source : INSEE 1982, 1999

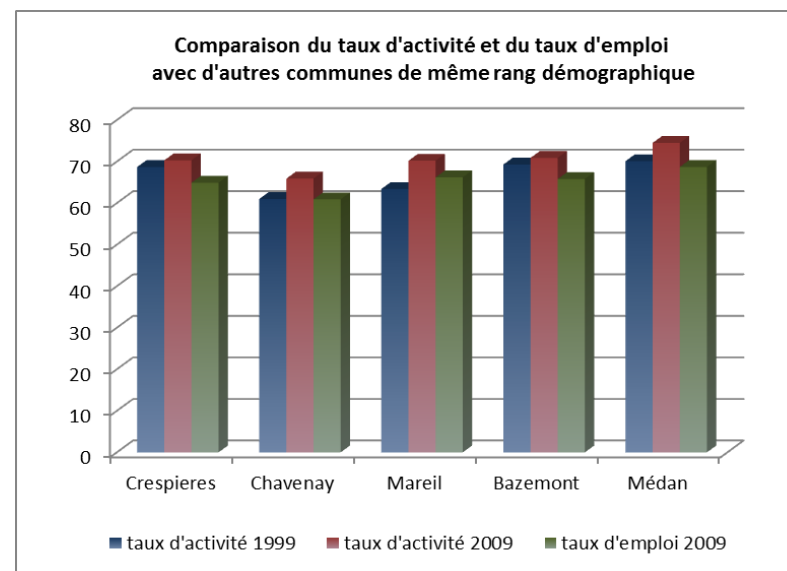
Un taux d'actifs peu élevé

A Crespières, le nombre d'actifs est de 726 en 2009 et représente 70,3% de la population en âge de travailler (15-64 ans). Ce taux est inférieur aux moyennes départementale et régionale, qui s'établissent respectivement à 74,7% et 75,2%. Les actifs étaient au nombre de 688 en 1999, soit une augmentation de 5,5% entre 1999 et 2009.

Ce taux d'activité, légèrement plus bas que la moyenne, peut s'expliquer par deux facteurs propres à la composition de la population de la commune :

- les actifs ayant un emploi font généralement partie des CSP supérieures aux revenus élevés, qui permettent à certains ménages de ne pas avoir de doubles actifs.
- le taux d'étudiants (près de 12% des Crespiérois âgés de 15 à 64 ans) est assez élevé. Il s'agit d'étudiants résidant encore dans le domicile familial, en raison de la proximité relative des infrastructures scolaires (lycées avoisinants) et universitaires (Paris, Saint-Quentin-en-Yvelines, etc.).

En comparant les taux d'activité et d'emploi de Crespières à ceux d'autres communes de même rang démographique, on perçoit que **la ville présente des taux d'activité et d'emploi assez similaires.**



Un taux de chômage stable jusqu'à l'arrivée de la crise économique et financière

Dans la commune, le taux de chômage est d'environ 5% en 2009, en augmentation ces dix dernières années (+ 1,1 point).

Plus que les jeunes de 15 à 24 ans (5,4%) les personnes les plus touchées par le chômage sont les 25-54 ans : le taux de chômage les concernant atteint près de 7%, soit un taux équivalent à celui des Yvelines (6,6%) et plus faible que celui de la région Ile-de-France (8,7%).

Comparé à ceux du département et de la région, le taux de chômage à Crespières est plus faible de 1 à 3 points.

Source : INSEE 2009	Crespières	Yvelines	Ile-de-France
Taux de chômage en 2009	5,4 %	6,2 %	8,2 %

Un allongement des trajets domicile-travail depuis 1999, pour majorité effectués en véhicule particulier

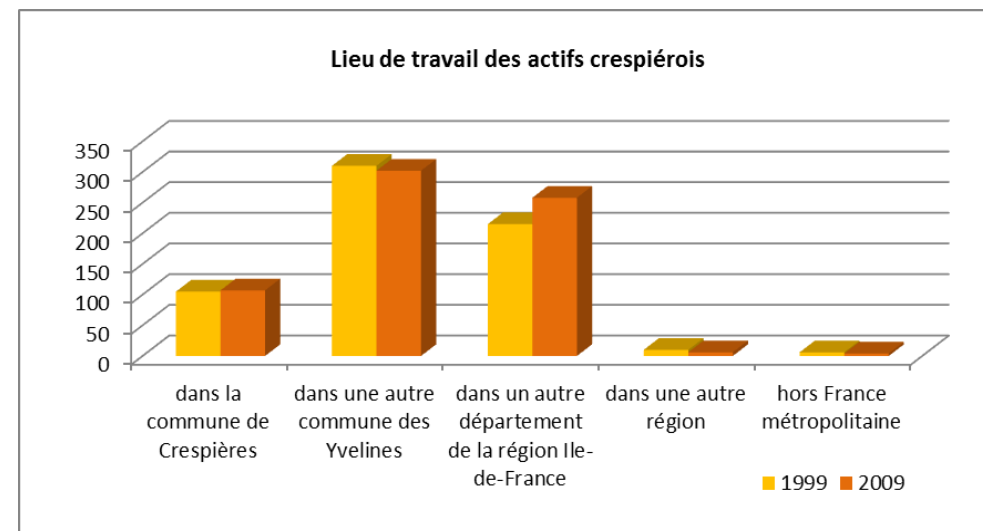
Près de 16% des actifs résidant à Crespières travaillent dans la commune et 84% des actifs occupent un emploi à l'extérieur. Ces chiffres indiquent qu'un nombre relativement important de la population active résidente travaille dans la commune. Cela s'explique notamment par la présence d'activités artisanales dans la commune, d'une agriculture encore dynamique et d'un tissu commercial et de services à la population assez diversifié pour une commune d'environ 1 600 habitants. En outre, le télétravail représente une activité professionnelle développée, aussi bien à Crespières que dans le territoire plus large de la Plaine de Versailles. Sur la période 1999-2009, la part des personnes résidant et travaillant à Crespières a peu évolué (- 0,5 point).

45% des actifs crespérois travaillent dans une autre commune des Yvelines (Versailles, Poissy, Saint-Germain-en-Laye...) et 38% dans un autre département de la région Ile-de-France (Paris et Hauts-de-Seine en particulier).

Depuis 1999, on constate une forte augmentation du nombre de Crespérois travaillant dans un autre département de la région Ile-de-France (+ 43). Ces actifs concernent de manière générale les cadres ayant quitté Paris pour s'installer dans la commune, tout en conservant leur activité professionnelle dans la capitale.

Il semble ainsi que pour les actifs de la commune, les trajets domicile-travail se sont allongés et les temps de parcours ont augmenté.

Ces trajets domicile-travail, outre leur allongement sur les dix dernières années, sont en majorité effectués en voiture particulière. La voiture reste le moyen de transport privilégié par les habitants soit par choix, soit par nécessité, voire obligation, puisque la commune n'est actuellement pas desservie par une ligne de transports en commun reliant la commune aux gares voisines. Le réseau de transports en commun est peu emprunté par les habitants. Cependant, cette fréquentation devrait augmenter dans le cadre du développement du réseau à l'échelle intercommunale, avec notamment la desserte des gares voisines.



Source : INSEE 1999, 2009

Une forte progression de la proportion de diplômés post-baccalauréat

Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 24 ans est important à Crespières, il est plus élevé que dans les Yvelines et en Ile-de-France. A noter, près de 60% des jeunes de 18 à 24 ans sont encore dans le système scolaire.

Les Crespiérois titulaires d'un diplôme au moins équivalent à celui du baccalauréat sont en forte progression depuis 1999, comme l'indique le graphique ci-dessous. Leur part est passée d'environ 57% en 1999 à 67% en 2009, soit une augmentation de 10 points. Précisément, c'est la proportion des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long qui a enregistré la hausse la plus importante (+ 7 points).

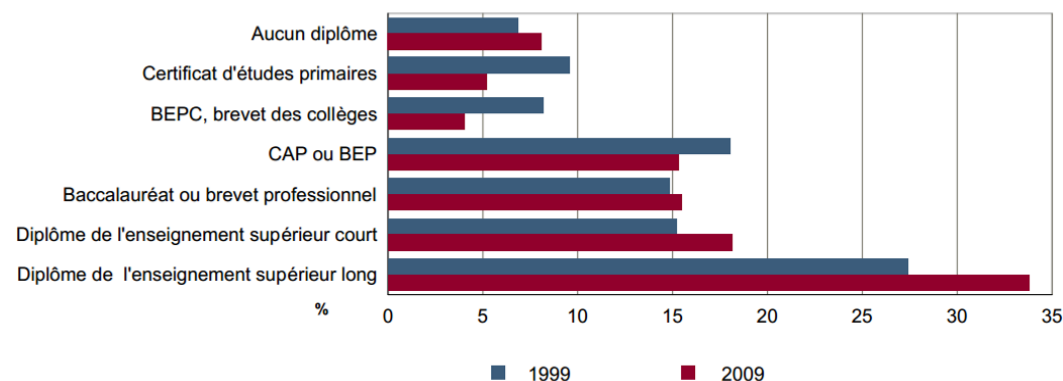
A l'inverse, la proportion de la population qui a comme diplôme le plus élevé un certificat d'études primaires, un BEPC ou brevet des collèges, et un CAP ou BEP est en nette diminution depuis 1999. Le taux de non diplômés s'est légèrement accru, mais il reste très minoritaire (8% de la population non scolarisés).

Taux de scolarisation des jeunes de 15 à 24 ans (en %)

	Crespières	Yvelines	Ile-de-France
15-17 ans	100	97,6	96,8
18-24 ans	59,5	58,2	58,7

Source : INSEE 2009

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Source : INSEE 1999, 2009

En comparaison, le département des Yvelines et la région Ile-de-France ont connu une hausse aussi significative de titulaires d'un diplôme au moins équivalent à celui du baccalauréat, mais leur poids y demeure plus faible (respectivement 55% et 53%) comparé à la commune de Crespières (59,5%). Par ailleurs, le taux de non diplômés dans le département et la région a connu la même augmentation qu'à Crespières.

Ainsi la réussite dans les études supérieures est plus importante dans la commune comparée à la moyenne des autres communes du Yvelines et de l'Ile-de-France.

Un territoire de hauts revenus qui continue à s'affirmer comme tel

Le revenu net imposable moyen des foyers fiscaux, de 41 311 euros en 2009, est bien supérieur à la moyenne régionale (moins de 30 000 euros) et à la moyenne départementale (environ 35 000 euros).

Cette situation, l'une des plus valorisées d'Ile-de-France, semble par ailleurs très bien ancrée. A l'échelle de la commune de Crespières, le revenu net imposable moyen des foyers fiscaux a augmenté d'environ 1 000 euros entre 2006 et 2009 (+ 2,3%), cette croissance étant plus importante que celle connue dans les Yvelines et dans l'Ile-de-France. Globalement, la commune de Crespières suit les tendances présentes à l'échelle intercommunale (Plaine de Versailles).

Enseignements

- *Une augmentation de la population reposant globalement sur un solde naturel et un solde migratoire positifs*
- *Une population généralement composée de familles, mais une augmentation sensible des ménages de petite taille accompagnée d'un recul du nombre moyen de personnes par logement*
- *Des effectifs scolaires en diminution régulière depuis 2005*
- *Un profil sociologique caractérisé par la représentation importante des cadres et des professions intermédiaires et par la moindre présence des ouvriers et des employés, lié aux particularités des emplois locaux et aux prix élevés de l'immobilier dans la commune*
- *Une population active assez peu importante mais une stabilité du faible taux de chômage jusqu'à l'arrivée de la crise économique et financière*
- *Des trajets domicile-travail qui se sont allongés et effectués en majorité en véhicule particulier*
- *Un taux d'actifs résidant et travaillant à Crespières relativement important comparé à la taille de la commune, lié à la présence encore marquée des activités traditionnelles et du télétravail*
- *Une population communale en moyenne plus diplômée post-baccalauréat, bien au-delà de la moyenne du département et de la région*

B. LES LOGEMENTS

1- Une augmentation régulière et modérée du parc de logements

La commune de Crespières comptait environ 650 logements en 2009 (dernier chiffre officiel issu du recensement de la population INSEE).

On estime en 2013 le nombre de logements à environ 655, seulement quelques logements ont été construits depuis 2009 à Crespières.

Ce nombre total de logements en 2009 se décompose de la façon suivante :

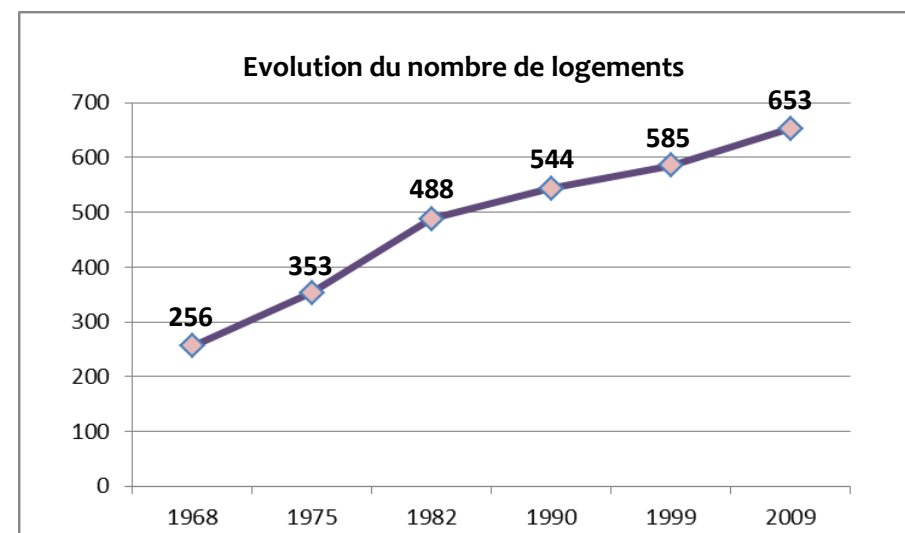
- 603 résidences principales ;
- 32 résidences secondaires et logements occasionnels ;
- 17 logements vacants.

Le nombre de logements a été multiplié par 2,5 en 45 ans.

Il n'évolue presque plus depuis 2005 : seulement 5 logements ont été créés ces 7 dernières années (source mairie).

Crespières est une commune très résidentielle, où le taux de logements secondaires et occasionnels est relativement faible (5% du parc de logements).

Le taux de logements vacants est de 2,7%. Ce taux laisse assez peu de perspectives de réoccupation. On estime en effet que la rotation naturelle du marché (ventes, successions, etc.) permet difficilement de descendre en dessous de ce seuil.



Source : INSEE 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2009



2- Une faible production de logements ces dernières années

Ces dernières années, la commune de Crespières connaît un rythme de construction **de logements faible** : entre 2005 et 2013, seulement 5 logements ont été créés. Le parc de résidences principales s'est donc stabilisé à environ 600 unités.

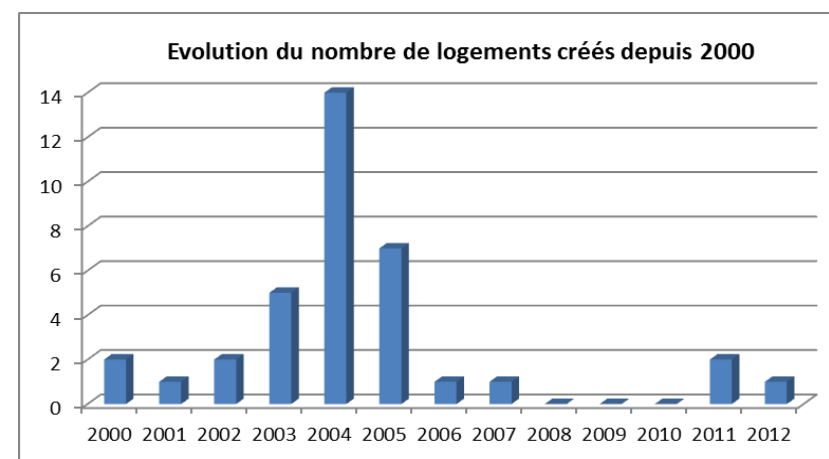
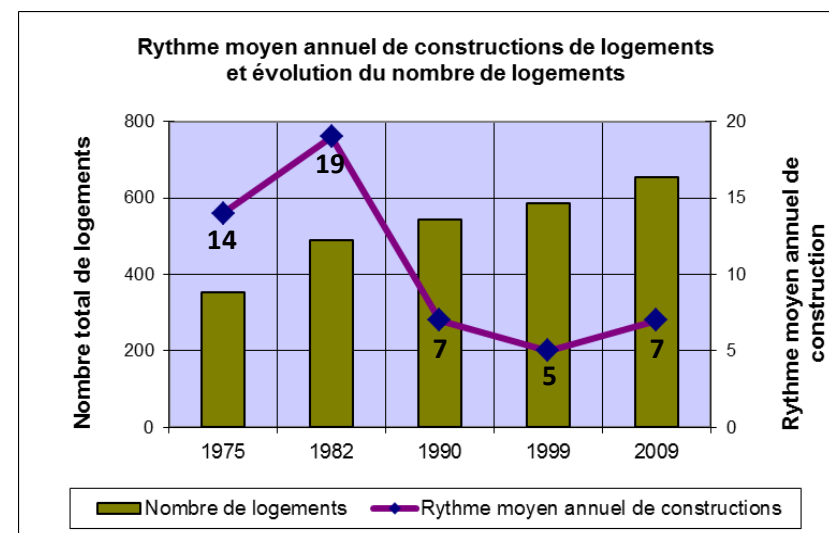
Sur le graphique ci-contre, on note que la **production annuelle de logements au cours des années 2000 est à peu près équivalente à celle connue depuis 1990** (5 à 7 nouveaux logements par an).

Le rythme annuel de construction de la fin des années 1960 au début des années 1980 était le plus important, il oscillait entre 14 et 20 logements. Cette période de forte construction correspond à la réalisation du domaine de la Croix-Marie (plus de 100 logements) et des petites opérations de lotissements qui enserrrent aujourd'hui le centre-village.

Le graphique ci-contre comptabilise la production de logements par an depuis 2000. Cette répartition de la production fait apparaître une période de construction modérée suivie d'un net ralentissement.

Plusieurs projets de construction de logements sont programmés ces prochaines années, ce qui devrait relancer le rythme de construction :

- La ZAC du Parc du Grand Château, qui doit accueillir 46 logements au total, répartis en 35 lots (type maison individuelle) et 11 maisons de village ;
- L'opération dite de la « maison blanche », qui comprend la construction de 4 maisons individuelles et la division de l'habitation actuelle en 2 lots.



Source : mairie de Crespières, 2012

3- Une forte représentation de grands logements (5 pièces et plus)

Le parc de résidences principales de Crespières présente une part importante de logements de 5 pièces et plus (73%). Près de 3 logements sur 4 sont donc des grands logements.

Suivent les logements de 4 pièces, qui représentent 14% du parc total de logements.

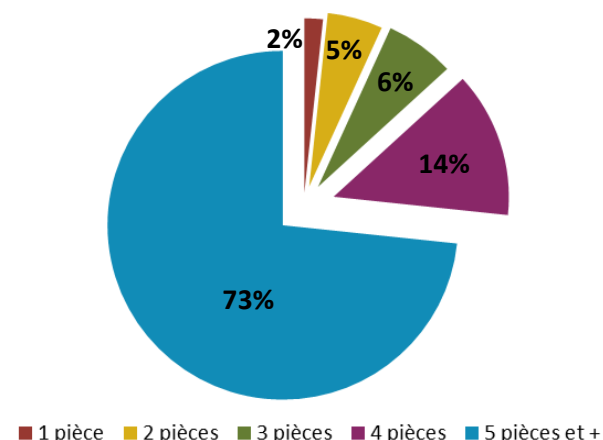
Les logements de 1,2 et 3 pièces sont peu représentés puisqu'ils ne constituent au total que 13% du parc de logements dans la commune.

Comparée aux années 1990, la répartition de ces logements a peu évolué. Plus précisément, les logements de 4 pièces étaient davantage représentés (17%), à la différence des logements de 5 pièces et plus (12%) qui ont augmenté de 84 unités (+ 5,7 points). En revanche, la part de logements de 3 pièces, déjà peu représentée dans les années 1990 (8,5%), a connu une baisse dans les années 2000 (6,4% soit - 2,1 points). Ce constat s'avère aujourd'hui problématique puisque la demande d'installation de jeunes ménages à Crespières est conditionnée par le développement de la construction de logements de taille intermédiaire (3-4 pièces) ; or, la part de logements de cette taille continue de baisser au profit des grands logements.

Les logements de 1 et 2 pièces n'ont pas connu d'évolution particulière et restent très minoritaires au sein du parc de logements crespérois. Cette faible représentation des petits logements ne génère pas de contraintes particulières étant donné que les demandes de nouveaux logements sont orientées davantage vers les 3 et 4 pièces.

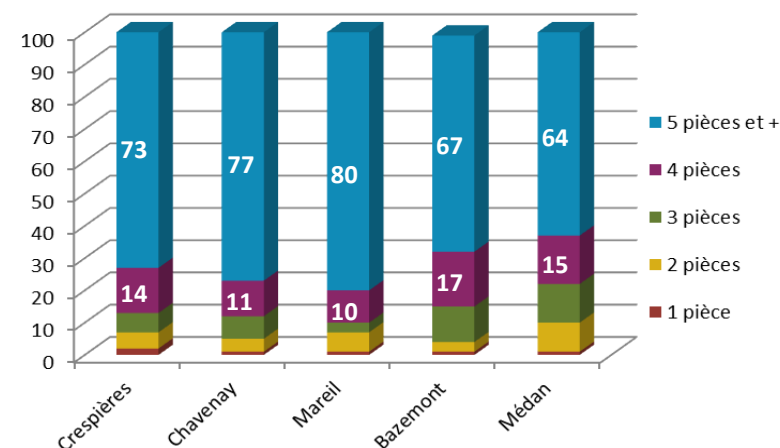
En comparaison des communes de même rang démographique, **Crespières présente une répartition de la taille des logements globalement similaire**, à savoir une représentation importante de grands logements et une part insignifiante de logements de petite taille.

Répartition des logements selon leur taille



Source : INSEE 2009

Comparaison de la taille moyenne des logements avec d'autres communes de même rang démographique (en %)

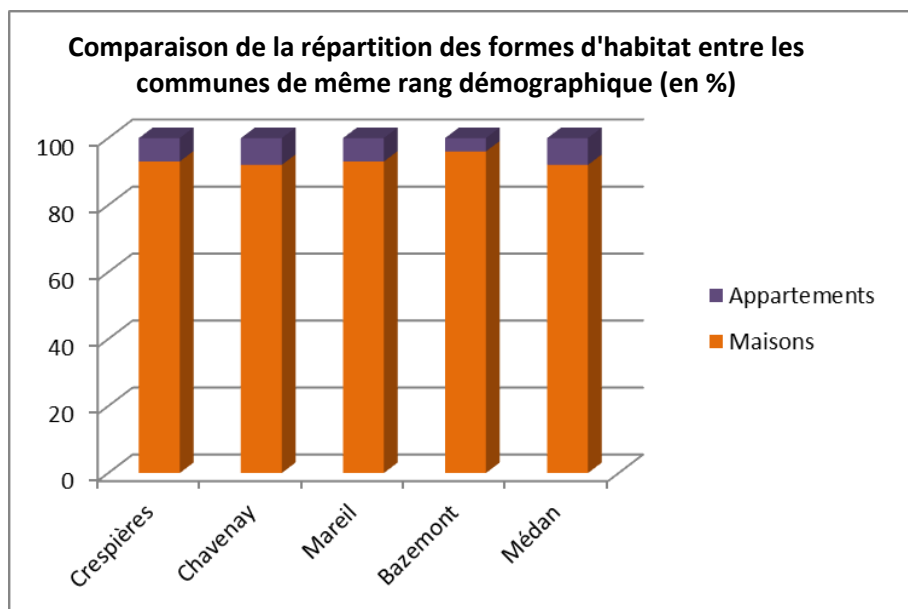


Source : INSEE 2009

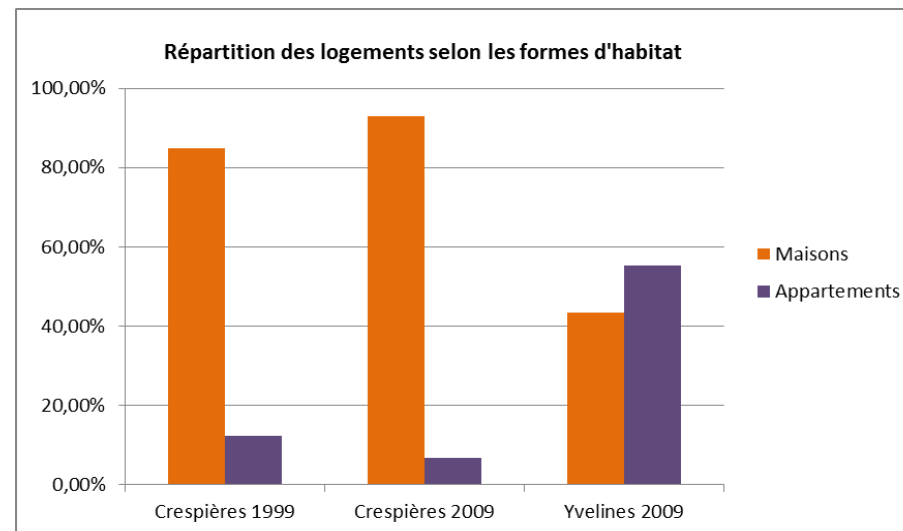
4- Un parc de logements à forte dominante de maisons individuelles

Le parc de logements de la commune se compose de 93% de maisons individuelles et de 7% d'appartements.

La répartition des logements selon les formes d'habitat a légèrement évolué depuis 1999, la part de la construction de logements individuels ayant augmenté de 8 points (93% en 2009 contre 85% en 1999). **Au cours des années 2000, la construction de logements s'est faite en majorité sous la forme de maisons individuelles.** Les opérations de logements en projet sont pour la plupart des programmes comportant uniquement des maisons individuelles ou de village. Ainsi la part des logements de cette nature dans le parc de logements communal devrait à minima maintenir son taux élevé durant la décennie à venir. Le parc d'appartements a diminué de 28 unités depuis 1999 (passant de 72 à 44), ce qui explique la baisse notable de son taux de représentation au sein du parc total de logements (de 15% à 7% entre 1999 et 2009).



Source : INSEE 2009



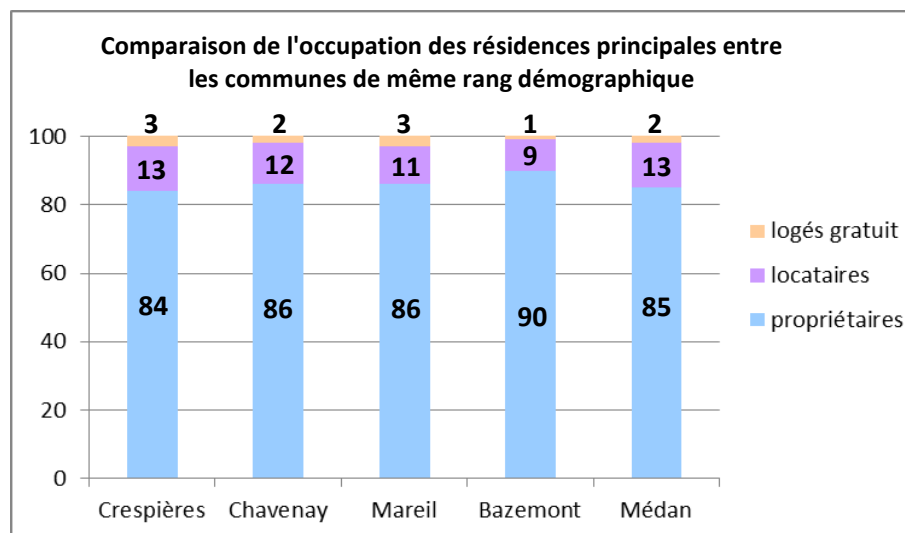
Source : INSEE 2009

En comparaison des communes de même rang démographique, Crespières présente une répartition similaire entre maisons individuelles et appartements.

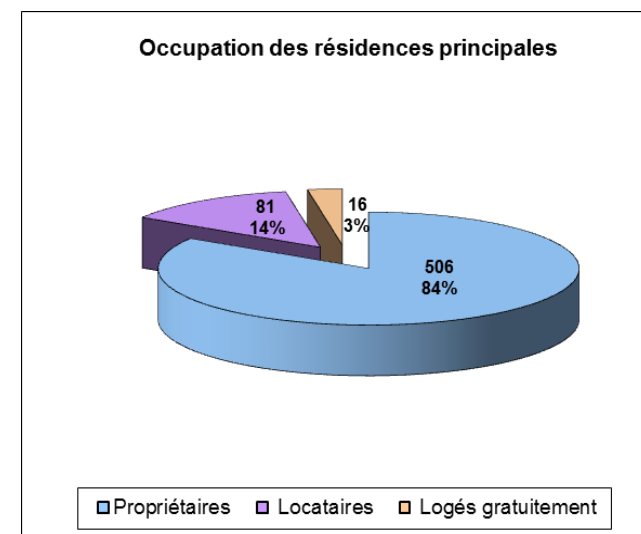
5- Une part prépondérante de propriétaires en comparaison des locataires

La part des propriétaires à Crespières est fortement représentée. La commune compte en effet 84% de propriétaires et 14% de locataires. Les 2% restants sont des personnes logées à titre gratuit.

Comparée à la fin des années 1990, l'évolution du statut d'occupation a été limitée : seule la part des locataires a connu une augmentation relativement importante (+4 points). Même si le nombre de propriétaires dans la commune a progressé d'environ 60 unités, sa part a peu évolué, voire a légèrement diminué, au bénéfice de celle des locataires, qui sont 30 ménages de plus par rapport à la fin des années 1990. Ceci peut s'expliquer par le fait que certains logements sont achetés en vue de les louer à des particuliers.



Source : INSEE 2009



Source : INSEE 2009

Les propriétaires restent plus longtemps dans leur logement que les locataires. Les propriétaires résidant actuellement dans la commune ont emménagé dans leur logement il y a en moyenne 19 ans. Les locataires occupent leur logement depuis 5 ans en moyenne.

En comparaison des communes de même rang démographique, Crespières est, outre son taux prépondérant de propriétaires, l'une des communes présentant la proportion la moins élevée de ménages propriétaires et une part de locataires des plus importantes.

6- Le logement social

Crespières fait partie des communes non soumises aux obligations de la loi SRU. La commune ne compte aujourd'hui aucun logement social.

La municipalité envisage néanmoins de réaliser à l'avenir des logements aidés afin de faciliter l'installation de ménages ne pouvant pas, à ce jour, acquérir un bien immobilier à Crespières.

Cette volonté des élus va dans le même sens que les prescriptions du futur SCoT, qui détermine que « pour faciliter l'accès au logement d'une population diversifiée et de répondre aux besoins de l'économie locale, au moins 10% des nouveaux logements créés seront des logements locatifs aidés. L'objectif est de permettre la création d'environ 150 logements locatifs aidés d'ici à 2030 ».

7- L'accueil des gens du voyage sur le territoire communal

La loi du 5 juillet 2000 ne prévoyant aucune obligation pour les communes de moins de 5 000 habitants en matière d'accueil des gens du voyage, la commune de Crespières est libre d'accueillir ou non des gens du voyage. Crespières ne dispose pas d'aire d'accueil des gens du voyage, ni de site d'habitat recensé dans le cadre de l'étude menée par l'URAVIF (Union régionale des associations pour la promotion et la reconnaissance des tsiganes et gens du voyage) en 2010.

Cette même étude a identifié que la commune de Crespières, entre 2007 et 2009, a reçu des stationnements sauvages de grands et moyens groupes de gens du voyage (inférieur à 50 caravanes) au cours d'une année (source provenant du projet Schéma Départemental d'Habitat et d'Accueil des Gens du Voyage dans les Yvelines 2012-2018). La police-gendarmerie a par ailleurs recensé un accueil de grands groupes en 2010 (type groupes familiaux, supérieur à 50 caravanes).

Le projet de SDHAGV des Yvelines 2012-2018 ne définit pas d'enjeu propre à la commune de Crespières, en termes d'accueil ou d'installation de gens du voyage.

8- Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La communauté de communes Gally-Mauldre est en train de se doter d'un SCoT, document qui a été arrêté le 3 mars 2014. Crespières est intégrée dans le périmètre d'étude du futur SCoT Plaine de Versailles. A ce titre, la commune devra respecter les orientations de ce SCoT lorsqu'il sera approuvé.

En termes de création de logements, le projet de SCoT Plaine de Versailles détermine les secteurs potentiels des nouvelles urbanisations pour les 20 ans à venir. Ainsi, ces espaces représenteraient un potentiel de 80 hectares (soit 0,77% de la surface du territoire). **75% seraient utilisés pour l'habitat, soit 60 hectares**, et 25% pour les activités, soit 20 hectares.

Comme indiqué dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), les espaces destinés à l'habitat doivent permettre, **à l'horizon 2030, la création d'au moins 1 540 logements générant une croissance démographique de 1 130 habitants** (soit une augmentation de 4,7%) à l'échelle du territoire de la Plaine de Versailles.

Pour ce faire, il est formulé que :

- 30% des nouveaux logements devront être créés dans le tissu urbain existant ;
- Dans les nouvelles urbanisations, la densité moyenne s'élèvera à 18 logements à l'hectare ;
- Une maîtrise du desserrement des ménages devra être prise en compte à l'horizon 2030.

Le DOO précise que la production totale de logements envisagée à l'horizon 2030 entraînera une répartition et une programmation adaptées à chaque commune, notamment :

- Des petits logements pour les jeunes et les personnes âgées ;
- Une part de locatif aidé pour répondre aux besoins en logement des personnes travaillant dans le territoire et présentant des revenus insuffisants au regard des prix locaux de l'immobilier.

9- Des besoins en logements à l'échelle de la commune

Cresprières comporte un parc de logements qui se compose quasi exclusivement de grands logements (93% de 3 pièces au moins, 36% de 5 pièces et plus) répondant à une demande importante de familles avec enfants.

Les ménages choisissant d'acheter à Cresprières sont globalement des familles effectuant leur seconde acquisition. Ces ménages sont assez généralement des quadragénaires possédant une situation professionnelle aisée (part notable de professions intermédiaires et de cadres). Leurs enfants, lorsqu'ils en ont, peuvent aussi bien fréquenter l'enseignement primaire (école Emilie du Chatelet à Cresprières) que l'enseignement secondaire (dans des villes voisines).

L'offre locale de logements, peu diversifiée (prépondérance de la part de maisons individuelles et de ménages en propriété, absence de logements locatifs sociaux), ne permet pas d'effectuer un parcours résidentiel complet. Les premiers concernés sont notamment les jeunes ménages qui, lorsqu'ils souhaitent s'installer à Cresprières, doivent faire face à l'offre limitée à la fois de petits logements dans la commune (environ 7% de logements d'1 et 2 pièces) et de logements en location (13% des logements).

Il serait ainsi opportun de développer le parc de petits logements ou logements intermédiaires sous forme de maisons de village ou d'appartements, puisque ces logements sont généralement recherchés par cette catégorie de population. La construction de logements en accession aidée ou en locatif social favoriserait également l'accueil des jeunes ménages avec enfants ou en âge d'en avoir, permettant dans un même temps d'assurer un équilibre des effectifs scolaires.

Les besoins en logements sont comparables pour les personnes âgées qui, à une certaine période de leur vie, choisissent de quitter le logement dans lequel ils ont vécu (notamment des grands logements de type maison individuelle) et ont vu leurs enfants grandir, pour en trouver un nouveau correspondant désormais à leurs besoins (c'est-à-dire un logement plus petit de préférence en appartement).

La réponse à ces besoins en logements, qui doit prendre en compte les demandes des différents types de ménages, s'inscrit dans une perspective de diversification du parc de logements et de prise en compte des situations sociales et familiales.

L'un des objectifs prioritaires est également de favoriser le renouvellement de la population, en attirant sur la commune des jeunes ménages pour d'une part, assurer un rajeunissement de la population communale – ou enrayer le vieillissement –, et d'autre part conserver a minima une stabilisation, voire une augmentation des effectifs scolaires.

10- Les enjeux pour l'avenir

En 1999, le parc de logements était de 529 résidences principales et le nombre d'habitants de 1 466, soit un taux de 2,77 personnes par logement.

En 2009, le nombre de résidences principales est passé à 603 et le nombre d'habitants à 1 601, soit un taux d'occupation de 2,66 personnes par logement.

Pour la commune de Crespières, le calcul du point mort¹ nous indique qu'il **n'était pas nécessaire de construire de logements pour conserver une population de 1 466 habitants en 2009.**

Néanmoins, 35 logements ont été réalisés sur la période 1999-2009 et le parc de résidences principales a atteint légèrement plus de 600 logements. De fait, la population communale a augmenté de près de 150 habitants depuis 1999.

Par ailleurs, **on peut envisager, au vu de l'évolution du nombre moyen de personnes par logement, qu'il n'y aura plus de diminution à l'avenir**, celui-ci ayant atteint son seuil « plancher » à la fin des années 2000. Cette observation est d'une part appuyée par le fait que la commune présente en majorité de grands logements (93% de 3 pièces au moins, 73% de 5 pièces et plus) alors que, par comparaison, le nombre moyen de personnes par logement est déjà relativement bas (2,66).

D'autre part, **on note un accroissement du renouvellement de la population dans la commune** qui, indéniablement, limite la baisse du nombre moyen de personnes par logement : c'est le cas notamment dans le domaine de la Croix-Marie et dans les opérations de lotissements réalisées autour du village, puisque les ménages s'étant installés dans ces quartiers dès les années 1970 arrivent à l'âge de la retraite ou le sont déjà pour certains. Cette évolution du parcours familial entraîne aujourd'hui des départs, compensés généralement par des arrivés de ménages plus jeunes avec des enfants ou en âge d'en avoir.

¹ **Le point mort** est un calcul théorique permettant d'apprécier la production nécessaire de logements à une période donnée, hors des besoins suscités par la croissance démographique. Il prend en compte le desserrement des ménages, le renouvellement du parc de logements, l'évolution des résidences secondaires et des logements vacants.

Enseignements

- *Une augmentation régulière et modérée du parc de logements*
- *Une faible production de logements ces dernières années, qui va prochainement être relancée grâce à la réalisation de plusieurs opérations de logements*
- *Un déséquilibre dans la taille moyenne des logements : une prépondérance des grands logements*
- *Un parc de logements à forte dominante de maisons individuelles*
- *Une part prépondérante de propriétaires : six fois plus de ménages propriétaires que de locataires*
- *Cresprières, une commune non soumise aux obligations de création de logements sociaux et d'aménagement d'aire d'accueil des gens du voyage*
- *Un Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration : la commune devra respecter les orientations du SCoT Plaine de Versailles lorsque celui-ci sera approuvé*
- *Une offre en logement peu diversifiée, ne permettant pas aux habitants actuels d'effectuer un parcours résidentiel complet : une faible proportion de petits logements (1-2 pièces), des besoins identifiés pour les jeunes ménages, les personnes aux revenus limités ou connaissant des difficultés (chômage, divorce...) et les personnes âgées*

C. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET L'EMPLOI

Le nombre d'emplois présents dans la commune est de 240 (2009).

Emploi et activité	1999	2009
Nombre d'emplois dans la commune	229	240
Actifs ayant un emploi, résidant dans la commune	646	677
Indicateur de concentration d'emploi ²	0,35	0,35

Source : INSEE 2009

Le tableau ci-dessus permet d'observer plusieurs phénomènes :

- de 1999 à 2009, la commune de Crespières a gagné une dizaine d'emplois, ce qui représente une augmentation du nombre d'emplois d'environ 5% ;
- le nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans la commune a sensiblement augmenté (+ 31), de façon plus importante que le nombre d'emplois ;
- l'indicateur de concentration d'emploi est bas, typique d'une commune résidentielle : 0,35 en 2009. Cela signifie que la commune compte 1 emploi pour 3 actifs. A titre de comparaison, cet indicateur est supérieur (0,85) dans le département des Yvelines.

Cet indicateur est par ailleurs stable depuis la fin des années 1990, ce qui indique que l'évolution du nombre d'actifs résidant à Crespières est comparable à celle du nombre d'emplois présents dans la commune.

Crespières est une commune résidentielle, pour autant ce n'est pas un village-dortoir étant donné qu'elle regroupe un nombre d'emplois relativement important, issus de domaines d'activités divers.

² L'indicateur de concentration d'emploi (ou taux d'attraction de l'emploi) désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

1 - Les différents secteurs de l'économie locale

Les entreprises³ crespéroises sont très majoritairement spécialisées dans le domaine des services : 69% d'entre elles en font partie.

Le secteur du commerce se place en deuxième position avec 19% des entreprises.

Les secteurs de la construction et de l'industrie regroupent respectivement 9% et 3% des entreprises dans la commune. L'industrie est très peu implantée dans la commune, dont l'économie provient essentiellement des activités de services, confirmant la fonction résidentielle de Crespières.

Les emplois proposés à Crespières sont essentiellement des emplois issus du secteur tertiaire et du secteur du commerce.



³ Selon l'INSEE, l'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

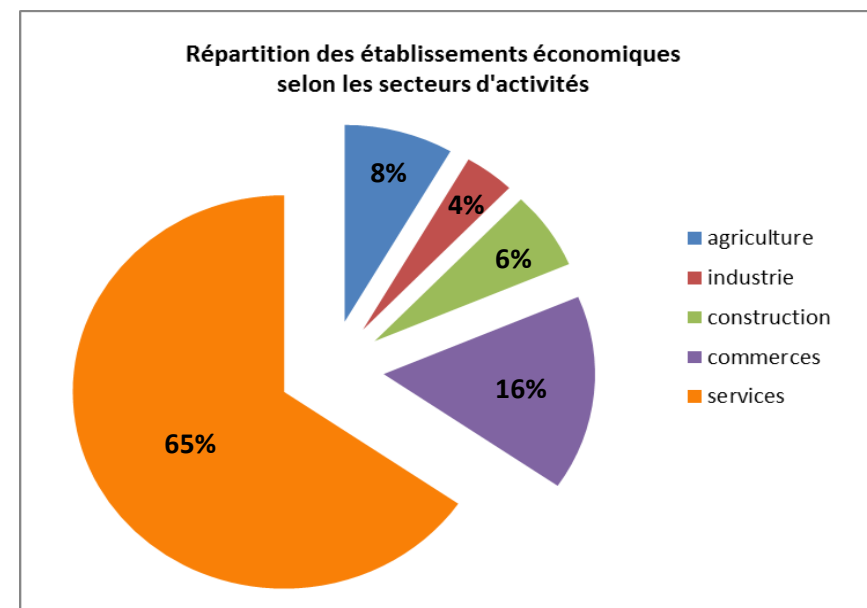
2 - Les établissements⁴ actifs

A. LA DYNAMIQUE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Au 1^{er} janvier 2011, la commune accueille 156 établissements économiques.

Les établissements présents dans la commune se répartissent de la manière suivante :

- **102 établissements de services (65%)** : ce champ d'activités se caractérise essentiellement par la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle. Il intègre les secteurs de l'administration, des transports, des activités financières et immobilières, des activités scientifiques et techniques, de l'éducation, de la santé, de l'action sociale, ... ;
- **25 établissements commerciaux (16%)** : ce sont selon l'INSEE les commerces de gros, les commerces de détail ainsi que les commerces – réparation de véhicules ;
- **10 établissements de construction (6,4%)** : ce champ comprend les activités d'installation ou de mise en œuvre sur le chantier du client, qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance ;
- **6 établissements industriels (3,8%)** : selon l'INSEE, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché.
- **13 établissements agricoles (8,3%)**.



Source : INSEE 2011

En 2011, 21 établissements ont été créés, ce qui représente un taux de création de près de 19%. Le secteur d'activités le plus dynamique dans ce domaine est celui des services, qui regroupe 90% des créations d'établissement durant cette année.

Plus largement, la commune enregistre depuis 2008 une forte hausse de la création d'établissements économiques par rapport au milieu des années 2000. Cette croissance est en grande partie imputable au développement du régime des auto-entreprises, créé dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie (LME), promulguée le 4 août 2008.

⁴ Selon l'INSEE, l'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

B. DES ETABLISSEMENTS ACTIFS DE TAILLE REDUITE

Le tissu économique de la ville se compose pour l'essentiel d'établissements de taille réduite qui, pour plus des trois quarts d'entre eux (76%), ne comportent aucun salarié.

On note l'importance du nombre d'actifs résidants dans la commune : parmi ces actifs travaillant chez eux, on compte des consultants, des auto entrepreneurs, etc.

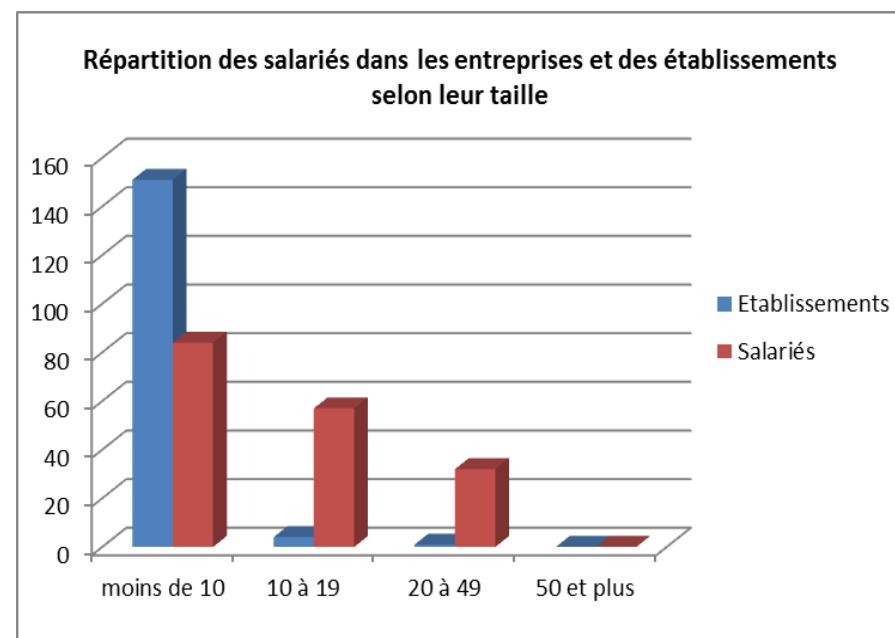
Près de 97% des établissements emploient au maximum 10 salariés, ce qui représente moins d'1 emploi sur 2 (49%) à l'échelle de la commune.

Néanmoins, **plusieurs établissements présentent des effectifs salariés plus importants** : 4 établissements comportent entre 10 et 20 salariés, et 1 établissement emploie 20 et 49 salariés : il s'agit de FIR Développement, établissement spécialisé dans l'isolation thermique et le ravalement, qui compte aujourd'hui 32 salariés et représente de fait le premier employeur de la commune.

A titre de comparaison, ces 5 structures (3,2% des établissements) totalisent plus de la moitié des effectifs salariés (51,4%).

La commune de Crespières comporte ainsi des établissements économiques homogènes au regard de leur taille, caractérisés par des structures de portée locale (services, commerces, artisanat) ne nécessitant pas de main d'œuvre importante (en majorité moins de 10 salariés).

En termes d'emplois publics, le principal employeur est la Mairie de Crespières, qui compte 18 agents administratifs, répartis entre la mairie, l'école et l'Agence Postale Communale.



Source : INSEE 2011

3 - Les activités commerciales et artisanales

■ Une présence de commerces à conforter

La commune de Crespières compte plusieurs commerces et services dynamisant la vie du village :

- une boulangerie ;
- une pharmacie ;
- une Agence Postale Communale.
- un bar restaurant ;
- un salon de coiffure (plus en activité) ;

Crespières n'accueille en revanche pas de centre commercial. Néanmoins, **les habitants ont le choix de se rendre dans plusieurs villes voisines selon le type d'achat :**

- à Mareil-sur-Mauldre, Orgeval ou Plaisir pour les courses alimentaires ;
- à Plaisir, Chambourcy ou Orgeval pour les autres types de courses ;
- au centre commercial Parly 2 au Chesnay pour les sorties loisirs / cinéma.

Dans le cadre d'une étude de consommation des ménages réalisée début 2007 par la Chambre de commerce et d'industrie Versailles Val-d'Oise / Yvelines, **des besoins ont été identifiés par les habitants pour la création de nouveaux commerces et services :**

- pour les commerces : une épicerie et une boucherie⁵ ;
- pour les services : un médecin et un infirmier.

En outre, il existe dans la commune **deux projets d'ouverture ou de réouverture de commerces dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre-village :**

- l'ouverture d'un restaurant (crêperie) ;
- la réouverture d'une épicerie (commerce multiservices) fermée il y a plusieurs années.



⁵ Une boucherie a depuis ouvert rue de Paris, au croisement avec la rue de Neauphle.

- **Un tissu artisanal assez présent dans la ville**

L'artisanat est assez peu présent dans la commune (6% des établissements économiques) en comparaison des secteurs des services et du commerce. Néanmoins, **cette activité demeure bien implantée**. Quelques activités artisanales sont regroupées dans la ZAC des Fonciaux mais l'essentiel de ces activités est implanté de manière diffuse dans le village et les hameaux (Ferme de l'Aunaie, Ferme Neuve, Ferme Saint-Benoît).

Crespières compte une vingtaine d'artisans dont l'activité relève de la maçonnerie, de la menuiserie, de la serrurerie, de la peinture, de l'étanchéité / isolation, etc. Ces activités sont souvent les plus ancrées territorialement et historiquement. **Il s'avère donc nécessaire de les pérenniser et d'accompagner leur développement**, d'autant plus que l'installation des jeunes artisans est rendue de plus en plus difficile par les prix élevés de l'immobilier dans la région.

La présence des TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises) dans le tissu d'activités représente **un secteur d'emplois complémentaire aux secteurs des services et du commerce**, largement majoritaires dans l'économie de la ville.

4 - L'activité agricole

Les espaces agricoles représentent 827 hectares soit 55,5% de la surface communale (source : Recensement général agricole, 2010).

Ils sont regroupés en **3 secteurs** :

- à l'ouest et au sud du village ;
- à l'est du village, de part et d'autre de la RD 307 ;
- sur le plateau des Alluets, à proximité du hameau des Flambertins.

L'activité agricole est très importante dans la plaine de Versailles et sur le plateau des Alluets, faisant partie intégrante de son identité et participant aujourd'hui à son attractivité. **Elle a un poids important en termes d'occupation des sols, de paysage, mais également sur un plan économique.** L'activité principale reste la grande culture, néanmoins, il existe également des maraîchers, arboriculteurs, horticulteurs et pépiniéristes. Les centres équestres sont également bien implantés et représentent la majorité de l'élevage actuel.

La surface agricole utile se répartit selon les types de culture comme suit :

- 67% de céréales ;
- 17% d'oléo-protéagineux ;
- 2% de superficie toujours en herbe ; ...

L'activité agricole a diminué ces dernières années. En l'espace de 20 ans, la surface agricole a diminué d'environ 30 hectares passant de 57% de la surface totale de la commune à 55%. Le nombre d'exploitants est également en baisse : de 11 en 2000, ils ne sont plus que 9 en 2010 (RGA 2010).

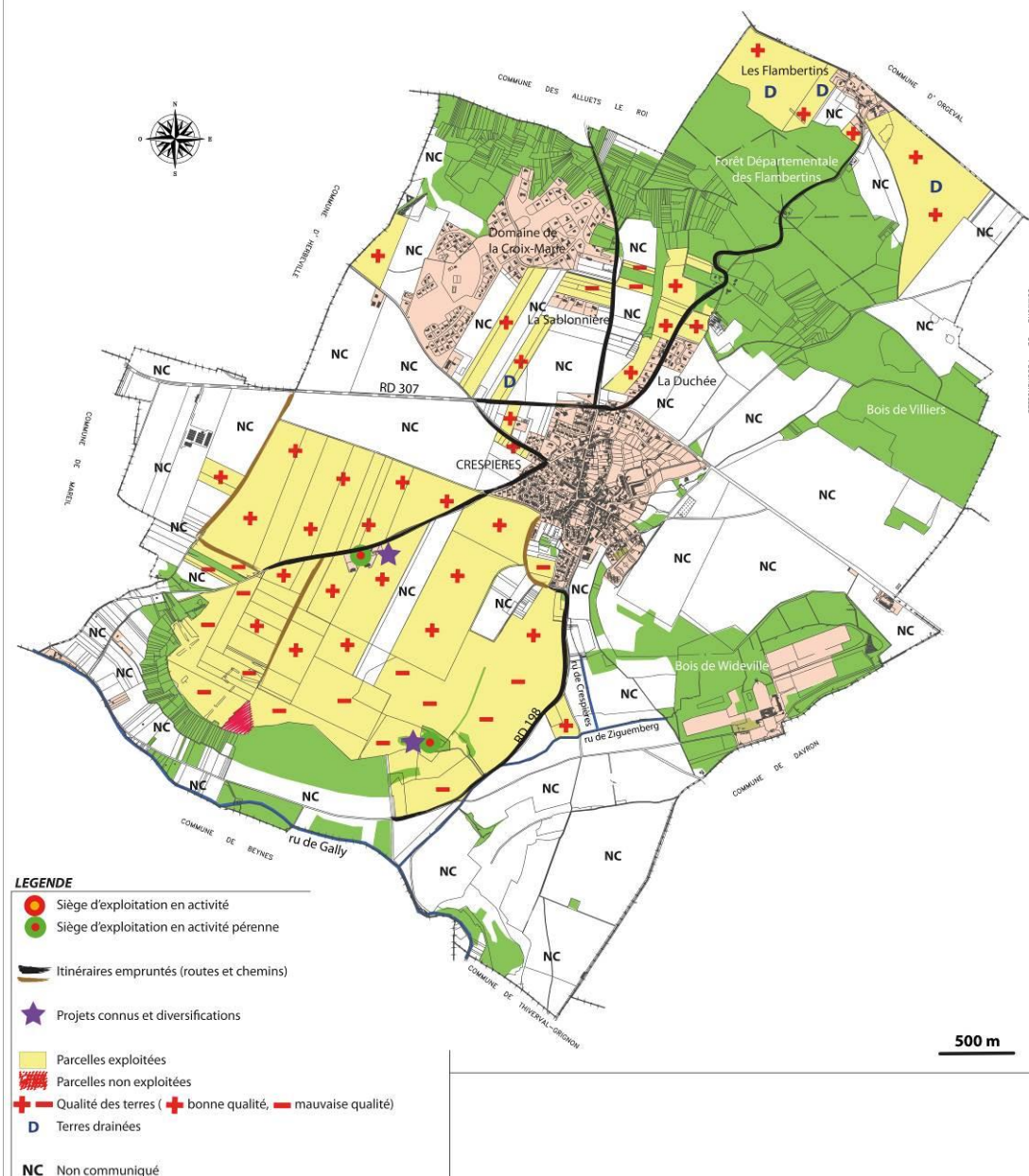
Cependant, l'agriculture reste variée et dynamique au sein de la commune grâce notamment aux actions de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (A.P.P.V.P.A). Cette association veille notamment au maintien et à la dynamisation de l'activité de maraîchage, qui est une tradition ancienne dans la commune.

A l'échelle de la commune, il est constaté que plus de **90% des exploitants agricoles sont âgés de plus de 40 ans**. Dans l'ensemble, leur succession est assurée. Pour les exploitants sans succession, on estime que les terres seront reprises par les exploitants extérieurs : **les terres agricoles de la région sont recherchées.**



Commune de CRESPIERES

Concertation spécifique avec les exploitants agricoles - Carte de synthèse



Le diagnostic agricole spécifique avec les exploitants :

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, une enquête composée d'un plan cadastral du territoire communal et d'une légende détaillé a été envoyée à tous les exploitants agricoles de la commune.

4 exploitants cultivant des terres sur le territoire communal ont répondu cette enquête. Parmi eux, 2 exploitants ont leur siège sur la commune (septembre 2013). Ils ont renseigné notamment leurs sièges d'exploitations, les parcelles cultivées, les friches, la qualité des terres et les itinéraires empruntés par les engins agricoles. Ils ont également pu mettre en évidence leurs filières spécifiques et dévoiler la pérennité de leur exploitation dans les 10 ans à venir, ainsi que leurs projets. Les autres exploitants agricoles n'ont pas répondu.

Projets

- Projet de reconversion de bâtiments en locaux pour petites entreprises (Valet)
- Projet de construction d'un bâtiment agricole (Goupy)
- Projet de construction d'un bâtiment agricole (abri) et reconversion de bâtiments pour des gîtes (Val d'Aulu)

Avenir de l'exploitation d'ici à dix ans

- Exploitations pérennes (continuité de l'activité ou successeur connu)

Qualité des terres : cf. carte pour les itinéraires empruntés

- Globalement, une bonne qualité des terres, mis à part aux abords de la route des Alluets et au sud à l'approche du val du ru de Gally.

Circulation des engins agricoles : cf. carte pour les itinéraires empruntés

- Circulation difficile sur certaines routes, végétation abondante dans certaines rues et mauvaise visibilité
- Améliorer le chemin d'accès menant à l'exploitation de M. Valet (un goudronnage du chemin serait utile)

Problème rencontrés dans l'activité

- Rentabilité de plus en plus faible
- Connexion internet faible

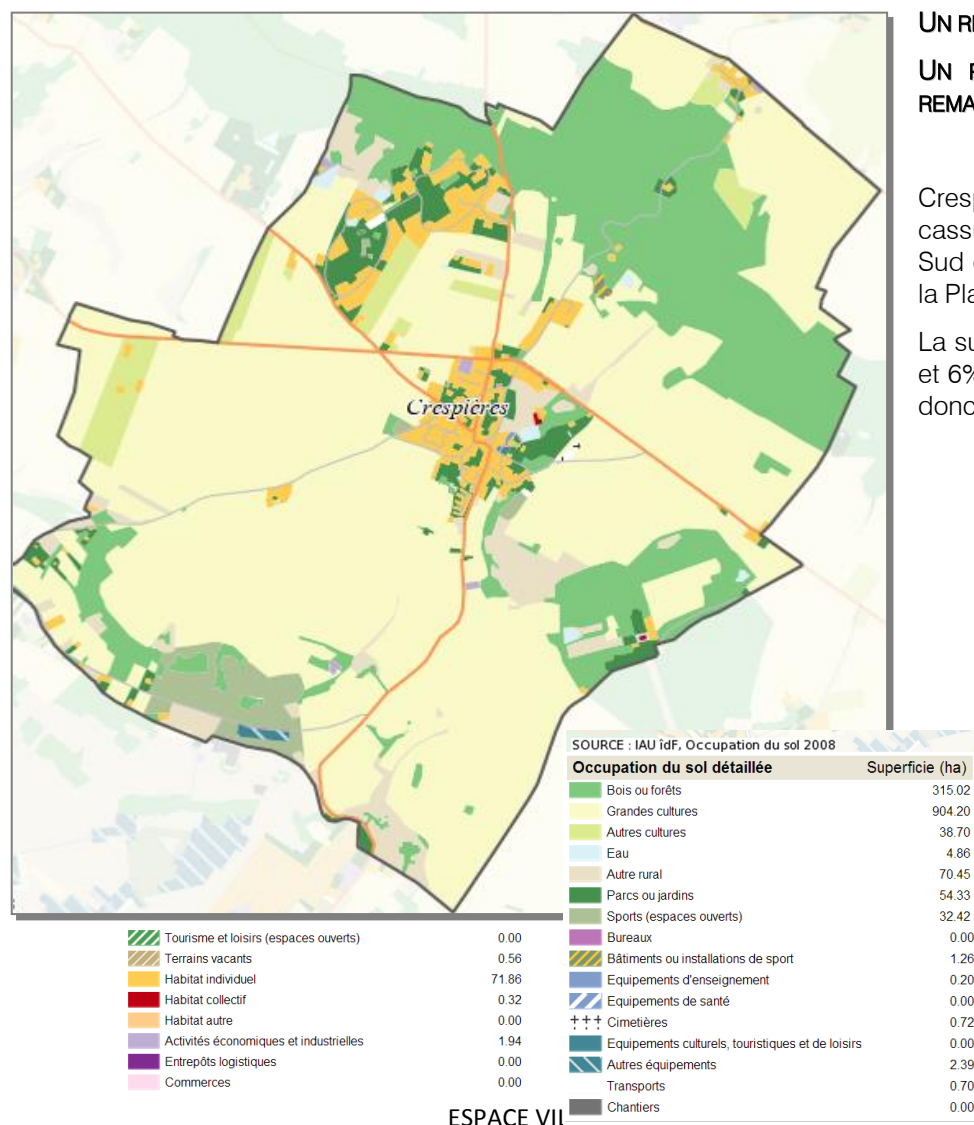
Enseignements

- *Une légère augmentation du nombre d'emplois et une stabilité de l'indicateur communal de concentration d'emploi (0,35) : Crespières, une commune principalement résidentielle*
- *Un tissu économique dynamisé par la prépondérance du secteur des services*
- *Des établissements économiques essentiellement petits et une dynamique forte de création d'établissements*
- *Des commerces de bouche regroupés dans le centre-village et plusieurs projets d'ouverture pour diversifier l'offre commerciale dans la commune*
- *Des activités artisanales diverses, qui ne représentent pas pour autant un poids important dans l'économie locale*
- *Une activité agricole qui reste présente malgré un déclin progressif du nombre d'exploitations, des terres agricoles recherchées par les exploitants installés dans la Plaine de Versailles*

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. GEOGRAPHIE PHYSIQUE – CARACTERISTIQUES GENERALES

1 - La situation du territoire

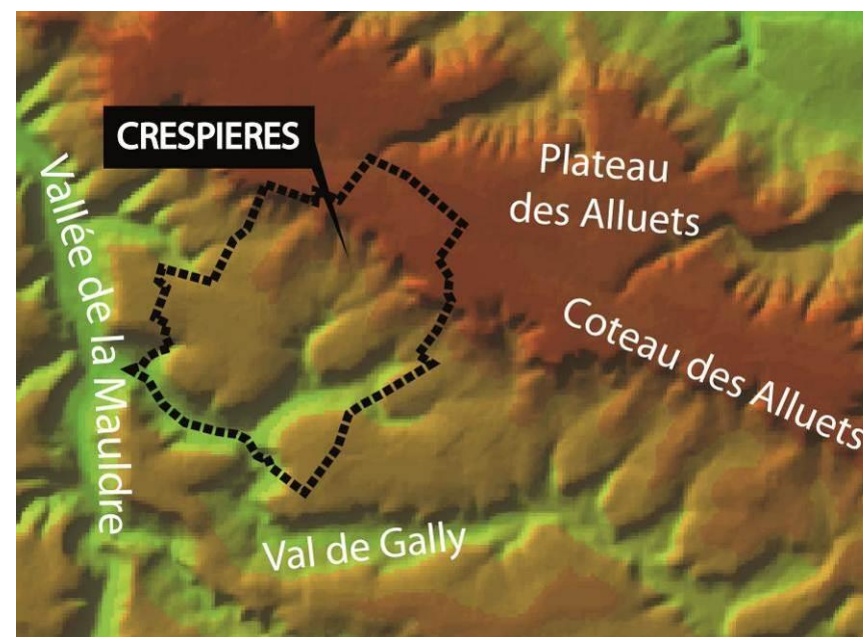


UN RELIEF MARQUE : UN PLATEAU ENTAILLE PAR LE VAL DE GALLY

UN PAYSAGE CARACTERISTIQUE : VALLONNE ET OFFRANT DES PERSPECTIVES VISUELLES REMARQUABLES EMBRASSANT LA PLAINE DE VERSAILLES

Crespières est une commune rurale et résidentielle qui s'étend de part et d'autre de la cassure Sud du plateau des Alluets. Elle bénéficie d'un site exceptionnel sur le versant Sud du coteau du même nom, qui s'ouvre sur le val de Gally et une grande partie de la Plaine de Versailles.

La superficie du territoire est de 1 491 ha dont 5% sont urbanisés (habitat et activités) et 6% sont destinés à un usage « urbain ouvert » (plateau sportif, etc.). Crespières est donc d'abord une commune rurale agricole (60%) et forestière (21%).



A une échelle plus fine, le territoire communal fait apparaître quatre secteurs bien différenciés :

- **La partie haute, située au nord du territoire communal**, est formée par un plateau d'altitude moyenne (182,5 m.). Elle est en partie boisée (Forêt Départementale des Flambertins) et en partie agricole à l'est de cette forêt. Entre ce haut plateau et la limite nord de la commune, une petite zone de faible pente (environ 7%) orientée au nord-ouest comprend le hameau des Flambertins et une zone exploitée par l'agriculture qui s'ouvre sur le plateau des Alluets.
- **La zone située au nord de la RD 307** comprend en partant du plateau :
 - o Un secteur de coteaux boisés (Le Fond Baillou, la Côte de Poissy, le Bois de Villiers), d'environ 300 m. de largeur, d'altitude comprises entre 180 m. et 145 m. avec de fortes pentes (entre 10% et 25%). Au sud de ces boisements, sont localisés de nombreuses mares, plans d'eau, sources captées ou non, ainsi qu'une zone humide au sud du Bois de Villiers ;
 - o Entre les bois et la RD 307, un secteur d'altitudes comprises entre 145 m. et 120 m. avec des pentes moins importantes (entre 3% et 8%), exploité par les agriculteurs et occupé par diverses opérations à usage d'habitation (Croix Marie, La Duchée). Il faut noter, dans le domaine de Croix Marie et à proximité, la présence de mares et de plans d'eau.
- **La zone centrale** comprend des secteurs de faibles pentes (entre 1% et 5%) ou de plateau, où s'est développée, de part et d'autre de la RD 198, le village de Crespières. A l'est et à l'ouest de cette agglomération, les terres sont exploitées par l'agriculture.
- **La zone située entre l'agglomération et la limite sud du territoire communal** est composée par trois vallées assez pentues bordées par des plateaux agricoles d'altitude moyenne (120 m.) :
 - o Au centre, le talweg nord-sud du ru de Crespières dont les coteaux d'altitude moyenne comprise entre 110 m. et 75 m. ont des pentes variant entre 5% et 20%. Les plateaux de la rive droite de cette vallée sont exploités par l'agriculture, alors que les coteaux de la rive gauche sont principalement occupés par des prairies. Le ru de Crespières, qui a son origine au nord-est de l'agglomération, passe à proximité de la Fontaine Saint-Martin, reçoit au sud, le ru de Ziguemberg et s'écoule ensuite dans le ru de Gally. Il faut noter, entre le village et le ru de Ziguemberg, sur la rive droite du ru de Gally, la présence de la station d'épuration communale. Plus au sud, sur sa rive droite, on trouve la présence de la Fontaine d'Aulu, et sur sa rive gauche, la source de Clairefontaine ;
 - o A l'est, le talweg est-ouest du ru de Ziguemberg, dont les coteaux ont des pentes comprises entre 5% et 20%. Sur la partie est de ce talweg est implanté le domaine de Wideville, qui s'étend sur la commune de Davron au sud-est et comprend un château, différents bâtiments, des plans d'eau, mares, réservoirs et sources captées ou non, l'ensemble étant entouré par une couronne boisée. Le ru de Ziguemberg, qui a son origine dans le domaine de Wideville, s'écoule au sud dans le ru de Crespières ;

- Au sud, le ru de Gally qui représente, dans la plus grande partie de son parcours, sur la commune de Crespières, la limite avec la commune de Beynes. La rive droite est formée par des coteaux de fortes pentes (entre 20% et 25%), pentes qui s'adoucissent entre la route de la Maladrerie et les bords du ru. Ces coteaux sont partiellement constitués par des bois, des friches et des prairies. La partie centrale de ce coteau est occupée par l'armée (Camp de Frileuse). A l'extrémité nord-ouest de ces coteaux est localisée la Fontaine de Boissy.

Enseignements et enjeux

La topographie est principalement marquée par le coteau des Alluets et la vallée formée par le ru de Gally, mais aussi par ses rus affluents (ru de Crespières et ru de Ziguemberg), causant plus de 100 mètres de dénivelé.

Le plateau agricole, situé en moyenne à 120 m. d'altitude, surplombe de 75 m. environ le fond de la vallée.

Le relief marqué par le coteau des Alluets offre des atouts paysagers indéniables mais provoque des risques liés aux coteaux pentus : ruissellement, érosion, cavités.

Au nord-est de la commune, les coteaux sont très marqués (point culminant de 185 m.) rendent l'agriculture délicate, ce qui explique la prédominance des paysages de forêt dans ce secteur.

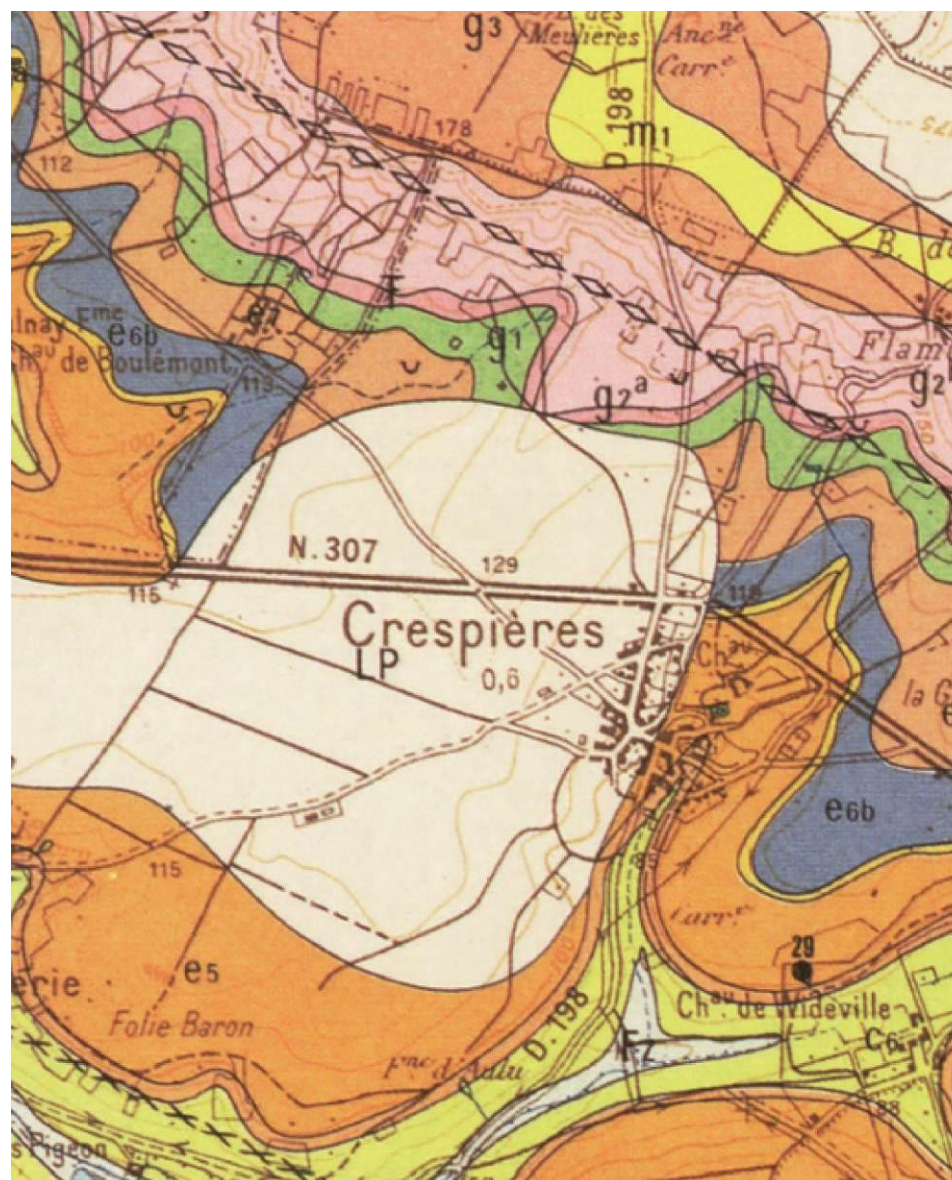
2 - La géologie

LE TERRITOIRE POSSEDE UNE DIVERSITE IMPORTANTE DE TYPOLOGIES GEOLOGIQUES. SUR UNE ASSISE DU PLATEAU CALCAIRE RECOUVERT DE LIMONS S'EST ENTAILLE LE RU DE GALLY, CE QUI A PERMIS DE METTRE A JOUR DES COUCHES GEOLOGIQUES REMARQUABLES, NOTAMMENT UNE COUCHE D'ARGILE QUI RETIENT UNE EPAISSE COUCHE DE SABLES DE FONTAINEBLEAU DEFINISSANT AINSI LA LIGNE DE SOURCE DU COTEAU DES ALLUETS.

On distingue sur la commune les couches géologiques suivantes : (LP) limons des Plateaux, (g3) meulière de Montmorency, (g2b) Sables et grès de Fontainebleau, (g2a) Argiles et Marnes, (g1) Calcaires, caillasses et argiles vertes, (m1) Sables de Lozère, (e7) Marnes et calcaires, (e6b) Calcaire de Saint-Ouen, (e6a) Sables de Beauchamp, (e5) Marnes et calcaires, (e3) Argiles et glaises, (c6) Craie blanche à silex, (Fz) Alluvions modernes.

Globalement, ces couches géologiques se rencontrent successivement du nord au sud du territoire. Le limon des plateaux est la typologie géologique la plus présente à l'échelle de la commune, il recouvre la moitié ouest du territoire jusqu'en limite de Mareil-sur-Mauldre. A noter que plusieurs couches d'argiles traversent le territoire d'est en ouest. Celles-ci peuvent affecter les sols de mouvements de terrain liés à la sécheresse et la réhydratation. Les différentes couches géologiques sont décrites précisément ci-après.

LEGENDE	
Fz	Alluvions modernes
C6	Craie
LP	Limons des Plateaux
e3	Argiles et Glaises
e5	Calcaires et Marnes
e6a	Sables de Beauchamp
e6b	Calcaire de St-Ouen
e7	Marnes supragypse
M1	Sables de Lozère
G1	Calcaire de Sannois, Caillasses d'Orgemont et Argile verte de Romainville
G2a	Argiles à Corbules et Marnes à Huîtres
G2b	Sables et grès de Fontainebleau
G3	Meulière de Montmorency



Carte géologique - extrait de la « feuille de Versailles » – BRGM – 1987

Description des différentes couches géologiques :***Les Limons des Plateaux (LP)***

On les trouve au centre-ouest, au nord-est et au sud-est de la commune. Les loess typiques de la région parisienne ont souvent perdu leurs caractéristiques premières (tubulures et poupées).

Ils sont conservés surtout sur les plateaux tabulaires qui couronnent les buttes-témoins (dans le territoire communal, l'épaisseur atteint 2 à 6 mètres). Les Limons des Plateaux recouvrent cinq couches géologiques au nord-ouest du territoire, ce qui est assez exceptionnel.

Les Alluvions Modernes (Fz)

On les trouve dans les fonds de vallée du ru de Gally, du ru de Ziguemberg et d'une partie du ru de Crespières.

Elles sont constituées d'argiles fines ou sableuses, grises ou noirâtres avec amas de tourbes. Elles atteignent 10 mètres dans la vallée de la Seine et 2 à 6 mètres dans les vallées secondaires. Ce sont les terrains les plus récents.

Les Sables de Lozère (m1)

Ils sont essentiellement localisés dans la Forêt Départementale des Flambertins, située au nord de la commune.

Les lambeaux de sables quartzeux grossiers, mêlés à une argile kaolinique panachée, comblent des dépressions de la craie. Ils sont présents en poche au sommet des Meulière de Montmorency.

Les Meulière de Montmorency (g3)

Ces meulière sont situées au nord-est de la commune.

D'une épaisseur de 3 à 7,5 mètres, elles couronnent le sommet des buttes-témoins oligocènes. Ces sont des roches siliceuses généralement celluleuses, associées à des argiles bariolées.

Les Sables et Grés de Fontainebleau (g2b)

A l'image des constructions du village, les meulière locales sont très utilisées dans les constructions traditionnelles

Ils sont situés au nord-est de la commune et correspondent principalement aux coteaux boisés et à une partie du domaine de la Croix-Marie. Ces sables ont un rôle de drain naturel au niveau du plateau des Alluets, avec une ligne de source en bas des sables.

Les sables sont essentiellement gris et micacés blancs, colorés irrégulièrement par des oxydes de fer en jaunâtre, ocre ou rose, localement rubanés de brun. Leur épaisseur varie de 49 mètres à Flins à 58 mètres à Neauphle-le-Château.

Les Argiles à Corbules et Marnes à Huîtres (g2a)

Cette typologie est présente principalement à la frange des coteaux boisés situés au nord-est de la commune et à une partie du domaine de la Croix-Marie.

Sous les Sables de Fontainebleau et se reliant à eux par des sables argileux, existent des argiles sableuses jaunâtres ou bleu verdâtre (Argiles à Corbules) souvent fossilifères dont Pontchartrain et Versailles (la Ménagerie) sont les gisements les plus anciens connus (épaisseur de 0,5 à 3 mètres).

Le Calcaire de Sannois, Caillasses d'Orgemont et Argile verte de Romainville (g1)

Cette typologie est présente principalement à la frange des coteaux boisés situés au nord-est de la commune et à une partie du domaine de la Croix-Marie.

Le Calcaire de Sannois, bien caractérisé par sa situation sous les Marnes à Huîtres inférieures et sa faune marine (*Sinodia suborbicularis*, *Pirenella monilifera*, etc.), est représenté sous une marne blanche terminale par des marnes sablo-calcaires grises à nombreux foraminifères et moules de Mollusques qui passent au Calcaire grossier cohérent vers la base (épaisseur de 1,5 à 4 m.).

Les Marnes supragypse (e7)

Cette typologie est présente sur une partie de la zone agricole (au nord-est et au nord-ouest).

Les Marnes blanches de Pantin et les Marnes bleues d'Argenteuil existent partout sous des faciès classiques : marnes très calcaires ou calcaire argileux blanchâtre au sommet (épaisseur de 0,5 à 2 mètres) ; marnes argileuses gris bleu, grises ou vertes à la base (épaisseur de 6 à 12 mètres).

Le Calcaire de Saint-Ouen (e6b)

Le Calcaire de Saint-Ouen correspond à une partie de la zone agricole (à l'est du territoire communal).

Le Calcaire de Saint-Ouen existe, généralement sous forme de marnes blanchâtres à intercalations de sépiolites et blancs de calcaire brunâtres à pâte fine avec Hydrobies, Limnées, Ostracodes, etc.

Les Sables de Beauchamp (e6a)

Ils correspondent à une partie de la zone agricole à l'est du territoire communal.

Cette formation se présente sous forme de sables verdâtres ou jaunâtres parfois argileux avec localement des passées gréseuses. Leur épaisseur diminue à l'ouest de Versailles pour n'atteindre que 0,25 mètre à Bailly. Ils sont généralement peu fossilifères et sont mal connus, n'étant accessibles qu'à l'occasion de fouilles ou de sondages. On les connaît ainsi à Feucherolles, Bailly, Rocquencourt, Versailles, etc.

Les Calcaires et Marnes (e5)

Ils sont situés dans la zone agricole et dans une partie de l'urbanisation du village (au sud et à l'est du territoire communal).

Les Argiles et Glaises (e3)

Cette typologie est présente principalement aux franges nord et est des coteaux orientés au sud et à l'ouest, ainsi qu'à une partie de l'urbanisation du village.

Vers Mareil-sur-Mauldre et Crespières, les Fausses Glaises ne peuvent plus être séparées de l'Argile plastique inférieure. L'épaisseur décroît rapidement : de Flins (10 mètres) et Mareil-sur-Mauldre (12 mètres), elle est de 6 à 7 mètres à Crespières et seulement de 0,2 mètre à Chavenay : où l'assise est caillouteuse, elle n'existe que sporadiquement.

La Craie (c6)

Elle correspond aux coteaux des rus de Gally, de Ziguemberg, d'une partie du ru de Crespières et du domaine de Wideville.

Sur l'anticlinorium de Beynes, la craie terminale paraît localement plus ancienne.

3 - L'hydrogéologie et l'hydrographie

UNE HYDROGRAPHIE CARACTERISEE PAR LA PRESENCE DE SOURCES JAILLISSANT A FLANC DE COTEAU LIEE A L'EPAISSE COUCHE GEOLOGIQUE DES SABLES ET GRES DE FONTAINEBLEAU, REPOSANT SUR UNE COUCHE D'ARGILES IMPERMEABLE. A NOTER LA PRESENCE DE PLUSIEURS RUS DANS LA MOITIE SUD DE LA COMMUNE AINSI QUE QUELQUES PLANS D'EAU ET MARES, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DE LA CROIX MARIE ET A PROXIMITE. LA GESTION DES BASSINS VERSANTS EST ASSUREE PAR LE SAGE DE LA MAULDRE GERE PAR LE COBAHMA QUI FIXE DES OBJECTIFS DE REJETS D'EAU PLUVIALE.

L'HYDROGEOLOGIE

Plusieurs nappes aquifères existent sur le territoire. La nappe la plus superficielle, celle de l'Oligocène, est présente dans les sables de Fontainebleau. Elle est à l'origine de nombreuses sources qui s'écoulent sur le coteau. La surface piézométrique de la nappe a la forme d'un dôme centré sur le Perray-en-Yvelines à partir duquel les écoulements divergents sont fortement influencés par le drainage des vallées (Mauldre et ses affluents, Yvette, Rémarde et ses affluents,...) dans lesquelles la nappe se déverse, soit par une ligne de sources, lorsque le mur imperméable est bien marqué à l'affleurement, tel que c'est le cas dans la commune au niveau du coteau des Alluets, soit par l'intermédiaire des éboulis et des colluvions.

De nombreux ouvrages de captage d'eau potable sont présents au niveau de cette nappe. Leur réalisation pose des problèmes techniques dus à la finesse des sables, c'est pourquoi, dans la partie nord, les captages traversent toute la masse des sables pour ne capter les eaux que dans les niveaux calcaires du Sannoisien. Les nappes de l'Eocène qui siègent dans des formations calcaires (calcaires de St-Ouen) et sableuses (sables de Beauchamp, sables de Cuise) sous-jacentes aux formations précédentes, ont des productivités variables.

La minéralisation de ces eaux est relativement homogène (dH = 20 à 25° F, résistivité de l'ordre de 2000 ohms/cm).

Globalement, l'ensemble des nappes du bassin présente des problèmes de pollution, notamment par les nitrates et les phytosanitaires (pesticides) et de façon plus accidentelle, par des métaux lourds et des contaminations bactériologiques.

Certains captages situés dans les sables de Fontainebleau (nappe la plus vulnérable) ont même dû être abandonnés il y a quelques années car ils présentaient des teneurs en nitrates supérieures à la norme admissible (50 mg/l). L'origine des pollutions est diverse. On peut citer celles liées aux dysfonctionnements des stations d'épuration ou encore celles des assainissements autonomes quand les équipements sont vétustes et mal entretenus. Les produits utilisés pour les cultures et les rejets d'élevage ainsi que les produits phytosanitaires employés pour l'entretien des espaces publics ou des abords de routes contribuent à cette dégradation générale, malgré les actions de fertilisation raisonnée entreprises ces dernières années (action « Phyt'eaux propres » menées sur les bassins prioritaires).

Sur le plan quantitatif, ces nappes sont plus ou moins dépendantes de la pluviométrie. Leur niveau est régulièrement suivi. En 2009, un arrêté sécheresse a mis en situation de vigilance l'ensemble du département et en situation d'alerte le bassin versant de la Mauldre (zone B de l'arrêté cadre du 05 juin 2009) : ceci a eu pour effet de limiter les horaires d'arrosage et d'irrigation.

L'HYDROGRAPHIE

Le territoire communal fait partie d'une dépression dont l'origine est située aux environs de Versailles / Rocquencourt, orientée est/ouest jusqu'à la Mauldre. Cet ensemble hydrographique est essentiellement composé de petits rus (de Gally, de Maldroit, d'Elancourt, etc.). Le sous bassin du ru de Gally reçoit différents affluents (rus de Maltoute, de l'Oisemont, de Crespières) avant de se déverser dans la Mauldre.

La commune est coupée en deux parties très inégales par une ligne de crête principale située au nord du territoire communal, dans la Forêt Départementale des Flambertins. Cette ligne de crête est orientée sud-est/nord-ouest et son altitude moyenne est de 182,5 mètres. Elle représente la ligne de partage des eaux qui s'écoulent pour partie au nord-est de son territoire et pour autre partie au sud-ouest. Les altitudes extrêmes de la commune sont concrétisées par deux parallèles, la ligne de crête au nord-est (182,5 mètres) et le ru de Gally, limite communale au sud-ouest (45 mètres).

Le secteur orienté au nord-est, représente environ 10% du territoire communal, constitué par une partie de la Forêt Départementale des Flambertins, le hameau des Flambertins et une zone agricole. Il descend en pente douce (environ 7%) et s'ouvre sur le plateau des Alluets. Les eaux pluviales s'écoulent vers le nord-est dans les Fonds Saint Gilles situés sur la commune d'Orgeval, pour rejoindre un plan d'eau, au travers d'une zone marécageuse localisée dans les bois d'Abbécourt et du Gros Chêne.

Le secteur orienté au sud-ouest, représente la plus grande partie du territoire de la commune. Sur l'ensemble de ce territoire, les lignes de crête secondaires sont principalement orientées perpendiculairement à la ligne de crête principale, située dans la Forêt Départementale des Flambertins.

A partir de la RD 198, axe nord-sud qui traverse la commune en son centre, les eaux pluviales situées à l'est de cette voie sont collectées comme certaines sources captées et une partie des eaux de drainage des terres agricoles (céréalières), dans un réseau de récupération des eaux pluviales essentiellement implanté le long de la RD 198. Ce réseau se continue le long de la RD 307 vers l'est et, depuis très longtemps, ces eaux pluviales se déversent dans un réseau souterrain implanté dans la propriété du château où elles étaient stockées pour alimenter les différentes pièces d'eau de la propriété. Ces eaux pluviales se déversaient ensuite dans le bassin encore existant situé à l'extrême est de la propriété, qui joue le rôle de bassin de retenue. En aval du plan d'eau, les eaux continuent leur parcours vers le ru de Crespières en passant au travers du chemin des Tournelles (voir photo page suivante). Le trop plein s'effectue par un abreuvoir adossé au mur qui borde ce chemin.

Au sud du village, le ru de Crespières s'écoule en parallèle avec la RD 198 jusqu'au ru de Ziguemberg, avant de se jeter dans le ru de Gally venant de Versailles.



Diagnostic et Etat initial de l'environnement

Les eaux pluviales des terrains situés au nord-ouest de la RD 198 s'écoulent vers Mareil-sur-Mauldre par des rus qui se jettent dans la Mauldre. Avant de rejoindre ces rus, une partie des eaux pluviales est captée dans les différents plans d'eau situés au sud des coteaux, dont celui qui est aménagé dans le domaine de la Croix-Marie. Ce plan d'eau a été curé et réaménagé afin d'en augmenter la capacité de retenue des eaux pluviales.

Les eaux pluviales des terrains situés au sud-ouest se jettent dans le ru de Gally, pour partie par les Fonds de Boissy.

Il faut noter, entre la ligne principale de crête et la RD 307, la présence de nombreuses mares ainsi qu'une zone marécageuse située au sud-ouest du Bois de Villiers.



Mare dans la forêt des Flambertins



Abreuvoir situé rue de l'Abreuvoir



Ru de Gally depuis la route de la Maladrerie



Mare à proximité de l'école primaire Emilie du Châtelet



Ruissellement de l'eau, chemin des Tournelles

Enseignements et enjeux

Une grande richesse hydrographique, y compris dans le milieu urbain où les plans d'eau ont un aspect minéralisé (Abreuvoir) ou plus naturel (mare à proximité de l'école).

Un potentiel de développement pédagogique lié à l'eau

QUALITE DES EAUX DANS LE MILIEU NATUREL

Le territoire de Crespières est drainé à 90% par le ru de Gally, dont la qualité chimique est très mauvaise. En effet, ce ru est marqué par l'amont urbain de son bassin, la zone agglomérée de Versailles (60% de la population du bassin) et ses très importantes stations d'épuration (SIAROV Carré de réunion et SIA Villepreux-les-Clayes, traitant les rejets équivalents à plus de 270 000 habitants). Les rejets de ces stations constituent 90 % de son débit d'étiage. Cette disproportion remarquée en fait une rivière dont l'eau est de mauvaise qualité.

L'objectif qualité, concernant les matières azotées (hors nitrates) n'est pas atteint sur l'ensemble des échantillons. Les trois paramètres pris en compte pour le calcul de l'altération révèlent une eau de mauvaise qualité pour l'ammonium et l'azote, puis une eau de très mauvaise qualité pour les nitrites. Par ailleurs, la réduction des flux calculés sur le mois d'août met en lumière l'influence des rejets induits vraisemblablement, ici aussi, par la station d'épuration de Villepreux-les-Clayes.

L'objectif qualité, concernant l'altération par les nitrates n'est pas atteint 6 mois sur 7. En comparant les concentrations en nitrates sur les stations amont et aval, il est possible d'observer une augmentation significative des nitrates pour les mois de mars, mai, juillet, septembre et octobre.

L'objectif qualité, concernant l'altération par matières phosphorées n'est pas atteint 7 mois sur 7. En effet, il est relevé des concentrations en PO4 jusqu'à 10 fois la valeur seuil admise, classant ainsi le ru en eau de très mauvaise qualité bien que la récente station d'épuration de Crespières respecte les normes réglementaires.

Toutefois, des travaux de reméandrement du ru de Gally sont projetés en amont de la commune de Crespières, afin d'améliorer les échanges avec le milieu naturel filtrant, réduire sa vitesse d'écoulement et ainsi améliorer la qualité de l'eau.

UN SYNDICAT POUR UNE GESTION GLOBALE DE L'EAU, LE CO.BA.H.M.A.

Le COmité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (CO.BA.H.M.A.) s'emploie, dans ses objectifs, à limiter la consommation en eau, récupérer l'eau de pluie... et encourager d'autres gestes permettant d'économiser l'eau dans le contexte de sécheresse à répétition que connaît la vallée depuis quelques années.

En regroupant 24 syndicats intercommunaux sous l'égide du Conseil Général des Yvelines, ces syndicats compétents dans les domaines de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de l'aménagement des rivières sur le bassin versant de la Mauldre, regroupent 66 communes soit environ 390 000 habitants.

Le SAGE de la Mauldre a été approuvé le 4 janvier 2001 : il préconise une limitation du débit de ruissellement à 1l/s/ha, impose une étude systématique de variantes techniques de stockage et de traitement des eaux pluviales à la parcelle. Le SAGE de la Mauldre est actuellement en cours de révision.

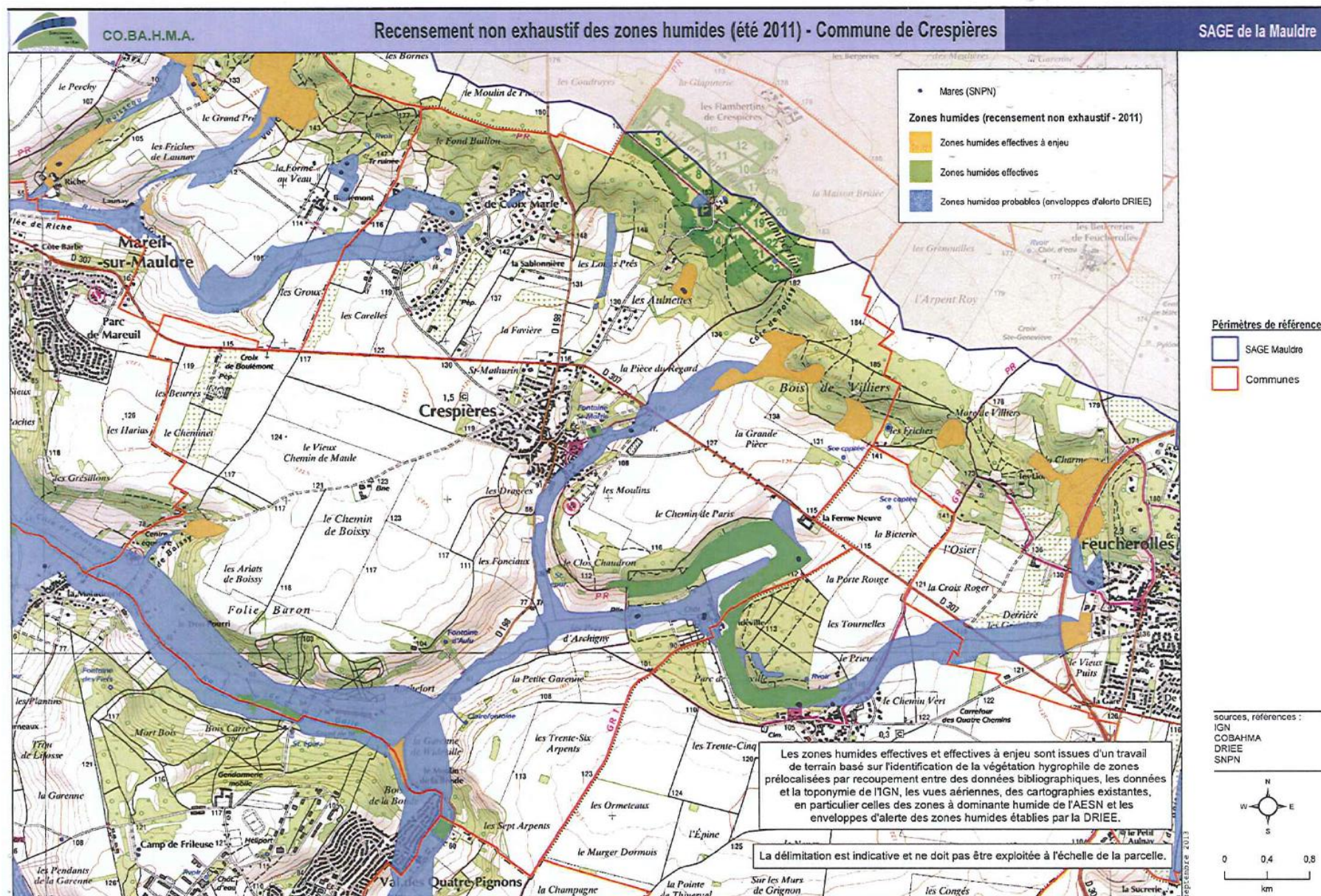
La qualité des cours d'eau du secteur est fortement dépendante des débits. Or, des prélèvements excessifs en nappe (voire directement en cours d'eau) auront inmanquablement des effets sur la qualité du milieu aquatique, ce qui est contraire aux objectifs fixés par le SDAGE et la DCE. A noter que ce point avait déjà été soulevé par le SAGE de la Mauldre dans son diagnostic de 2001.

LES ZONES HUMIDES

Une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région Ile-de-France a été menée par la DRIEE selon des critères relatifs au sol et à la végétation. Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide et le caractère de la délimitation qui conduit à cette analyse.

Sur le territoire communal, on retrouve des zones humides de classes 2, 3 et 5. La classe 2 correspond à des zones présentant des intérêts écologiques modestes ou ponctuels et peuvent être le lieu d'activités économiques. Elles peuvent par exemple avoir des fonctions hydrauliques pour l'écrêtement des crues ou des fonctions chimiques d'épuration naturelle. La classe 3 correspond à des zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser. La classe 5 correspond à des zones en eau, qui ne sont pas considérées comme des zones humides. Les petits rus pérennes ou non, qui drainent les coteaux, sont bien visibles sur cette carte et sont les principales zones humides communales. La zone humide la plus présente du territoire concerne l'ensemble du val de Gally. A l'est du territoire communal, les rus de Crespières et de Ziguemberg, qui prennent leur source dans la commune, créent des zones humides assez larges. Enfin, au nord-ouest, autour des plans d'eau situés dans le domaine de la Croix-Marie ou à proximité, une petite zone humide s'est créée. De fait, à l'échelle du territoire communal, on note la présence d'une zone humide continue (ou continuité écologique) entre les sources des rus de Crespières et de Ziguemberg (à l'extrême est de la commune), jusqu'à l'approche du ru de Gally dans la vallée de la Mauldre (à l'extrême ouest). En complément un recensement réalisé en 2011 dans le cadre de la révision du SAGE de la Mauldre indique des zones humides effectives à enjeu à l'intérieur du massif boisé des Flambertins au nord du territoire





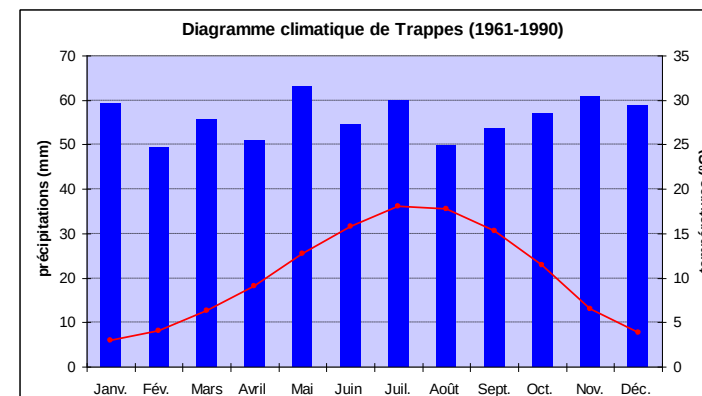
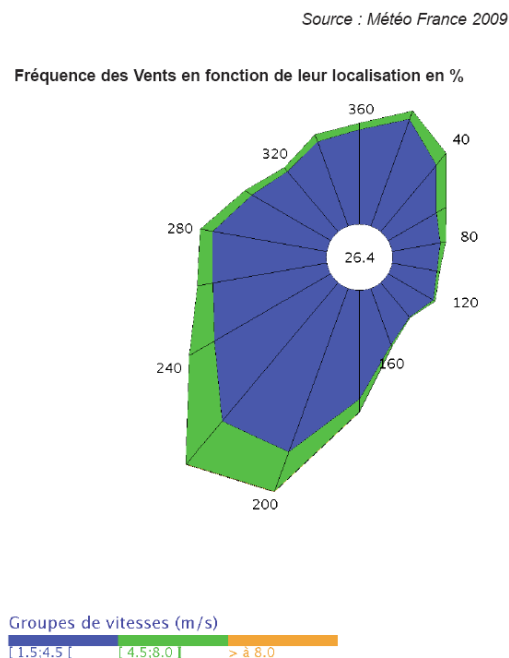
4 - Le climat

LES CARACTERISTIQUES CLIMATIQUES SONT PEU CONTRAIGNANTES, LES DONNEES DE METEO FRANCE ETABLISSENT QUE LE MILIEU EST STABLE. DE MICRO-VARIATIONS CLIMATIQUES SONT RESSENTIES ENTRE LE PLATEAU DES ALLUETS, LE BAS DU COTEAU OU SE SITUE LE VILLAGE ET LE VAL DU RU DE GALLY : LES VENTS SONT AINSI PLUS NOTABLES DANS LA PARTIE NORD DU TERRITOIRE. LE TERRITOIRE BENEFICIE D'UN SITE EXCEPTIONNELLEMENT BIEN ENSOLEILLE DU FAIT DE L'INCLINAISON « PLEIN SUD », CE QUI A FAVORISE L'IMPLANTATION HUMAINE ET LA CULTURE DE MARAICHAGE.

La commune de Crespières n'a pas de station météorologique sur son propre territoire : il est d'usage d'utiliser la station météorologique la plus proche (Trappes), observée sur la période 1961-1990 afin de recouper les données pour caractériser le climat. Un travail complémentaire d'analyse plus fine permet de définir les particularités locales du climat.

Le climat des Yvelines

Le climat des Yvelines présente des particularités par rapport au climat moyen rencontré en Ile-de-France : la pluviométrie y est légèrement supérieure à la moyenne francilienne en raison de relèvement local de l'altitude, de la topographie mouvementée, de l'alternance des vallées et des buttes qui favorisent les ascendances locales. Les températures sont légèrement inférieures à la moyenne régionale.



(1961-1990)		Trappes
Température moyenne (°C)		10,3
Précipitations annuelles (mm)		673
Nombre de jours de gel		-

Les caractéristiques locales

Crespières se caractérise par un climat océanique à légère tendance continentale. Les précipitations sont assez régulières suivant les mois de l'année, variant à des moyennes de 45 à 63 mm suivant les mois les plus secs ou les plus arrosés.

Il est important de noter qu'il existe un microclimat local engendré par le relief et la présence de la Forêt Départementale des Flambertins (plus largement la forêt des Alluets) : la topographie expose le village à un ensoleillement optimal ce qui permet de gagner quelques degrés en hiver, et l'abrite des vents froids du nord. Le hameau des Flambertins est plus venté et légèrement plus froid et humide à l'approche de la forêt. De même, le sud du territoire communal, notamment le val de Gally, est souvent assez humide en raison de son positionnement en fond de vallée et de la présence d'une vaste zone humide liée à l'écoulement du ru.

Ces dernières années, une plus grande survenance d'épisodes climatiques exceptionnels a été remarquée (tempête de 1999, canicule de 2003, neige fin 2010, sécheresse de 2011, ...). Il s'agit de phénomènes observés à l'échelle régionale, voire nationale. Le climat n'a généralement pas d'incidence sur le mode de vie des Crespiérois.



L'humidité stagne régulièrement en pied de coteau à cause de la localisation en fond de vallée et de la proximité du ru de Gally. Ici, les parcelles maraîchères entre la route de la Maldredrie et le ru de Gally

5 - Enjeux lié aux énergies renouvelables

Energie solaire

Les secteurs urbanisés sont de manière générale suffisamment exposés au sud pour envisager des possibilités de développement de l'énergie solaire. Le bâti étant assez homogène, il n'y a pas ou peu d'ombres portées par des constructions plus hautes : les toitures sont donc bien exposées pour accueillir des panneaux solaires. Seuls quelques logements, mais encore rare sur le territoire sont actuellement doté d'un dispositif de ce type. L'énergie thermique ou photovoltaïque, reste l'une des énergies renouvelables qui présentent le moins de nuisance par rapport à l'éolien ou à la biomasse (dégagement de microparticules).

Le recours aux dispositifs de panneaux solaires est encore très rare à Crespières. Ici dans la rue des Tilleuls



Biomasse

L'énergie liée à la biomasse tel que le bois énergie ou encore l'utilisation de rejets liés à l'agriculture céréalière (paille énergie, agro pellets, etc.) permettrait une valorisation locale de matière issue du territoire. En plus de ces effets bénéfique sur l'économie et l'emploi, le bois-énergie contribue à la lutte contre le réchauffement climatique puisqu'à la différence des énergies fossiles, le gaz carbonique (CO2) dégagé par la combustion est réabsorbé par la forêt pour la photosynthèse. Il constitue aussi un excellent moyen de valoriser les sous-produits et déchets de la filière bois. Il participe aussi à la gestion rationnelle et à l'entretien des bois et forêts, donc notamment à la qualité des paysages. Pour être viable, une filière aurait besoin de se structurer à une échelle intercommunale. Le territoire de Crespières présente des atouts indéniables avec plus de 300 ha de bois (forêt départementale des Flambertins notamment) et près de 950 ha de cultures (principalement des grandes cultures céréalières) : le potentiel est déterminant pour mettre en place ce type d'activités. Cette ressource forestière ou issue de l'agriculture est renouvelable et peut donc être gérée de manière durable.

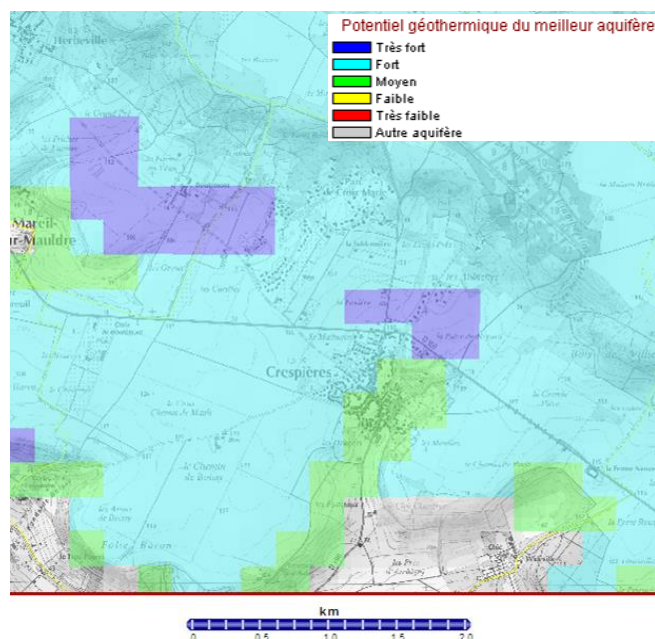


Potentiel du bois énergie et de l'énergie paille

Géothermie

La géothermie présente également un potentiel intéressant sur le territoire communal. Le potentiel est moyen à très fort, la partie ouest du bourg présente un potentiel fort. Ce potentiel est lié à la présence de la nappe aquifère de l'éocène moyen et inférieur transportant de l'eau à température quasiment constante toute l'année, ce qui explique son intérêt pour réchauffer l'air intérieur en hiver, et le refroidir en été.

- Température hivernale moyenne des eaux (chauffage) considérée en Ile-de-France pour tous les aquifères : 12°C (à titre indicatif)
- Température estivale moyenne des eaux (rafraîchissement) considérée en Ile-de-France : 16°C (à titre indicatif)



NAPPE DE L'Eocene MOYEN ET INFÉRIEUR

Potentiel : **Fort**

Profondeur : **10-20 m**

Débit : **10-50 m³/h**

Épaisseur : **10-25 m**

Transmissivité : **0.001 à 0.01 m²/s**

Peu minéralisée

Enseignements et enjeux

Un climat globalement peu contraignant optimisé par la topographie qui permet d'exposer la commune à un bon ensoleillement et à une température légèrement plus clémente que la moyenne des Yvelines.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables est important. Le développement des énergies renouvelables (énergie solaire, géothermie, biomasse) est un enjeu important pour l'avenir.

B. LE CADRE NATUREL

1 - Les habitats et écosystèmes

DES ESPACES RURAUX QUI REPRESENTENT PRES DE 90 % DE LA SUPERFICIE DU TERRITOIRE DONT 63 % D'ESPACES AGRICOLES ET 21 % D'ESPACES BOISES

DES ESPACES AGRICOLES ASSEZ DIVERSIFIES MEME SI LES CULTURES CEREALIERES SONT PREPONDERANTES : CEREALES / VERGERS / MARAICHER / PEPINIERE

LES ESPACES BOISES SONT REPRESENTES PAR L' « ECHARPE BOISEE » DU COTEAU DES ALLUETS (QUI COMPREND NOTAMMENT LA FORET DEPARTEMENTALE DES FLAMBERTINS ET LE BOIS DE VILLIERS), AUXQUELS S'AJOUTENT LES ESPACES BOISES AUTOUR DU PARC DU CHATEAU DE WIDEVILLE ET LES BOISEMENTS INTERSTITIELS DANS LES ESPACES CULTIVES.

LA DIVERSITE DES ESPACES NATURELS

LE COTEAU BOISE DES ALLUETS

L'écharpe boisée du coteau des Alluets est remarquable de par sa longueur : elle constitue un vaste corridor écologique qui relie la forêt des Alluets à la forêt de Marly. Ces massifs sont développés sur les affleurements de sables et grès de Fontainebleau et sur les meulrières de Montmorency. Ces espaces, moins propices à la culture et souvent pentus, abritent différents biotopes favorables à une bonne biodiversité. Sur le plan floristique, une grande diversité est observée. Celle-ci est liée aux différentes conditions édaphiques (rapport entre le sol et le vivant) et aux variations d'exposition. Sur le plan faunistique, quand ils sont d'une superficie suffisamment importante et quand ils ne sont pas enclavés, ils accueillent une faune typiquement forestière qui y trouve l'espace vital nécessaire à son développement (à noter la présence de nombreux chevreuils et sangliers). La lisière, zone de transition avec l'espace agricole, est également très intéressante car elle accueille une faune plus diversifiée, issue des différents espaces situés aux alentours.

Outre ce rôle écologique, la forêt rend aussi de nombreux services collectifs en matière d'environnement : protection des eaux et des sols, prévention des risques naturels (inondation), maintien d'un microclimat tempéré (réduction du vent...), paysages et cadre de vie agréables.



L'entrée dans la Forêt Départementale des Flambertins, par la route des Flambertins

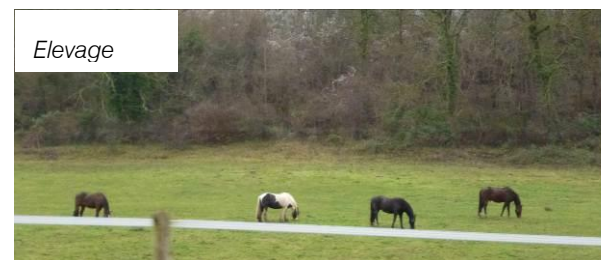
LES ESPACES CULTIVES

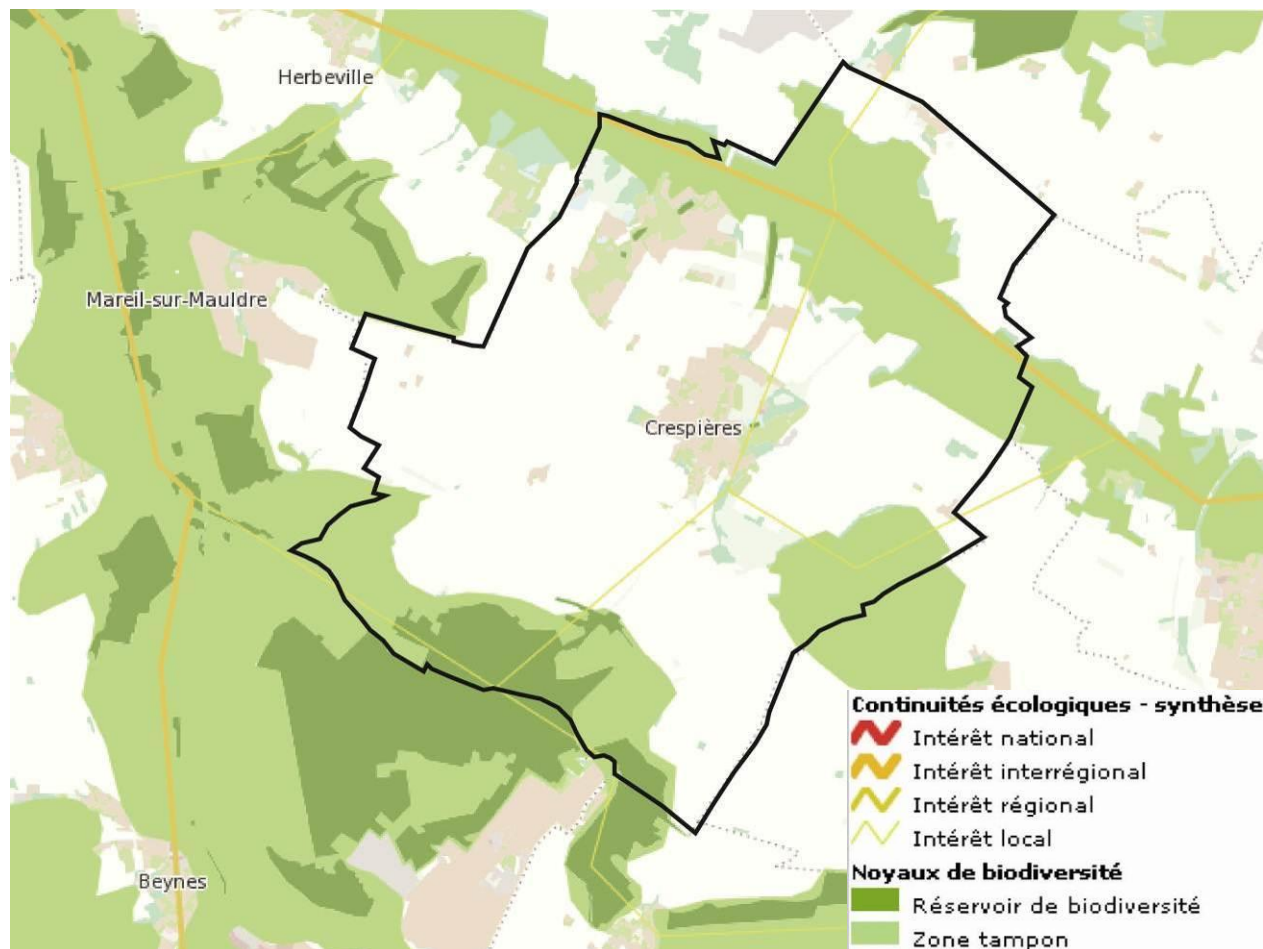
Des espaces agricoles diversifiés sont présents à Crespières. Le plateau agricole large et légèrement vallonné est propice à la grande culture. Localement, on note aussi des zones arboricoles et maraîchères, notamment dans le fond et sur le rebord des vallées. Des herbages sont aussi présents de manière diffuse sur le territoire communal, notamment pour accueillir des chevaux issus des centres équestres des environs. Des pépinières en activité et d'anciennes pépinières offrent également des espaces agricoles originaux.

Malgré la forte diminution du nombre d'exploitants, l'agriculture demeure une composante majeure de la vie économique et sociale du territoire.

Les plateaux agricoles permettent le développement d'une culture intensive (céréales et cultures industrielles) dont la pérennité doit être assurée malgré une nécessaire adaptation aux enjeux à venir (évolution de la PAC dans un contexte de libéralisation et de mondialisation des marchés, crise énergétique, changement climatique ...) et une prise en compte accentuée des contraintes environnementales.

Dans ce cadre, on peut noter que le territoire bénéficie de la présence d'une association agissant dans ce sens, l'**APPVPA** (Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets). L'APPVPA fédère 25 communes du département, 126 000 habitants dont 64 agriculteurs. L'association a pour mission d'établir un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citoyens sur le territoire. Les actions prévues bénéficient d'aides locales et européennes au travers du projet « Leader » qui est un programme d'aides aux territoires ruraux qui souhaitent le rester.





*Réserve de biodiversité et continuités
écologiques – source : IAURIF*

La commune possède une continuité écologique majeure à l'échelle de la région sur son territoire. D'un axe nord-ouest / sud-est, il s'agit du prolongement du coteau des Alluets et de la forêt de Marly. La vallée de la Mauldre, à la proximité ouest du territoire communal, constitue une autre continuité écologique axée nord-sud. De nombreux espaces communaux sont référencés en tant que noyau de biodiversité « zone tampon » : c'est le cas de l'écharpe boisée du coteau des Alluets, du bois de Wideville, du val de Gally et des espaces végétalisés du village et du domaine de la Croix-Marie. De plus, plusieurs zones sont référencées en tant que réserve de biodiversité : le Camp de Frileuse et les pelouses du Val des 4 Pignons (dans le val de Gally), ainsi que les sites boisés présents dans le parc du domaine de la Croix-Marie et une langue boisée prolongeant la Forêt Départementale des Flambertins jusqu'à proximité du lieu-dit La Duchée.

Ces données sont des référencements réalisés par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF).

LES ESPECES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

LA FLORE COMMUNE

La géologie a influencée les espaces de grande culture, aussi, les espaces non cultivés sont aujourd'hui les moins propices à l'agriculture : sol calcaire avec argile à silex, où demeurent les espaces boisés ou en friche propice au développement d'une grande variété de végétaux tels que les chênes, les châtaigniers, les érables champêtres ou encore la fruticée. Les essences naturelles et la végétation spontanée sont privilégiées.

LA FAUNE COMMUNE

Les espaces boisés et les friches sont l'habitat naturel ou servent d'aire de nourrissage de nombreuses espèces parmi lesquelles une faune importante représentée par de grands mammifères, des oiseaux et du petit gibier assez communs. Des chevreuils, des rapaces (épervier d'Europe, faucon crécerelle...), une grande diversité d'oiseaux (mésanges, sittelle torchepot, geai des chênes, pipit des arbres...) ou encore du petit gibier (faisan, bécasse, lapin, pigeon ramier, etc.).



Espèces de la Faune et de la flore recensées dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF. De gauche à droite : geai des chênes, pipit des arbres, sittelle torchepot, épervier d'Europe, faucon crécerelle, chêne, châtaignier, érable champêtre

2 - Les outils d'inventaire de biodiversité

LA COMMUNE PRESENTE DE VERITABLES ATOUTS SUR LE PLAN DE LA DIVERSITE DE SES HABITATS NATURELS DE PAR LA PRESENCE D'ESPACES FORESTIERS ET DE MILIEUX HUMIDES, LE TOUT AVEC UN RELIEF MARQUE PRESENTANT DES COTEAUX ENSOLEILLES. LA PRESENCE DE BIODIVERSITE EST RECONNUE A TRAVERS 3 ZNIEFF DE TYPE 1 QUI RECENSENT LES ESPACES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE : « TERRAIN MILITAIRE DE FRILEUSE », « PELOUSE DU VAL DES 4 PIGNONS » ET « VALLON HUMIDE DU BOIS DE VILLIERS ».

Le territoire ne comprend ni réserve naturelle, ni site Natura 2000 qui sont, en France, les niveaux les plus hauts de protection des espaces naturels.

La topographie et l'hydrographie, ainsi que la couverture végétale ont favorisé le développement d'habitats spécifiques favorables au développement d'une faune et une flore protégées.

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

LA ZNIEFF DE TYPE 1 « TERRAIN MILITAIRE DE FRILEUSE »

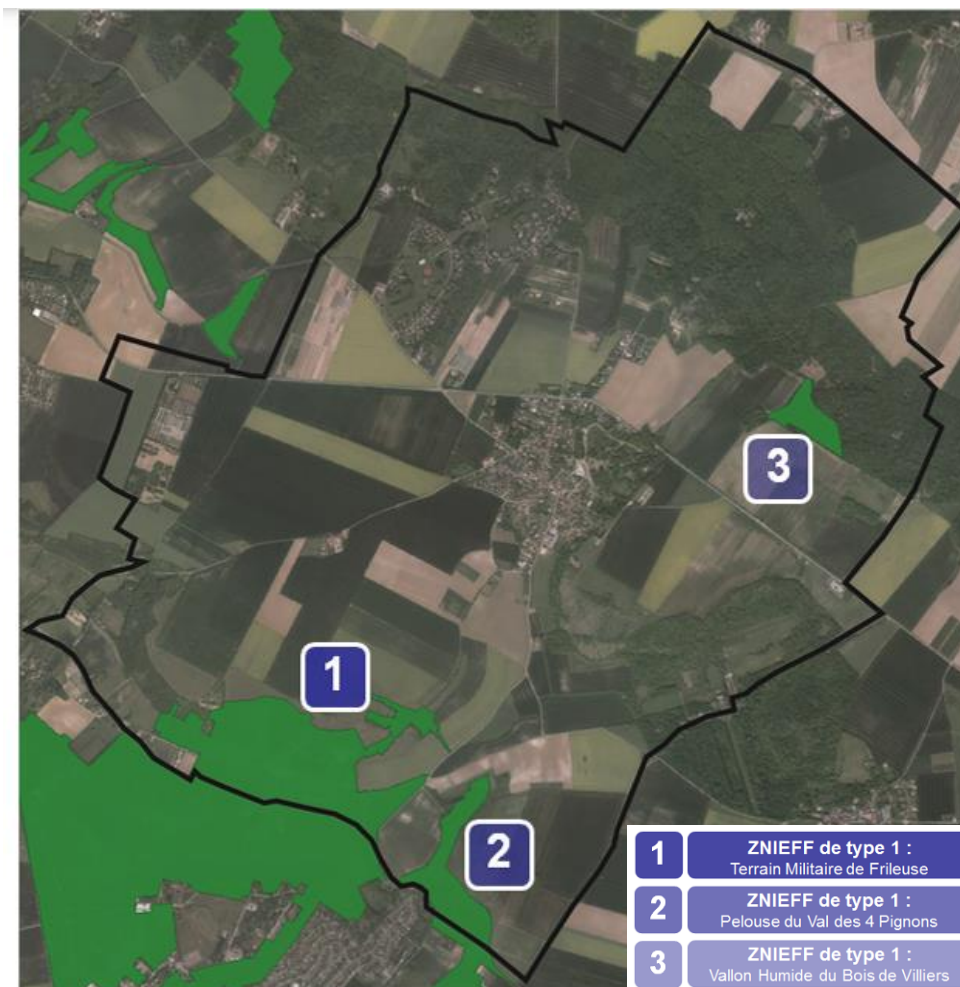
D'une superficie de 235 hectares et d'une altitude variant de 50 à 110 m., le périmètre de cette ZNIEFF dépend étroitement de celui du camp militaire. Les pelouses relictuelles situées au nord de la route de la Maladrerie sont fortement envahies par la fruticée, celles de l'intérieur du camp paraissent en meilleur état de conservation. Néanmoins, l'intérêt lépidoptérologique du camp est déterminant. En effet, les récentes investigations menées ont permis de recenser 7 lépidoptères rhopalocères dont la Petite Violette et l'Azurée de l'Ajonc.



Petite Violette



Azurée de l'Ajonc



LA ZNIEFF DE TYPE 1 « PELOUSE DU VAL DES 4 PIGNONS »

D'une superficie de 33 hectares et d'une altitude variant de 60 à 110 m., il s'agit de la plus grande pelouse marnicole à *Lotus maritimus* des coteaux de la vallée de la Mauldre, peu envahie par les fruticées, abritant en particulier des stations d'*Ophrys fuciflora* et une et une importante population de *Polyommatus bellargus* ainsi qu'une petite population de *Cupido minimus*, Lycène peu signalé dans les Yvelines. Cet ensemble de pelouse est pâturé extensivement par des ovins et peut-être quelques chevaux, ce qui évite la progression de la pelouse par *Brachypodium pinnatum*.

Par ailleurs, les récentes investigations menées entre 2000 et 2003 par Roland ESSYAN (GILIF) ont mis en évidence le grand intérêt lépidoptérique de ces coteaux, avec le recensement de 13 espèces de Lépidoptères rhopalocères dont le Petit Agreste (*Arethusana arethusa*), la Petite violette (*Clossiana dia*), l'Argus frêle (*Cupido minimus*), la Lucine (*Heamaris lucina*) et la Zygène de la Bruyère (*Zygaena fausta*).

LA ZNIEFF DE TYPE 1 « VALLON HUMIDE DU BOIS DE VILLIERS »

D'une superficie de 6 hectares et d'une altitude variant de 130 à 147 m., le périmètre de cette ZNIEFF s'étend sur le coteau boisé des Alluets. Il s'agit d'un vallon humide occupé principalement par une saulaie cendrée à Fougère femelle, avec un sous-bois à végétation fontinale très bien caractérisée (*Veronica beccabunga*, *Stellaria alsine*, *Cardamine flexuosa*). Localement, on trouve des petites clairières avec des roselières et mégaphorbiaies où se développe *Dactylorhiza praetermissa* : présence d'une petite station de quelques pieds répertoriée par le CBNBP en 1995 et retrouvée par Ecosphère en 2003. L'habitat est très bien conservé, peu eutrophisé et légèrement acide ; le seul point quelque peu négatif est la dominante des saulaies vis-à-vis des formations héliophytes.

Enseignements et enjeux

Les 3 ZNIEFF présentes sur le territoire communal ne sont pas affectées par l'urbanisation ni par les réseaux routiers ou tout autre type de projet. Leur préservation est ainsi assurée.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Les ENS présents sur la commune ont été créés à la demande de la commune de Crespières, par une délibération du Conseil Général des Yvelines du 22/10/2004. Ils correspondent :

- Au nord de la commune, sur une superficie d'environ 150 hectares, aux coteaux boisés situés au sud de la Forêt Départementale des Flambertins, de la limite ouest du territoire communal avec la commune d'Herbeville à la limite est avec la commune de Feucherolles.

Il faut noter que l'ensemble des coteaux boisés situés sur la commune d'Herbeville, en continuité avec ceux de Crespières, sont aussi inscrits en ENS ;

- Au sud de la commune, sur une superficie d'environ 110 hectares, aux coteaux en partie boisés situés entre le plateau agricole au nord et la limite avec la commune de Beynes. Ils couvrent une zone limitée à l'ouest par la limite du territoire communal avec la commune de Mareil-sur-Mauldre, à l'est par la limite avec les communes de Davron et de Thiverval-Grignon. Ils représentent la rive droite du ru de Gally.

Ce classement permet au département ou à la commune de préempter en cas de vente de terrains situés à l'intérieur de ce périmètre.

L'inscription de ces coteaux boisés en ENS offrira, à terme, une continuité d'espaces aménagés par le département qui, au fur et à mesure des acquisitions et des remises en état, pourront être ouverts au public.

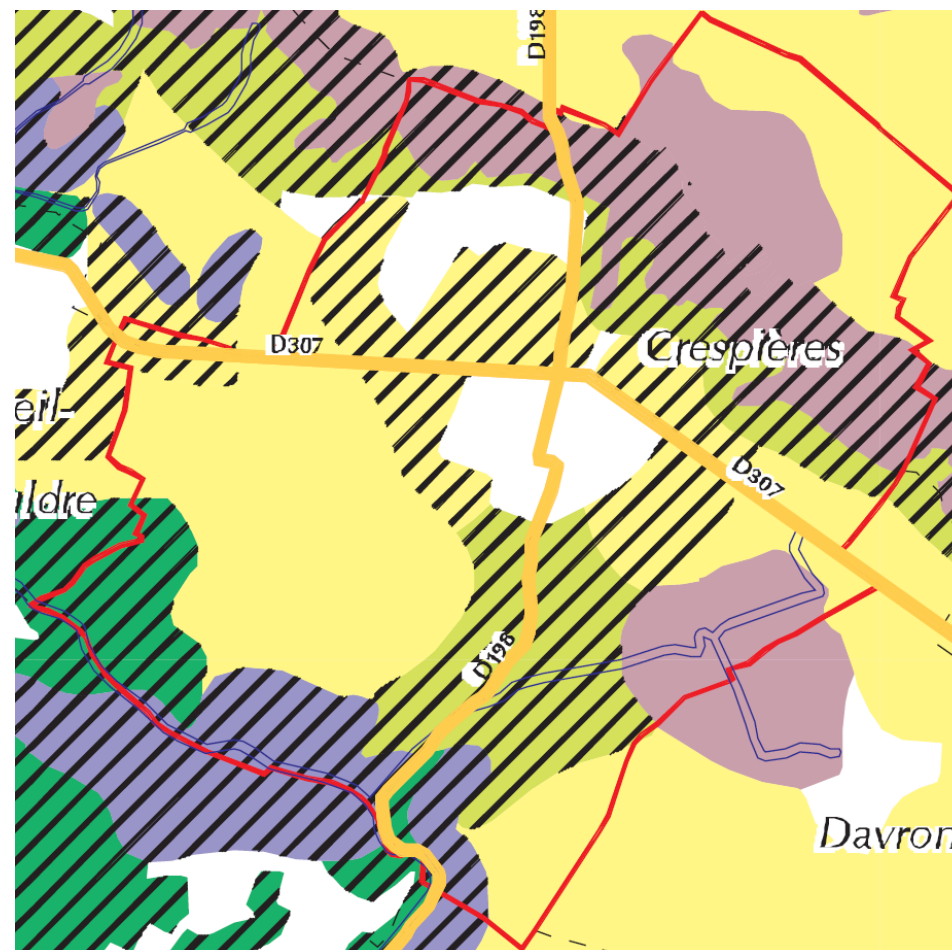
➤ LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS (SDEN)

Le conseil Général des Yvelines s'est doté le 24 juin 1994 d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), modifié par délibération du 16 avril 1999. Ce document fixe les grandes orientations stratégiques du département ainsi que le cas de son action en faveur de la protection et de la mise en valeur des espaces naturels.

Sur la commune de Crespières, le SDEN préconise de prendre toutes dispositions utiles, notamment réglementaires, visant à assurer la protection et la mise en valeur des espaces naturels par l'affirmation des fonctions suivantes :

- Une fonction d'espace de loisirs pour la forêt des Flambertins et les bois avoisinants au nord de la commune, ainsi que pour les bois entourant le château de Wideville ;
- Une fonction stratégique d'intérêt paysager pour la frange sud de la forêt des Flambertins et les bois avoisinants, ainsi que pour le secteur situé entre le centre-village, le château de Wideville et la Garenne de Wideville ;
- Une fonction d'intérêt écologique au sud de la commune en bordure du ru de Gally ;
- Une fonction de coupure verte pour les coteaux jouxtant la commune de Mareil-sur-Mauldre ;
- Une fonction agricole pour les terres cultivées de la commune.

	Coupure verte et maîtrise des fronts urbains		Espace à vocation de loisirs
	Espace d'intérêt paysager		Espace d'intérêt écologique
	Espace agricole		Principaux flux écologiques
			Secteur stratégique



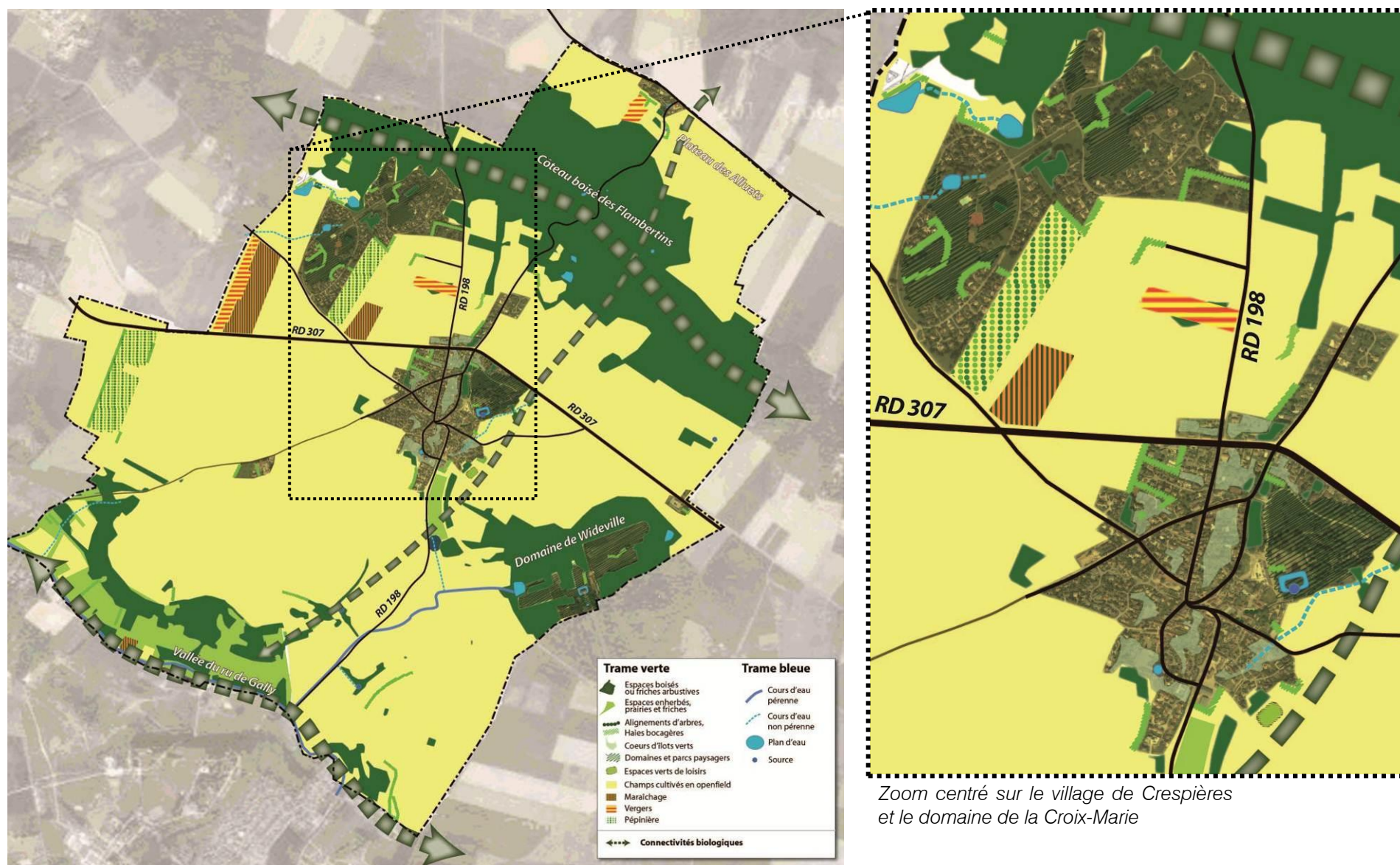
Enseignements et enjeux

Nécessité de sanctuarisation des zones repérées en tant que réservoir de biodiversité et des grandes zones naturelles

Enjeux de maintenir des terres agricoles diversifiées par plusieurs types de pratiques agricoles (céréaliculture, élevage, maraîchage, etc.) qui participent à l'identité de la commune mais qui permet aussi d'offrir des habitats variés pour la faune et la flore

La protection du coteau boisé est primordiale, il joue un rôle écologique majeur de corridor biologique entre de grands habitats déterminants à l'échelle régionale : la forêt de Marly et la forêt des Alluets. La val du ru de Gally mérite une protection toute aussi importante.

3 - La trame verte et la trame bleue



LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE

- Les éléments de la trame verte et bleue sont diversifiés avec cependant des entités bien distinctes : le plateau des Alluets et le coteau boisé au nord et le val de Gally au sud. Au milieu de ces principaux espaces ressortent des composantes plus ponctuelles mais qui participent activement à la diversité de la trame verte. Il subsiste encore des haies bocagères, très riches sur le plan de la biodiversité.
- Les **espaces boisés ou forestiers** se déclinent en deux principales entités : le coteau boisé des Alluets, qui constitue un maillon important de la continuité des espaces boisés reliant la forêt des Alluets et la forêt de Marly, et le domaine boisé aux abords du parc du château de Wideville. Ces espaces boisés apportent un atout paysager indéniable et offrent un refuge pour la faune et la flore à proximité des zones urbaines.
- L'**agriculture** est très diversifiée sur le territoire :
 - de type céréalière dans la plaine et sur le plateau des Alluets, elle comporte des parcelles importantes peu fragmentées. On trouve également, dans la plaine, la présence d'activité maraîchère et arboricole ;
 - des prairies et pâturages occupent en grande partie le fond de vallée (du ru de Gally et de Crespières), où les terres sont plus grasses et trop humides pour l'agriculture d'openfield.
- Les parcelles de logements individuels comprennent des cœurs **d'îlots verts** qui occupent une partie significative du territoire, aussi bien dans le Village historique que dans le domaine de la Croix-Marie. Dans le village, l'implantation des constructions à l'alignement en front de rue dégage sur l'arrière des parcelles de vastes jardins qui se relient les uns des autres pour former un ensemble homogène planté et arboré. La plupart des opérations des lotissements ou de maisons groupées comportent des jardins en front de rue qui sont d'une importante biodiversité végétale. Les clôtures végétalisées, font véritablement la marque de ces opérations et participent au cadre de vie et à l'intimité des habitants.

Chemin aux Bœufs



Rue d'Herbeville



Entre la RD 307 et le coteau des Alluets, l'habitat de type maison individuelle est implanté de manière générale sur de grandes propriétés (domaine de la Croix-Marie, la Duchée, la Sablonnière). Elles constituent pour certaines de véritables parcs, laissant une place importante au végétal.

LES COMPOSANTES DE LA TRAME BLEUE

Les espaces constitutifs de la trame bleue sont présents sur la commune et sont également diversifiés :

Des sources et fontaines ainsi que des mares et étangs, qui sont le point d'émergence de petits rus plus ou moins pérennes, présentent une eau très froide et oxygénée, en mouvement, créant sur les pourtours des zones humides intéressantes.

Depuis ces rus, des zones humides ont été créées par l'Homme, que ce soit dans le domaine de la Croix-Marie ou dans le parc du château de Wideville. Ces espaces d'eau stagnante accueillent des espèces inféodées.

L'ensemble de cette trame bleue permet à une multitude d'espèces vivantes de la faune et de la flore de trouver le support à leur développement.

A l'échelle globale, la protection de la diversité des composantes de la trame verte et les linéaires de la trame bleue (ainsi que les zones humides) favorisent la pérennité des habitats naturels propices au développement de la biodiversité.

L'un des objectifs est de mailler davantage ces espaces verts et bleus de façon à pouvoir multiplier les connexions biologiques qui favoriseront les échanges génétiques entre espèces par des liens entre les différents habitats naturels. C'est ainsi que le coteau des Alluets constitue une connexion biologique entre la forêt des Alluets et la forêt de Marly, puisqu'il n'est ni coupé par l'urbanisation, ni par des espaces artificialisés. La préservation des cœurs d'îlots, en particulier dans le village, est une nécessité en raison du fort caractère biologique et naturel qu'ils représentent.



Mare dans le hameau des Flambertins

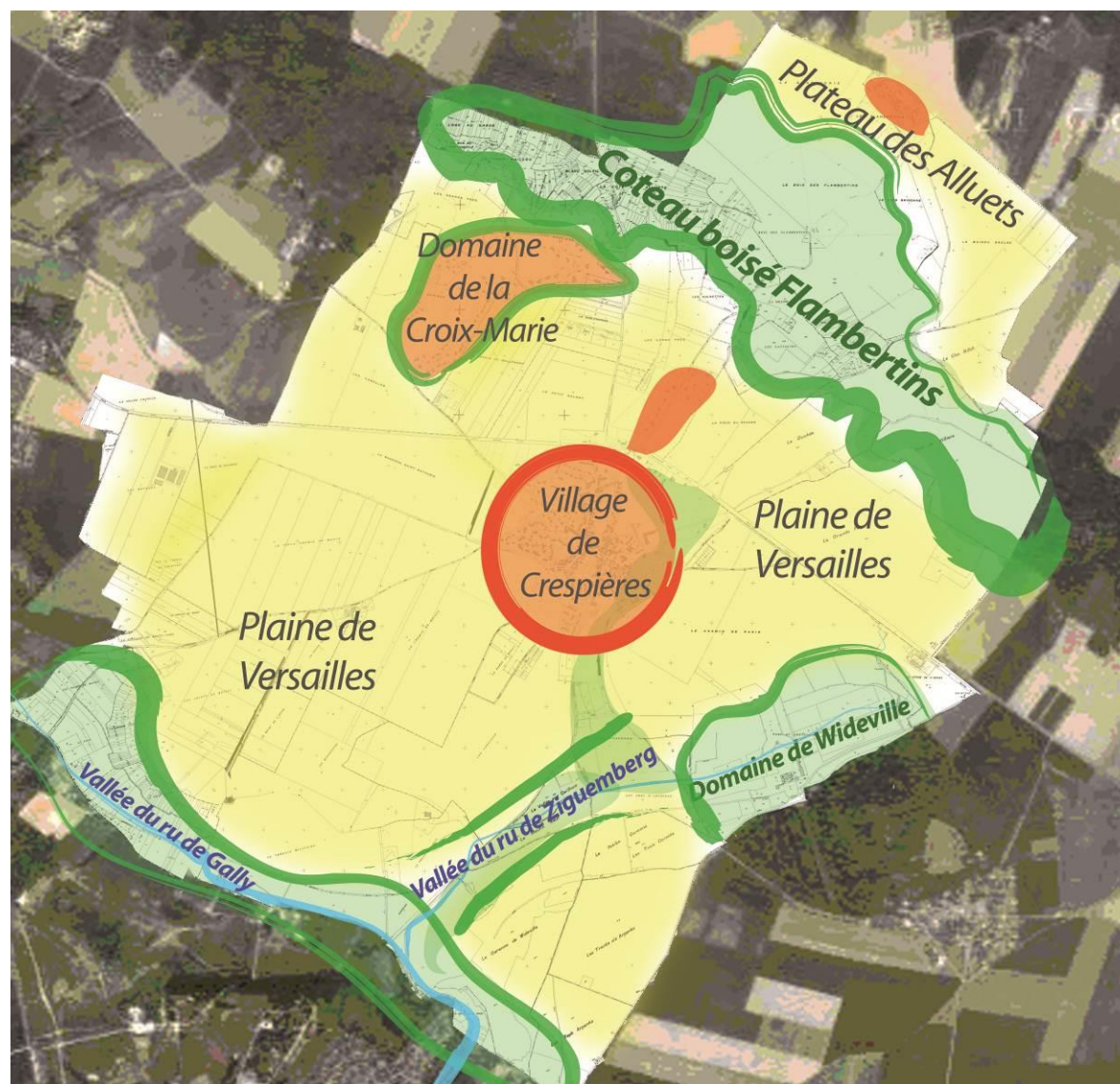


Abreuvoir depuis lequel l'eau ruisselle, chemin des Tournelles

4 - Le paysage

Des entités paysagères bien identifiées qui marquent le paysage de la commune :

- Le plateau des Alluets, le coteau boisé, les espaces urbanisés, la plaine de Versailles, le val de Gally et le domaine de Wideville ;
- Des points de vue remarquables depuis le coteau sur la plaine de Versailles et le Val de Gally, les espaces urbanisés dissimulés sous un couvert végétal important, les espaces boisés autour du parc du château de Wideville.



Les entités paysagères



Depuis les principaux axes de circulation qui mènent à Crespières (RD 307 et RD 198), la silhouette générale du village ne se dessine pas de premier abord. Les vues sur le village sont limitées par l'important couvert végétal qui ceinture le territoire urbanisé.



Le village offre des vues intéressantes sur les coteaux environnants, que ce soit depuis la rue de Neauphle (photo 1) ou la rue de Paris (photo 2). A l'instar des illustrations précédentes, on constate la présence du couvert végétal implanté en périphérie du village (photo 2), qui permet de limiter les vues sur le paysage urbain depuis les coteaux.



Les vues depuis le bas du coteau sont remarquables, notamment sur le grand paysage (ci-dessus la plaine de Versailles).



Dans le village, les espaces publics, notamment certaines rues, ont été végétalisés apportant une touche verdoyante à un site naturellement minéral. L'alliance du végétal et du minéral de grande qualité, en raison du caractère de village rural sauvegardé et valorisé, assurent un cadre de vie de qualité et très recherché.



A l'image des illustrations prises ci-dessus dans différents quartiers de la commune, la végétalisation prend une place prépondérante dans l'aménagement. Le paysage est très qualitatif. La proportion des espaces non bâtis réservés à la végétation est assez importante, assurant l'intimité des constructions.



Les entrées du village depuis les principaux axes de circulation sont généralement qualitatives et paysagères.

Enseignements et enjeux

Des vues sur le grand paysage depuis le bas du coteau

Préservation du couvert végétal qui permet de limiter les vues sur le paysage urbain

Conservation de l'aspect végétalisé du territoire urbanisé et de la commune en général

Maintien de la qualité des entrées de ville

C. LES RISQUES ET LES NUISANCES

1 - La qualité de l'air et de l'eau et les nuisances

LA QUALITE DE L'AIR

Dans le cadre de la loi sur l'air, la qualité de l'air en France est surveillée en permanence par l'association AIRPARIF qui effectue ce travail ainsi que l'information auprès des associations.

La qualité de l'air est globalement bonne à Crespières. Les chiffres sont positifs par rapport au département des Yvelines.

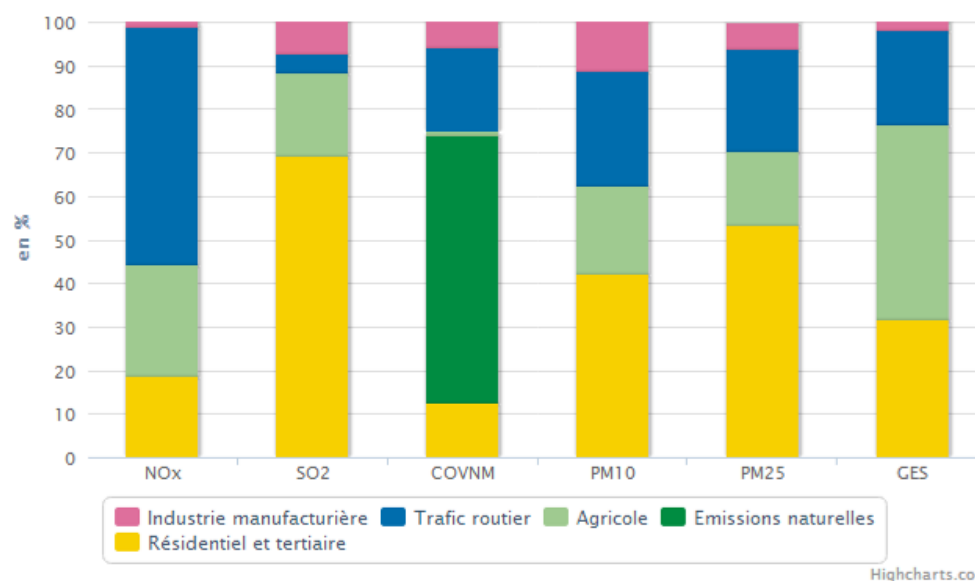
Les conditions météo influent sur la qualité de l'air. Les périodes anticycloniques favorisent une bonne qualité de l'air.

Le diagramme ci-contre présente les contributions des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants. L'agriculture pour près de 45% des émissions de gaz à effet de serre est l'agriculture pour près de 45% des émissions. Une part importante provient également du résidentiel et tertiaire (chauffage, etc.) pour près d'un tiers. Une part importante provient également du trafic routier.

En ce qui concerne les polluants à proprement parler, la circulation routière contribue pour 23 à 26% des émissions de petites et moyennes particules pour 23 à 26%. C'est le résidentiel et tertiaire qui contribue pour 70% des contributions sur la pollution de dioxyde de soufre (près de 70% des contributions sur la pollution de dioxyde de soufre allergies). Aussi, ces particules émanant pour la plupart des systèmes de chauffage de systèmes d'isolation plus efficaces, ou des modes de chauffage moins polluants.

L'agriculture entraîne des pollutions en micro particules et en SO2 mais dans une moindre mesure.

Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de Crespières.
(estimations faites en 2011 pour l'année 2008)



NOx : oxydes d'azote, CO : monoxyde de carbone, SO₂ : dioxyde de soufre, COVNM : composés organiques volatils non méthaniques, PM10 : particules dont le diamètre est inférieur à 10 µm, PM2,5 : particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm, GES : Gaz à effet de serre

Source : AirParif

Enseignements et enjeux

Une bonne qualité de l'air par rapport à celle du département : les grands espaces naturels de respiration compensent la circulation automobile de transit sur les routes départementales. Toutefois, des sources de pollutions émanant majoritairement du résidentiel et tertiaire pourraient aisément être diminuées par une réduction des déperditions thermiques du bâti (isolation) et par le recours aux énergies renouvelables pour le chauffage (géothermie, solaire, biomasse à haut rendement).

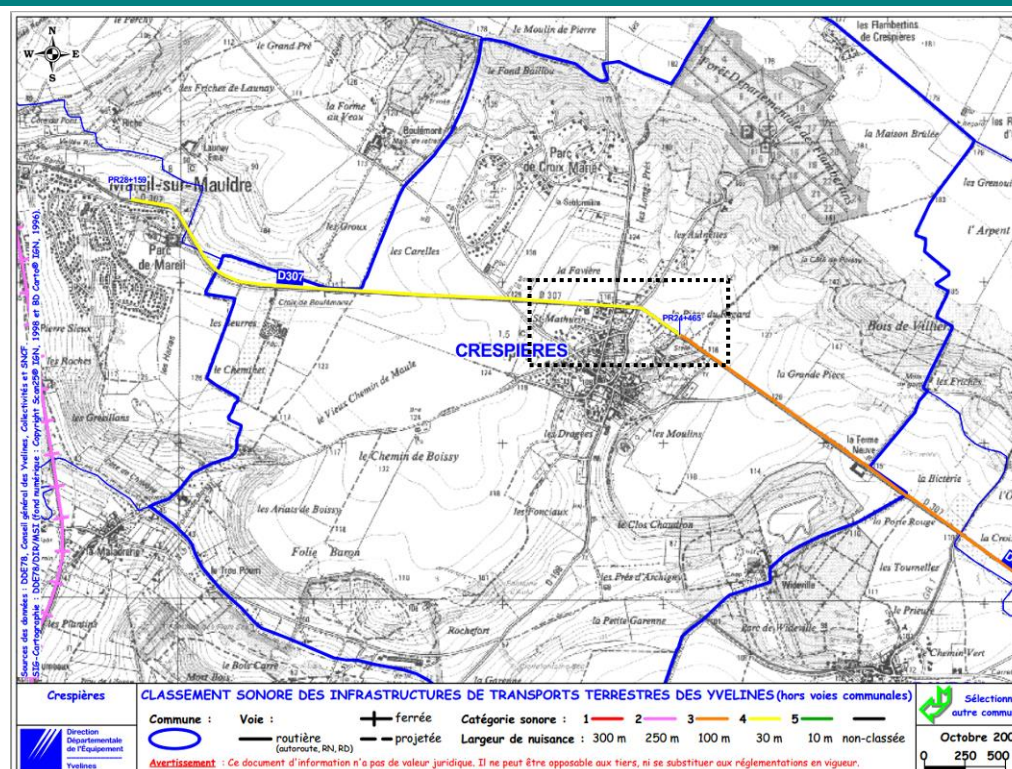
2 - Les nuisances sonores

LES NUISANCES SONORES SONT ESSENTIELLEMENT LIEES A LA PRESENCE DE LA RD 307, DONT LE TRAFIC NE CESSE D'AUGMENTER.

LES NUISANCES ROUTIERES

Les voiries sont réparties en cinq catégories et des modalités d'isolement acoustique leurs sont associées.

La délimitation de secteurs affectés par le bruit d'infrastructures terrestres oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation acoustique pour les constructions nouvelles. Les futurs bâtiments sensibles au bruit devront y présenter une isolation acoustique renforcée de manière à ce que les niveaux de bruit résiduels intérieurs ne dépassent pas $LA_{eq}(6h - 22h) = 35$ dB de jour et $LA_{eq}(22h - 6h) = 30$ dB de nuit (LA_{eq} : niveau sonore énergétique équivalent qui exprime l'énergie reçue pendant un certain temps). La carte suivante localise les axes routiers concernés par cette problématique (RD 307). Une attention particulière devra donc être portée aux projets d'urbanisation autour de cet axe.



Zoom sur les zones urbaines affectées par les nuisances routières

L'arrêté préfectoral de classement acoustique des infrastructures de transport terrestre est en vigueur depuis le 10 octobre 2000. Il recense sur la commune un axe particulièrement bruyant : la RD 307, de catégorie 3, qui affecte en particulier les habitations de la rue du Saut du Cerf.

Des cartes de bruit stratégiques ont été réalisées en application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 (transposée en droit français par les articles L. 572-1 à L. 572-11 du Code de l'Environnement - décret n°2006-361 du 24 mars 2006 - arrêtés des 3 et 4 avril 2006 - circulaire ministérielle du 7 juin 2007).

Ces cartes de bruit sont des représentations de l'exposition sonore des populations sur le territoire communal. Cependant, ces cartes ne référencent pas encore la RD 307, ce qui ne permet pas aujourd'hui de mesurer précisément l'impact de ces axes sur les zones urbaines. Toutefois, le tracé a été interprété en prenant pour référence la zone de bruit du secteur de la RD 30 situé au sud de la RD 307, au niveau de la commune de Feucherolles. Cette interprétation cartographique permet de diagnostiquer les zones urbaines à priori impactées.

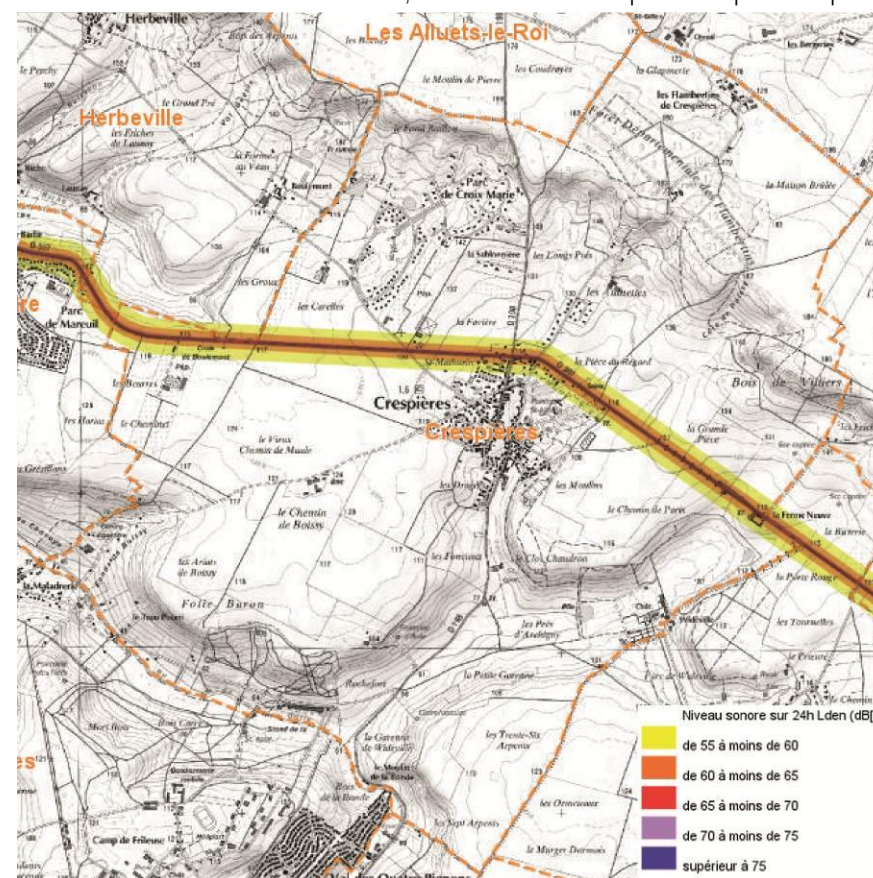
Conception : DDT 78 – Espace Ville

Source des données : DDEA des Yvelines –

Tracé interprété pour la RD 307

Fonds cartographiques numériques : IGN

Niveau sonore de référence Laeq (6h- 22h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	1	d=300m
$76 < L < 81$	2	d=250m
$70 < L < 76$	3	d=100m
$65 < L < 70$	4	d=30m
$60 < L < 65$	5	d=10m

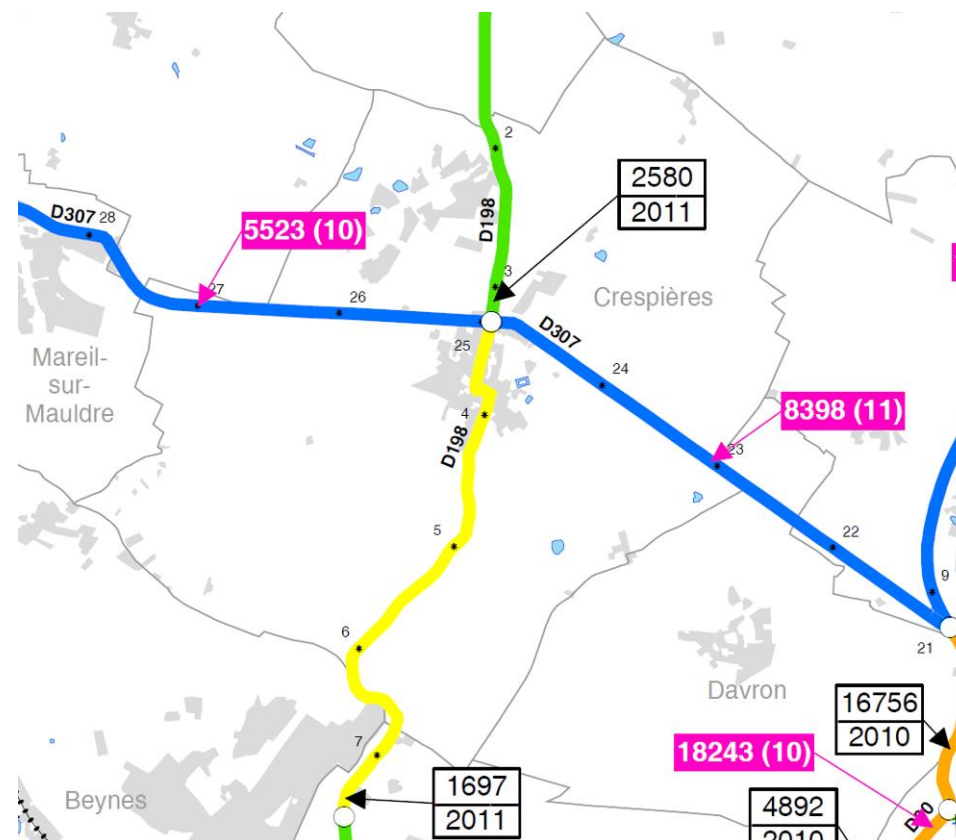


TRAFIC ROUTIER ET IMPACT SONORE

Le trafic routier est supérieur sur la RD 307, qui constitue l'axe principal de desserte de la commune et au-delà (8 398 véhicules par jour en moyenne direction Versailles et 5 523 direction Mareil-sur-Mauldre).

La RD 198 constitue un axe plutôt secondaire. Sur la partie nord du territoire communal, plus de 2 500 véhicules par jour en moyenne sont comptabilisés, partant ou à destination du domaine de la Croix-Marie et de la commune des Alluets-le-Roi. Cet axe enregistre moins de véhicules sur la partie sud de la commune (environ 1 700), en direction de la commune de Thiverval-Grignon. En outre, cet axe, qui traverse le village de Crespières du nord au sud et en constitue la voie principale de desserte, ne comporte pas de comptage routier dans sa traversée. Ainsi on estime le nombre de véhicules quotidiens au niveau de la rue de Moncel entre 2 500 et 3 000 en moyenne.

*Extrait de la carte des trafics routiers 2011
Conception : Conseil Général des Yvelines
Edition de janvier 2012.*



3 - Les risques naturels

LA COMMUNE EST PEU VULNERABLES AUX RISQUES NATURELS. ELLE EST TOUTEFOIS SOUMISE AU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN ET FAIT L'OBJET D'UN PLAN DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL (PPRN) PAR ARRETE PREFECTORAL APPROUVE LE 05/08/1986. LA COMMUNE COMPREND EGALEMENT DES CARRIERES SOUTERRAINES. LE RISQUE DE RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES EST ASSEZ FORT SUR LE TERRITOIRE.

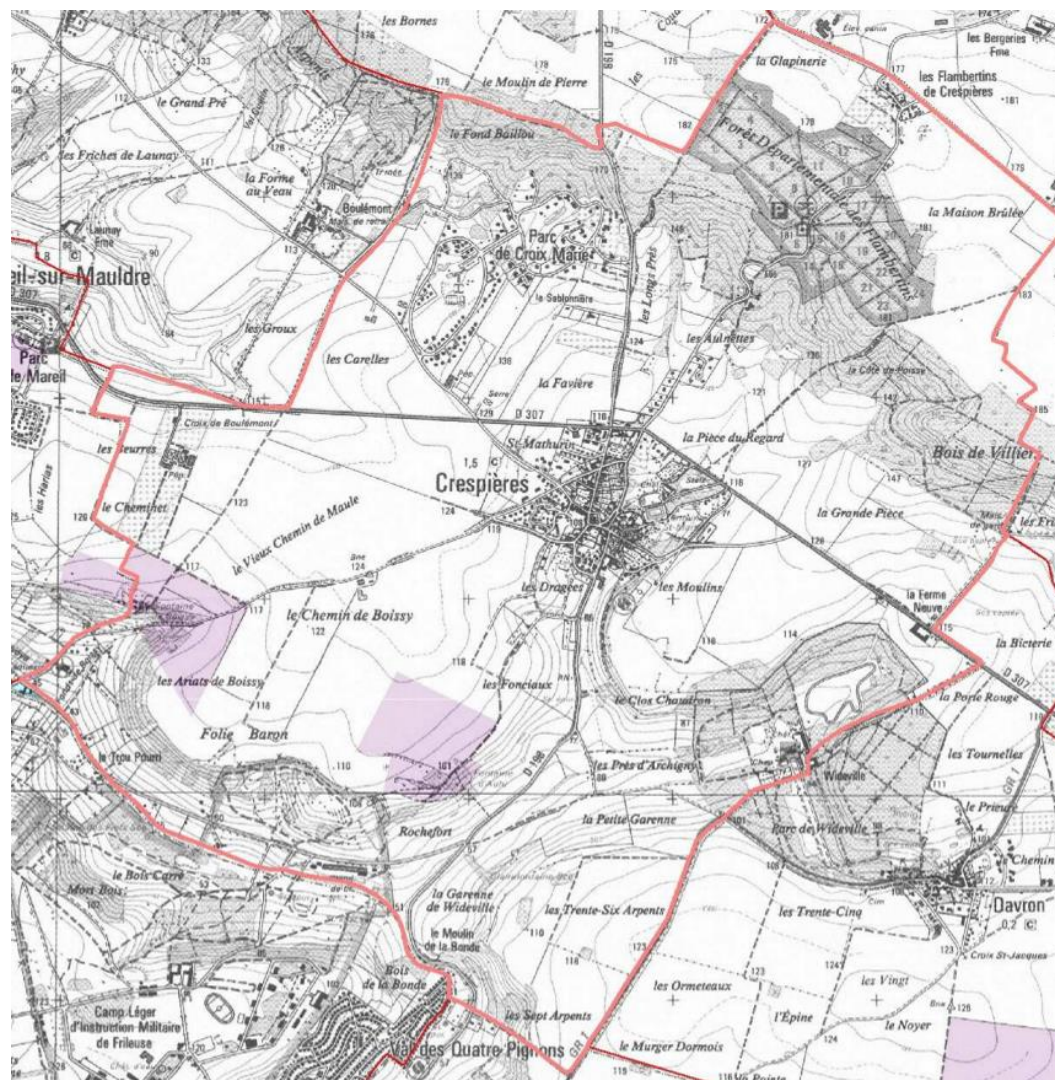
LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

La commune est située dans le périmètre d'un PPR Naturel approuvé par arrêté préfectoral le 05/08/1986 au titre de l'article R111-3 concernant le risque de mouvement de terrain.

LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION RU DE GALLY

La commune est également située dans le périmètre du PPRi Ru de Gally en cours d'élaboration, approuvé le 24/07/2013 au titre de l'article R111-3 concernant le risque d'inondation.

Néanmoins, l'unique secteur de la commune touché par ce risque est localisé en limite de la commune de Beynes. Côté Crespières, il est même imperceptible sur la carte ci-contre. Il s'agit donc de l'abord immédiat du ru de Gally, sur une étendue extrêmement réduite, qui n'affecte pas les zones urbaines du territoire communal.



LES ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE

La commune a déjà fait l'objet de 2 arrêtés de catastrophe naturelle. Ils concernent soit, des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols soit, des inondations et coulées de boue.

Libellé de la catastrophe naturelle (au 06/02/2013)	Date début	Date fin	Date arrêté	Date publication J.O.
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	22/03/2001	05/04/2001	03/12/2001	19/12/2001
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

LE RISQUE DE RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES

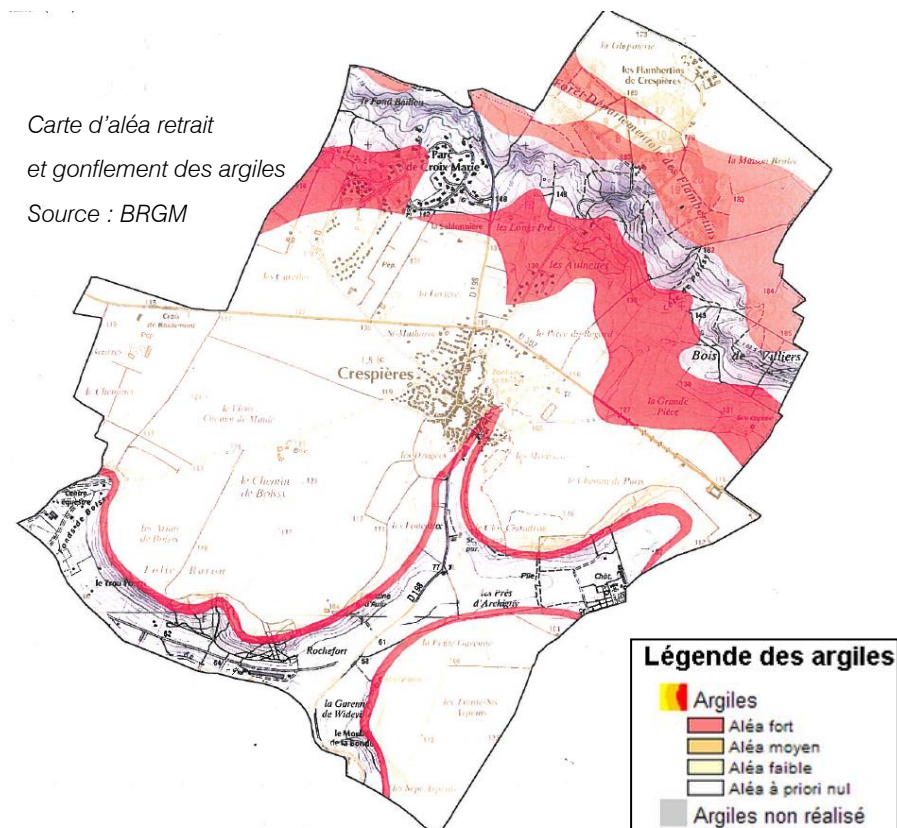
Le sous-sol argileux ou partiellement argileux est enclin au risque de retrait et gonflement des argiles qui peut provoquer des dégâts sur les infrastructures et les constructions. L'aléa est assez fort à Crespières pour une partie notable du secteur urbain, ce qui implique de veiller à réaliser des constructions sur des assises solides de façon à éviter tout risque de fissuration.

En effet, bien que la majeure partie du village de Crespières soit classé en aléa faible, et le val de Gally à priori nul, certains secteurs urbanisés de la commune sont classés en aléa fort : sud-est du village de Crespières, ouest du domaine de la Croix-Marie et lieux-dits de la Duchée et de la Sablonnière.

La zone est à mettre en parallèle avec la carte géologique : elle correspond aux affleurements d'argiles en pied de coteau.

Carte d'aléa retrait
et gonflement des argiles

Source : BRGM



l'adaptation des fondations	la rigidification de la structure et désolidarisation des bâtiments accolés	la suppression des variations locales d'humidité	l'éloignement des plantations d'arbres

4 - Les risques d'origine anthropique

LES RISQUES D'ORIGINE HUMAINE OU TECHNOLOGIQUE SONT FAIBLES ET MAÎTRISÉS : RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES PAR CANALISATION DE GAZ HAUTE PRESSION ET PAR TRANSPORT ROUTIER. 2 SITES SONT RÉFÉRENCÉS SUR LA BASE DE DONNÉES BASIAS EN TANT QUE SITES POTENTIELLEMENT POLLUÉS, DANS LA COMMUNE ET À PROXIMITÉ IMMÉDIATE, ET AUCUN SUR LA BASE DE DONNÉES BASOL.

LES SITES ET SOLS POTENTIELLEMENT POLLUES

BASIAS

Il existe d'anciens sites industriels ou des sites toujours en activité dont le fonctionnement est potentiellement polluant. A Crespières, seulement 2 sont recensés sur la banque de données nationales BASIAS qui constitue l'inventaire des sites industriels et activités de service, en activité ou non. A proximité immédiate de la commune, sur le territoire communal de Mareil-sur-Mauldre, il est recensé un ancien site industriel dont le caractère polluant pourrait éventuellement toucher la commune de Crespières. Il est important de souligner que l'existence de site industriel dans BASIAS ne préjuge en rien d'une éventuelle pollution au droit de celle-ci mais laisse présager qu'existe ou a existé une activité potentiellement polluante.

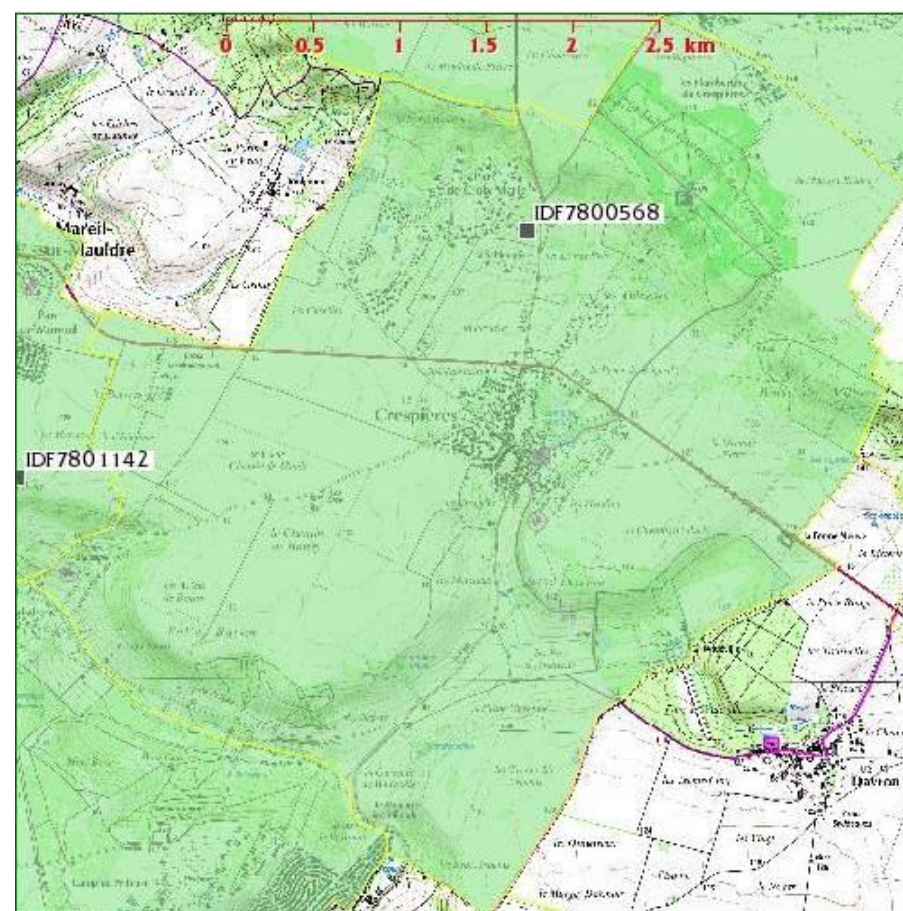
IDF7800567 – Dépôt de liquides inflammables – adresse inconnue

IDF7800568 – Décharge pneus usagés – RD 198 (au niveau du domaine de la Croix-Marie)

IDF7801142 (commune de Mareil-sur-Mauldre) – Société des Transports MICHEL –
8, rue Christian Povillard

BASOL

Parmi les sites référencés dans la base de donnée BASIAS, aucun n'est référencé dans la base de données BASOL (c'est-à-dire où la pollution est avérée). Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

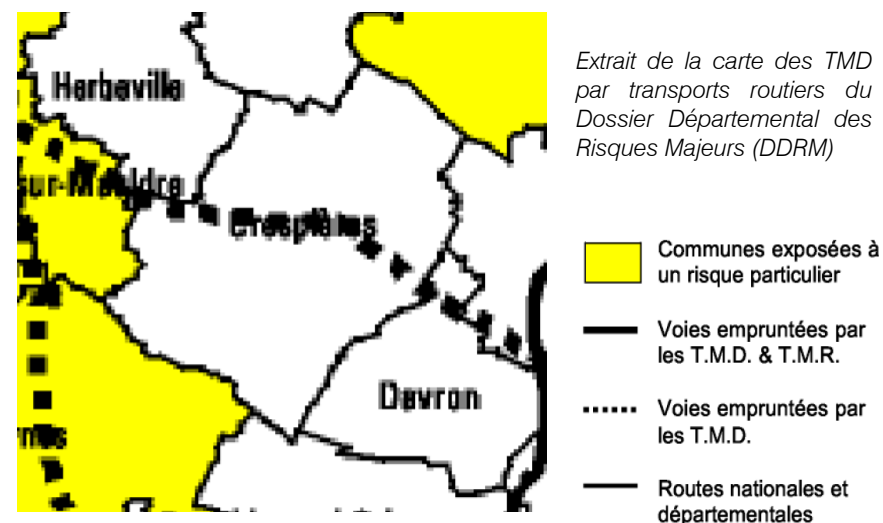
Le risque de Transport de Matières Dangereuses ou risque TMD est lié à la possibilité d'accidents se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou canalisation, de matières dangereuses.

En ce qui concerne Crespières, ce risque ne concerne que les TMD par transport routier et par canalisation de gaz haute pression.

Tous les axes routiers peuvent être concernés par ce risque, mais on estime que les communes les plus exposées à un risque particulier sont celles où l'importance des axes routiers, leur configuration et leur proximité avec les zones urbanisées paraissent réunir les conditions où la circulation des matières dangereuses présente le plus de risque.

La seule voie empruntée par les Transports de Matières Dangereuses est donc la RD 307 qui borde la zone urbaine du village de Crespières.

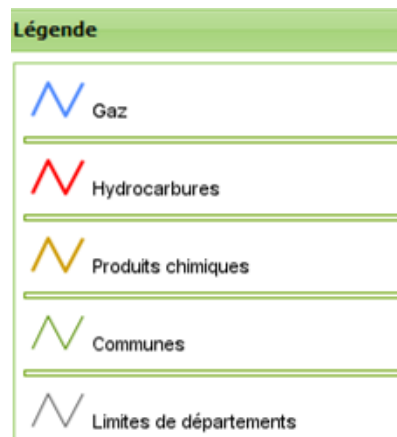
Par ailleurs, on note l'existence d'un gazoduc qui traverse le territoire communal, de l'ouest au nord.



Canalisation de transport de matières dangereuses

La commune est également concernée par plusieurs canalisations sous pression de matières dangereuses, réglementées par l'arrêté du 4 août 2006. Il s'agit de canalisations de transport de gaz exploitées par la société GRT Gaz.

Les contraintes en matière d'urbanisation concernent les projets relatifs aux établissements recevant du public (ERP) les plus sensibles et aux immeubles de grande hauteur (IGH). Ces contraintes s'apprécient au regard des informations figurant dans le tableau ci-dessous.



Canalisations de transport de gaz exploitées par la société GRTgaz

Caractéristiques des canalisations	Zones justifiant des restrictions en matière de développement de l'urbanisation		Zone justifiant vigilance et information
	Zone permanente d'interdiction de toutes nouvelles constructions ou extensions d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes	Zone intermédiaire où des restrictions de construction ou d'extension d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes existent	Zone d'information du transporteur de tout projet d'urbanisme
PMS 39,1 bar et DN 150	5 m	30 m	30 m
PMS 39,1 bar et DN 80	5 m	10 m	10 m
DN 750 et PMS 67,7 bar	5 m	330 m	405 m
DN 600 et PMS 67,7 bar	5 m	245 m	205 m

Ces distances s'entendent de part et d'autre de l'axe de la canalisation considérée. **En gras** : distances à considérer avec précaution car prises pour une PMS supérieure (40 bar).

Enseignements et enjeux

La commune présente très peu de risques et de nuisances

Des risques naturels et technologiques plutôt faibles sur le territoire bien qu'il existe un risque de retrait et gonflement des argiles important qu'il est déterminant de connaître pour toute construction.

Des transports de matières dangereuses qui sont plutôt à l'écart des zones urbaines et qui ne présentent pas un aléa important.

Très peu de sites et sols pollués présents à l'échelle du territoire communal.

D. LES RESSOURCES ET LA GESTION DES DECHETS

1 - La production et la distribution d'eau potable

LA GESTION DE L'EAU EST DELEGUEE AU SIAEP DE LA REGION DE FEUCHEROLLES.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) dit «syndicat de Feucherolles » regroupe 11 communes, la commune de Rennemoulin s'étant retirée du syndicat par arrêté préfectoral n°308/DRCL/2010 en date du 17 décembre 2010.

Ce syndicat a délégué le service à la Lyonnaise des Eaux. La ressource AEP utilisée provient essentiellement des champs captants de Flins-Aubergenville (56%) (hors bassin versant) ainsi que de ceux du Pecq-Croissy (41%) et de Vernouillet (3%).

Le syndicat dessert 11 290 clients en 2011 (+1,08% par rapport à 2010) représentant 33 040 habitants. Il distribue 2 186 527 m3 d'eau consommés en 2011 (soit - 0,15% par rapport à 2010). Le réseau présente un rendement moyen de 84 % sur une longueur de 321,9 km, dont 26,2 kilomètres à Crespières et 660 abonnés.

LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

La qualité de l'eau a été mesurée en 2011 par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS) pour l'unité de distribution Crespières. L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyse des 85 échantillons d'eau prélevés sur les installations de production et des 8 échantillons prélevés sur le réseau de distribution.

Analyse bactériologique

Il s'agit des micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Leur absence est exigée pour la consommation.

L'eau est d'excellente qualité bactériologique, tous les prélèvements sont conformes.

Nitrates

Ce sont des éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/L.

L'eau analysée contient une teneur en nitrates « moyenne » avec une moyenne de 25 mg/l et un maximum de 30 mg/l, on est bien en deçà du seuil réglementaire des 50 mg/l.

Dureté

La dureté est la teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.

A Crespières, l'eau est très calcaire. Les mesures font état de 36°f en moyenne avec un maximum relevé à 39°f. Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé.

Fluor

Il s'agit d'un oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

L'eau est ici peu fluorée avec une moyenne de 0,3 mg/l et un maximum relevé à 0,38 mg/l.

Sauf avis médical spécifique, un apport complémentaire de fluor (sel, comprimés...) est inutile pour l'ensemble de la population.

Pesticides

La limite de qualité à ne pas dépasser est de 0,10 µg/L.

L'eau est conforme à la limite de qualité pour les pesticides puisque les teneurs en pesticide sont très faibles avec des concentrations maximums de 0,01 µg/L.

L'eau distribuée en 2011 est conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

2 - Les eaux pluviales et l'assainissement

Le service public de production, de collecte et de traitement des eaux usées, pour la commune de Crespières, est délégué à l'Entreprise Régionale Ile-de-France Ouest – Val de Seine de Lyonnaise des Eaux. Le contrat a pris à nouveau effet le 01/04/2010 pour une durée de 12 ans. Le délégataire s'emploie à contrôler régulièrement les réseaux par inspection TV, programme des curages, contrôle le bon état de fonctionnement de la station d'épuration et des postes de relevages.

Le bilan annuel du délégataire SUEZ environnement et la Lyonnaise des eaux en 2011, pour la commune de Crespières, fait état de :

- 632 abonnés au 31/12/2011, soit une hausse de 1,6 % par rapport à 2010
- 82 161 m³ traités, soit une hausse de 2 %
- 100 % de conformité des rejets de la station
- 9,5 km de réseau d'assainissement décomposé en 4 km de réseau séparatif eaux usées, 1,5 km de réseau séparatif eaux pluviales et 4 km de réseau unitaire. La totalité du réseau d'assainissement est en gravitaire.

Assainissement des eaux usées

L'ensemble des constructions de logements réalisées depuis les années 1970 a été raccordé au réseau public d'assainissement des eaux usées.

La station d'épuration de Crespières de type boues activées date de 2009. Elle est pourvue d'une capacité de traitement des effluents de 2 000 équivalents-habitants (720 m³/jour) alors que la commune de Crespières compte actuellement 1 600 hab. environ et traite une moyenne de 295 m³/jour. Elle est opérationnelle et d'une capacité suffisante pour répondre aux besoins futurs programmés dans le cadre du PLU de Crespières.

La charge Hydraulique moyenne traitée (Eaux traitées) par la station d'épuration a été de 295 m³/j représentant 41 % de la capacité nominale.

On note toutefois une forte variabilité de la charge brute en entrée de station lors des deux bilans d'autosurveillance, ainsi que des volumes journaliers moyens mensuels qui sont sujets à l'impact de la pluviométrie sur les apports des réseaux unitaires. Au cours de l'année 2011, 3 dépassements du débit de référence de la station d'épuration ont été observés.

		Effluent		Rejet		Rendement
		Concentration (mg/l)	Flux (kg/j)	Concentration (mg/l)	Flux (kg/j)	De 0 à 1
MES	(Matières En Suspension)	483,0	108,0	4,0	1,0	0,99
DBO5	(Demande Biologique en Oxygène)	195,0	42,7	3,0	0,8	0,98
DCO	(Demande Chimique en Oxygène)	656,0	145,0	30,0	7,7	0,95
NTK	(Azote)	53,5	11,3	1,7	0,4	0,96
NGL	(Azote global)	54,1	11,5	3,4	0,8	0,93
PT	(Phosphore total)	5,0	1,1	0,3	0,1	0,92

Charges de pollutions reçues, traitées et rejetées par la station d'épuration de Crespières en 2011

La qualité des rejets

La qualité du rejet est conforme aux exigences réglementaires lors des 2 bilans annuels d'autosurveillance.

Evacuation des sous-produits

STEP de Crespières :

- Les produits de dégrillage évalués à 6,6 tonnes sont évacués au CET classe 2 de Brueil-en-Vexin ;
- Les sables évalués à 15,8 tonnes sont évacués chez Ecopur à Ecquevilly.
- Les graisses évaluées à 10,9 m³ sont évacuées chez Ecopur à Ecquevilly.
- Les boues produites par l'usine font l'objet d'une incinération sur le site du CNIM à Plaisir.
- 118 tonnes de boues humides non chaulées à 22,9 % de siccité, soit 27 tonnes de matières sèches ont ainsi été évacuées durant l'année.

3 - Les carrières

Le schéma départemental des carrières (SDC) des Yvelines, approuvé par arrêté préfectoral du 22 novembre 2013, recense des types de matériaux disponibles sur le territoire de Crespières. Le SDC des Yvelines a une durée d'application prévue jusqu'en 2020

A Crespières, les types de matériaux disponibles sont :

- Les calcaires pour granulats et pierres dimensionnelles ;
- Les calcaires, marnes et argiles à ciment ;
- Les argiles communes (tuiles et briques) ;
- Les granulats alluvionnaires.

Types de matériaux

Granulats alluvionnaires

- alluvions récentes
- alluvions anciennes de bas à moyen niveau
- alluvions anciennes de haut à très haut niveau

Calcaires pour granulats et pierres dimensionnelles

- indifférenciés à l'affleurement
- indifférenciés sous recouvrement de moins de 15 m

Sablons

- à l'affleurement
- sous recouvrement de moins de 10 m

Silex et chailles

- à l'affleurement
- sous faible recouvrement (limons)

Silice ultrapure

- à l'affleurement
- sous recouvrement de moins de 20 m

Calcaires, marnes et argiles à ciment

- à l'affleurement
- sous recouvrement (D/E < 1,5)

Calcaires industriels

- à l'affleurement
- sous recouvrement de moins de 15 m

Argiles nobles (céramiques et réfractaires)

- à l'affleurement
- sous recouvrement de moins de 30 m

Argiles communes (tuiles et briques)

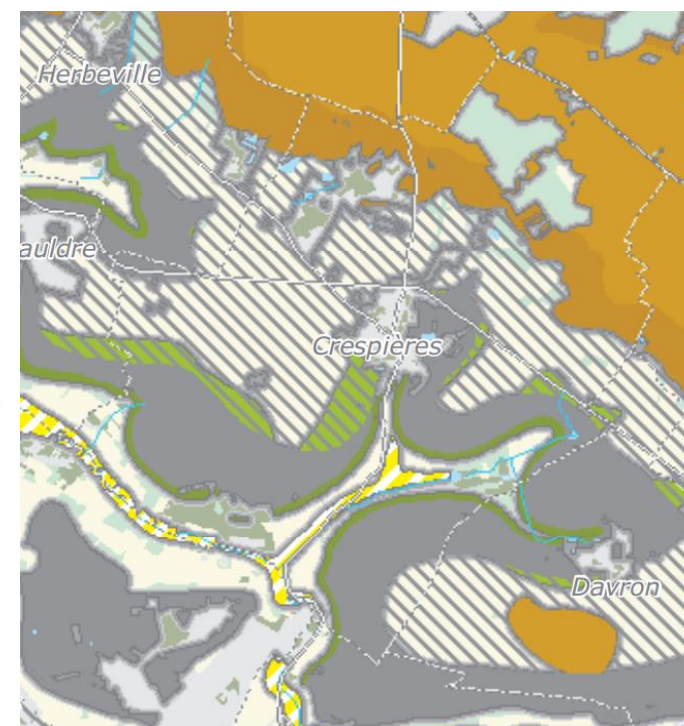
- à l'affleurement
- sous recouvrement de moins de 20 m

Gypse

- limite moyenne, sous recouvrement

Autres matériaux

- Pierres dimensionnelles à l'affleurement



Types de matériaux disponibles – carte centrée sur Crespières ; 2013

4 - La gestion des déchets

LA GESTION DES DECHETS EST ASSUREE PAR LA COMMUNE VIA LE SIEED. LA COLLECTE EST REALISEE PAR DES BACS DE DIFFERENTES COULEURS PERMETTANT LE TRI DES DECHETS A LA SOURCE.



Le Conseil Municipal a délégué l'incinération des ordures ménagères de la ville au SIDOMPE, syndicat mixte intercommunal regroupant 106 collectivités. Il a pour objet :

- La création et l'exploitation d'installations pour le traitement des ordures ménagères et autres déchets assimilés ainsi que de végétaux des collectivités adhérentes,
- Le traitement concernant notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation des matières et énergétique, etc.

La commune a délégué la collecte à l'entreprise SIEED, par voie d'appel d'offres. En 2011, la société SIEED a collecté 38 605,53 tonnes de déchets sur les 65 communes de son territoire :

Collecte en porte à porte :

Ordures ménagères	16 740,3 tonnes
Encombrants	1 288,0 tonnes
Déchets végétaux	8 401,9 tonnes
Emballages, journaux, magazines	2 489,5 tonnes
Verre	2 019,1 tonnes

Enseignements et enjeux

Une eau potable de bonne qualité physico-chimique

Un traitement des eaux usées assuré dans des conditions optimales: un réseau de type séparatif aux normes, à l'instar de la station d'épuration qui est dimensionnée pour répondre aux besoins actuels et futurs des Crespiérois

Une très bonne gestion des déchets mais des tonnages qui pourraient être diminués par une réduction des déchets à la source : vente directe, compostage, recyclage de certains encombrants, etc.